

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

SOMMAIRE

RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	9
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
VOEU POUR L'ARRET DES BAISSSES DES DOTATIONS DE L'ETAT A NOS COMMUNES	15
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>16</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>16</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>17</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	20
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>22</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>22</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>22</i>
<i>Monique JOHNSON</i>	<i>22</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>23</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>23</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>23</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>23</i>
<i>Monique JOHNSON</i>	<i>23</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>24</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>24</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>24</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>24</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>24</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>25</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
PRECISIONS SUR LE REGIME DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	26
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>27</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>27</i>
INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAIL DE NUIT, DU DIMANCHE ET JOURS FERIES	28
CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE A LA DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES.....	30
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>31</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>31</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>32</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>32</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>32</i>
EMPLOIS OCCASIONNELS - SAISONNIERS - SERVICE CULTURE	33
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>34</i>
<i>Monique JOHNSON</i>	<i>34</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>34</i>
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>34</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>34</i>

Monsieur le Maire	49
Rose- Marie NIETO.....	49
Monsieur le Maire	49
PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2015/2017 AVEC LA M.S.A.- AVENANT N°1.....	50
Rose-Marie NIETO	51
Monsieur le Maire	51
SUBVENTION - MAISON DE L'EUROPE DE NIORT ET DES DEUX-SEVRES	52
Rose-Marie NIETO	53
Fabrice DESCAMPS	53
Monsieur le Maire	53
Dominique SIX	53
Monsieur le Maire	53
Pascal DUFORESTEL	53
Monsieur le Maire	53
DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CSC DU PARC ET LE CSC DE PART ET D'AUTRE	54
Rose-Marie NIETO	56
Monsieur le Maire	56
Elodie TRUONG	56
Monique JOHNSON	56
Marie-Paule MILLASSEAU	57
Monsieur le Maire	57
Elodie TRUONG	58
Monsieur le Maire	58
Christophe POIRIER	58
Monsieur le Maire	58
Rose-Marie NIETO	59
Christophe POIRIER	59
Monsieur le Maire	59
Elodie TRUONG	59
Monsieur le Maire	59
Elodie TRUONG	59
Monsieur le Maire	59
NIORT EXPO 2016 - GRATUITE EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR LES ANIMATIONS	60
Alain BAUDIN	61
Nathalie SEGUIN	61
Alain BAUDIN	61
Nathalie SEGUIN	61
Monsieur le Maire	61
Pascal DUFORESTEL	62
Monsieur le Maire	62
Alain BAUDIN	62
Monsieur le Maire	63
Sébastien PARTHENAY	63
Pascal DUFORESTEL	63
Monsieur le Maire	63
Pascal DUFORESTEL	63
Monsieur le Maire	63
Nathalie SEGUIN	63
Monsieur le Maire	64
Nathalie SEGUIN	64
Monsieur le Maire	64
EXONERATION DE TARIFICATION "MAIN D'OEUVRE" - ANNEE 2016	66
Alain BAUDIN	68
Christelle CHASSAGNE	68
Pascal DUFORESTEL	68
Christelle CHASSAGNE	68
Monsieur le Maire	69
NIORT PLAGES 2016 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	70

NIORT PLAGE 2016 - CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES INSTALLATIONS SPORTIVES INSTALLEES A TITRE TEMPORAIRE - SITE DE PRE-LEROY, PLACE DE LA BRECHE, PLACE DU DONJON, PONTREAU, TOUR CHABOT ET CLOU BOUCHET 71

Alain BAUDIN	72
Monsieur le Maire	72
Christine HYPEAU	72
Monsieur le Maire	72
Alain BAUDIN	72

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DE LA MINERAIE - UTILISATION PAR LES SERVICES DE LA GENDARMERIE PENDANT LES CRENEAUX D'UTILISATION DE L'ASSOCIATION STADE NIORTAIS TIR..... 73

BMX CLUB NIORTAIS - SUBVENTION - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU TERRAIN DE BICROSS ET ENTRETIEN DE LA PISTE..... 74

Alain BAUDIN	75
Sébastien PARTHENAY	75
Monsieur le Maire	75

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIEES DANS LA DIVERSITE 76

Alain BAUDIN	79
Monsieur le Maire	79
Nathalie SEGUIN	79
Dominique DESQUINS.....	79
Monsieur le Maire	79
Elodie TRUONG	79
Monsieur le Maire	79
Alain BAUDIN	79
Monsieur le Maire	80

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LOISIRS 81

Alain BAUDIN	83
Monsieur le Maire	83

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPETITION 84

Alain BAUDIN	87
Nathalie SEGUIN	88
Christine HYPEAU	88
Alain BAUDIN	88
Pascal DUFORESTEL	88
Monsieur le Maire	89
Nathalie SEGUIN	89
Monsieur le Maire	89
Nathalie SEGUIN	89
Monsieur le Maire	89
Alain BAUDIN	89
Pascal DUFORESTEL	89
Monsieur le Maire	90
Alain BAUDIN	90
Monsieur le Maire	90

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ASN BASKET - ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS DE PETANQUE..... 91

Alain BAUDIN	92
Monsieur le Maire	92
Nathalie SEGUIN	92
Alain BAUDIN	92
Monsieur le Maire	92

SUBVENTION A L'ACADEMIE NIORTAISE DE BILLARD 93

SUBVENTION - MANIFESTATION - NIORT HANDBALL SOUCHEEN 94

Alain BAUDIN	95
Monsieur le Maire	95
Pascal DUFORESTEL	95
Nathalie SEGUIN	95
Monsieur le Maire	95

Alain BAUDIN	95
Alain PIVETEAU	96
Monsieur le Maire	96
SUBVENTION - MANIFESTATION SPORTIVE - LES 12-14	97
Alain BAUDIN	98
Monsieur le Maire	98
Nathalie SEGUIN	98
Alain BAUDIN	98
Monsieur le Maire	98
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	99
Christelle CHASSAGNE	101
Monsieur le Maire	101
Josiane METAYER	101
Monsieur le Maire	102
Josiane METAYER	102
Nathalie SEGUIN	102
Monsieur le Maire	102
Nathalie SEGUIN	102
Christelle CHASSAGNE	102
Alain PIVETEAU	103
Nathalie SEGUIN	104
Monsieur le Maire	104
Nathalie SEGUIN	104
Monsieur le Maire	104
Nathalie SEGUIN	104
Monsieur le Maire	104
Josiane METAYER	104
Nathalie SEGUIN	105
Josiane METAYER	105
Christelle CHASSAGNE	105
Elmano MARTINS	106
Monsieur le Maire	106
Nathalie SEGUIN	106
Monsieur le Maire	106
Romain DUPEYROU	106
Monsieur le Maire	106
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	107
Christelle CHASSAGNE	110
Monsieur le Maire	110
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIEES DANS LA SOLIDARITE	111
Jacqueline LEFEBVRE	113
Monsieur le Maire	113
Alain PIVETEAU	113
Monsieur le Maire	114
Alain PIVETEAU	114
Monsieur le Maire	114
Alain PIVETEAU	114
Monsieur le Maire	114
Alain PIVETEAU	114
Monsieur le Maire	114
Nathalie SEGUIN	115
Jacqueline LEFEBVRE	115
Monsieur le Maire	115
SUBVENTIONS POUR JUMELAGES - ECHANGES SCOLAIRES COLLEGE JEAN ZAY ET LYCEE SAINT ANDRE	116
Fabrice DESCAMPS	117
Nathalie SEGUIN	117
Fabrice DESCAMPS	117
Monsieur le Maire	117
SUBVENTION A L'ASSOCIATION "PAS DE CHAT SANS TOIT"	118

ZAC POLE SPORTS - GARANTIE D'EMPRUNT DE 4 000 000 € SUR 4 ANS, POUR UN PRET SOUSCRIT PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT AUPRES DU CREDIT COOPERATIF	119
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>121</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>121</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>122</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>122</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>123</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>123</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>124</i>
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT POUR LES DE POLLUTIONS, DECONSTRUCTIONS ET LA REMISE EN ETAT DES SOLS DU SITE PORT-BOINOT	125
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	126
DENOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE	127
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA GAINERIE (KH N°396)	129
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA BURGONCE/IMPASSE DE LA BURGONCE	130
CREMATORIUM - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE FILTRATION DES FUMEEES AU CREMATORIUM - APPROBATION DU MARCHÉ	131
DIVERS SITES - REMPLACEMENT DES MENUISERIES, STORES ET PEINTURE - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LES MARCHES	133
PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION - BARRAGE DE LA TOUCHE POUPARD	135
PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL - DEMARCHE CIT'ERGIE : UN OUTIL DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT	137
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>139</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>139</i>
<i>Monique JOHNSON</i>	<i>139</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>139</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>139</i>
REHABILITATION DU CHEMIN DES BROUETTES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CSC DE SOUCHE	140
<i>Anne-Lydie HOLTZ</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>141</i>
<i>Marie-Paule MILLASSEAU</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>141</i>
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENT LUMIERE	142
<i>Dominique SIX</i>	<i>144</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>144</i>
<i>Monique JOHNSON</i>	<i>144</i>
<i>Dominique SIX</i>	<i>144</i>
<i>Dominique DESQUINS</i>	<i>145</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>145</i>
CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENT DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NIORT	146
<i>Dominique SIX</i>	<i>147</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>147</i>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 mai 2016

Président :**MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Isabelle GODEAU, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Recueil-décisions n° Rc-2016-4

Direction du Secrétariat Général**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2016-134	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre du partenariat avec la S.A.S.P Chamois Niortais Football Club	29 192,42 € HT Soit 30 798,00 € TTC	1
2.	L-2016-114	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT Gestion de l'anonymat dans le cadre du concours Port-Boinot	1 007,67 € HT Soit 1 222,24 € TTC (Dont 13,04 € de débours)	4
3.	L-2016-80	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec NS Conseil - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 250,00 € net	5
4.	L-2016-81	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec AFNOR Compétences - Participation d'un agent à la formation "Expert en efficacité énergétique du bâtiment selon les normes NF en 16247 et certif. AFNOR Certification"	6 480,00 € net	6
5.	L-2016-101	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec TPMA - Participation d'un agent aux 5e journées d'études et de rencontres des Educatrices de Jeunes Enfants	250,00 € HT Soit 300,00 € TTC	7
6.	L-2016-102	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ARH - Accompagnement en relations humaines pour la Direction des Finances	3 900,00 € net	8
7.	L-2016-103	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Centre Hospitalier de Niort - Participation de deux groupes d'agents à la formation "Gestes et postures"	1 800,00 € net	9
8.	L-2016-122	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel – Convention passée avec EFE – Réforme des marchés publics	740,00 € HT Soit 888,00 € TTC	10

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

9.	L-2016-123	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec EFE - Réforme des marchés publics	740,00 € HT Soit 888,00 € TTC	11
10.	L-2016-124	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Groupe Territorial, pour la gestion des risques majeurs	1 390,00 € HT Soit 1 668,00 € TTC	12
11.	L-2016-128	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Cohérences - Participation d'un agent à un bilan professionnel	1 800,00 € HT Soit 2 160,00 € TTC	13
12.	L-2016-142	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec AGC - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 260,00 € net	14
13.	L-2016-154	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passé avec AABC NS-CONSEIL - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 250,00 € net	15
14.	L-2016-155	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Ponts Formation Conseil - Participation d'un agent au stage "EUROCODES 0 et 1 : les actions et combinaisons d'actions - application ouvrages d'art"	1 172,00 € HT Soit 1 406,40 € TTC	16
15.	L-2016-156	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le GRETA - Participation d'un groupe d'agents au stage "Atelier de raisonnement logique"	5 712,00 € net	17
16.	L-2016-82	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage, de maintenance et d'assistance technique pour le logiciel GPS - Marché n°15131M015 - Avenant n°1 de transfert	/	18
17.	L-2016-120	DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES Parcours de l'élève 2016 - Ecole George Sand - Association Croc No	1 185,99 € net	20

. RETOUR SOMMAIRE

18.	L-2016-125	DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES Parcours de l'élève - Association Cirque en Scène	5 350,00 € net	23
19.	L-2016-140	DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES Yvan YGOUT - Exposition d'œuvres à l'école Jules Ferry élémentaire	150,00 € TTC	29
20.	L-2016-90	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2016 - Association Les Ateliers du Baluchon - Atelier expression ludique et théâtrale	420,00 € net	32
21.	L-2016-106	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2016 - Association Jean-Baptiste MAJOU - Atelier judo	1 020,00 € net	35
22.	L-2016-110	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2016 - Association Echiquier Niortais - Atelier échecs	180,00 € net	38
23.	L-2016-113	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2016 - Association EDAD MESTIZA - Atelier percussions cubaines et chants traditionnels	600,00 € net	41
24.	L-2016-116	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2016 - Conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) - Atelier sensibilisation à l'architecture	300,00 € net	44
25.	L-2016-131	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2016 - Association Atelier de Nadège - Atelier arts plastiques	240,00 € net	47
26.	L-2016-132	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2016 - Association C.E.M. - Atelier éveil musical - tambour-guitare	2 160,00 € net	50
27.	L-2016-108	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Séjour pour les centres de loisirs - ETE 2016 - Office de Tourisme Agglo Bocage Bressuirais	3 136,00 € TTC	53
28.	L-2016-109	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Séjour pour les centres de loisirs - ETE 2016 - La Maison Peleboise	2 464,00 € TTC	54
29.	L-2016-121	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marché subséquent avec ADPC 79 réglant un dispositif de secourisme pour la fête du périscolaire du 18 juin 2016	400,00 € net	57
30.	L-2016-141	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Création d'un réseau d'eau potable pour la viabilisation de l'îlot de Broglie	5 854,50 € HT Soit 7 025,40 € TTC	58

. RETOUR SOMMAIRE

31	L-2016-153	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Politique de la Ville - Réalisation de levés topographiques Quartiers Pontreau-Colline Saint André et Clou Bouchet	13 510,00 € HT Soit 16 212,00 € TTC	59
32.	L-2016-99	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Salle de sport George Sand - Reconfiguration des deux paniers de basket	7 338,00 € HT Soit 8 805,60 € TTC	61
33.	L-2016-96	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Bar-restaurant sis 10 rue Joseph Cugnot - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association "Resto'Clou"	Recette : Redevance d'occupation : 850,36 €/ mois	62
34.	L-2016-97	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet - Salle Monique Massias rue Laurent Bonnevey - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Aime Ta Forme	Recette : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal + charges	70
35	L-2016-130	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet rue Laurent Bonnevey (salle Monique Massias) - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Virevolte	Recette : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal + charges	78
36.	L-2016-104	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort-Marais Poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable du bâtiment dénommé Petit Hangar pour le stationnement d'aéronefs entre la Ville de Niort et l'association Aéroclub de Niort	Recette : Redevance d'occupation selon les tarifs votés par le Conseil municipal + charges	86
37.	L-2016-105	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative et box de rangement - Convention d'occupation en date du 25 juillet 2014 entre la Ville de Niort et l'association "Des Chiffres et des Lettres" - Avenant n°1	/	94
38	L-2016-115	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Immeuble sis 157 rue de Strasbourg - Appartement E13 - 79000 NIORT - Contrat type de location ou de colocation de logement nu à usage de résidence principale entre l'agence immobilière Foncia Gatineau et la Ville de Niort	Loyer : 950,00 €/ mois + 200,00 € de participation aux Charges	97
39	L-2016-111	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 2ème étage - Porte 3-8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence	A titre gratuit	99

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

40	L-2016-117	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 3ème étage - Porte 4 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence	Recette : Loyer 100 €/mois + 30 € participation aux charges	100
41	L-2016-112	DIRECTION GENERALE DES SERVICES SECRETARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES Acquisition d'un jeu pédagogique "Le soldat sans mémoire"	11 250,00 € net	102
42	L-2016-126	DIRECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES Journées du patrimoine - Modélisation en 3D de l'église Saint-Hilaire	3 300,00 € HT Soit 3 960,00 € TTC	104
43	L-2016-127	DIRECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES Journées du Patrimoine - Ecriture, conception et impression de l'exposition et du catalogue "Monuments inscrits à Niort"	4 000,00 € net	106
44	L-2016-94	DIRECTION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Désordres voiries place de la Brèche - Mission d'assistance juridique - Société d'avocats CARADEUX Consultants	3 000,00 € HT Soit 3 600,00 € TTC	108
45	L-2016-151	DIRECTION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Propriété de Thorigny sur le Mignon -Donation GIRAUD - Recherche d'héritiers - Marché avec l'Office Généalogique Bovin - Dechnik	2 880,00 € TTC	109
46.	L-2016-158	DIRECTION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Protection fonctionnelle - Paiement d'honoraires à la SCP BELOT MARRET et CHAUVIN	833,33 € HT Soit 1 000,00 € TTC	111

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Chers collègues, Mesdames Messieurs, bonjour, si vous voulez bien rejoindre vos places, nous allons commencer la séance du Conseil municipal.

Je vous propose d'examiner le recueil des décisions. Nous avons également un vœu déposé sur table. Y a-t-il d'ores et déjà un volontaire pour le secrétariat de séance ? Merci Monsieur LAPLACE.

Y a-t-il des commentaires particuliers sur le recueil des décisions ? Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire.

La décision 44 qui fait appel au demeurant à une très bonne société d'avocats, mais pour des désordres de voiries... Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur la nature de ces désordres ?

Monsieur le Maire

Dominique SIX me le confirmera, mais je crois qu'il s'agit notamment de la demande récurrente que j'ai faite concernant les désordres de pavages de la place de la Brèche, que chacun peut constater, et auxquels il s'agit de remédier. Ça dure depuis trop longtemps, il y avait des impossibilités d'action compte tenu des liens contractuels et, désormais, il est possible d'intervenir. La Ville va faire valoir ce que de droit, via cette société d'avocats.

C'est bien cela Monsieur SIX ? Merci beaucoup.

D'autres demandes ? Bien, dans ce cas nous prenons acte du recueil des décisions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Voieu n° V-2016-1

Direction du Secrétariat Général**Voieu pour l'arrêt des baisses des dotations de l'Etat
à nos communes**

Monsieur le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Il y a plus de 18 mois, lors de sa séance du 15 septembre 2014, le Conseil municipal a adopté une motion soutenant la demande de l'Association des Maires de France de mettre fin à la réduction des dotations qui ont pour but de compenser les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités. A ce jour, cette demande n'a pas été prise en compte.

La Ville de Niort a vu sa dotation forfaitaire de DGF passer de 12 904 983 euros en 2013 à 8 737 097 euros en 2016, soit une baisse de 4 167 886 euros (- 32,30%). Pour 2016, cette baisse est de 17,45 % soit moins 1 846 856 euros par rapport à 2015, ce qui représente une ponction encore plus importante (-147 000 euros supplémentaires) que celle initialement prévue au budget primitif 2016.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, nos communes ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources. En outre, l'Etat a décidé unilatéralement l'augmentation de 1,2% du point d'indice dès 2016. Cette décision, constitutive d'un rattrapage, entraîne néanmoins pour la Ville une dépense nouvelle de 120 000 euros pour 2016 à inscrire au BS et de 480 000 euros par an supplémentaires dès 2017.

La Ville de Niort a pris, depuis deux ans, la mesure des contraintes qui lui sont imposées. C'est ainsi que dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, elle veille à ne pas alourdir la pression fiscale sur les Niortais, à améliorer la situation de la dette mais aussi à maintenir une capacité à investir indispensable au soutien de l'activité économique et au développement de la Ville. Cette contraction des ressources implique de partager les efforts tout en préservant le soutien que la Ville apporte aux associations humanitaires et caritatives ou au CCAS avec la mobilisation de 5 millions d'euros (+ 2,5%) pour répondre aux besoins croissants en matière d'interventions sociales. De la même façon, la jeunesse et l'éducation sont des priorités pour lesquelles la Ville renforce son action en mobilisant plus de 1,1 million d'euros en investissement (+ 365 000 euros par rapport à 2015), en instaurant la restauration collective le mercredi et en pérennisant les référents périscolaires dans chaque école.

Au regard du caractère insoutenable de la combinaison des réductions de dotations, des contraintes sur les collectivités locales et du risque qui pèse sur la cohésion sociale, l'investissement et le développement économique, la Ville de Niort apporte son soutien à la demande des associations du bloc local (Association des Maires de France, Villes de France, France Urbaine, Association des Petites Villes de France, Association des Communautés de France, Association des Maires Ruraux de France) d'abandon de la dernière tranche de baisse des dotations prévue en 2017.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	5
Excusé :	3

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Conseiller municipal, Madame Elodie TRUONG, Conseillère municipale, Monsieur Alain PIVETEAU, Conseiller municipal, Madame Josiane METAYER, Conseillère municipale et Monsieur Christophe POIRIER, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je vous soumetts maintenant le vœu, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du congrès des Maires, prévu à la fin du mois et début du suivant. Il s'agit de rejoindre le vœu présenté par l'ensemble des associations du bloc communal particulièrement, les associations des Maires de France, des Villes de France, France urbaine, des petites villes de France, des communautés de France, des Maires ruraux de France, concernant les baisses de dotations de l'Etat, et la nécessité d'y mettre fin.

Je vous donne lecture du vœu pour l'arrêt des baisses des dotations de l'Etat à nos communes.

Lecture du vœu.

Ce vœu vous est soumis. Celui-ci pose-t'il des questions ou des remarques ?

Oui, Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

C'est un vœu qui s'inscrit à la fois dans une continuité, ça c'est une bonne chose, et une grosse discontinuité, ça c'est quelque chose qu'on ne peut pas partager.

La continuité c'est celle qui consiste à constater, depuis la construction budgétaire à l'échelle locale, un désengagement des moyens accordés par l'Etat sous forme de dotations, désengagement qu'on a critiqué ici dans ce groupe à chaque fois que c'était possible et d'ailleurs on vous avait suivi sur ce vœu. Sur le premier vœu de l'association, au moment de ce point d'accord et de continuité, nous avons expliqué qu'en même temps on ne pouvait poser un diagnostic critique concernant les effets d'une politique budgétaire sur les finances locales sans aller un peu plus loin politiquement.

Ce qui nous différencie ensuite, on en a souvent le débat, c'est la vision d'un côté de l'emprunt de l'autre côté de la dette et de l'autre côté de ce que l'on appelle le déficit, sachant que du côté de l'Etat et du côté des collectivités locales, ce n'est pas la même chose. Ce que je veux dire par là, c'est que pour critiquer la baisse de dotation de l'Etat ; il faut critiquer les politiques d'austérité tout simplement, ou la convergence des politiques d'austérité en Europe, qui sont en train de fractionner absolument tout le modèle, ou les modèles sociaux en Europe, ce que vous ne faites pas. En revanche ce que vous faites, et ça c'est nouveau, vous replacez un plaidoyer, qu'on peut comprendre politiquement, de votre propre politique, c'est l'avant dernier paragraphe qui est un éloge, à ce que vous tentez de mettre en place localement, c'est justement ce qu'on critique. C'est-à-dire que, dans la continuité de la critique des baisses de dotations publiques de l'Etat vers les collectivités, de baisses des dépenses publiques pour répondre à des critères totalement artificiels de poids du déficit par rapport à la richesse créée, le fameux 3%, nous constatons depuis que vous gouvernez, que vous reproduisez à votre échelle exactement les mêmes choses. J'invite les associations, ou les citoyens, qui aujourd'hui sont en dehors de cette salle et qui demandent d'ailleurs plus de débats, plus de concertations pour prendre les décisions, ce que vous critiquez vis-à-vis de l'Etat à propos du choix qui est sans doute le seul qui est intéressant dans ce que vous présentez, que là du coup on soutient, qui consiste à augmenter de 1,2% le point d'indice, tous ceux

. RETOUR SOMMAIRE

qui sont fonctionnaires savent que c'est la base de leur augmentation de salaire et que leurs pouvoirs d'achat a diminué depuis des années, donc ça c'est une bonne décision. On ne peut pas s'en dissocier et mettre tout dans un même paquet. Vous faites au niveau local, de notre point de vue, exactement ce que fait l'Etat au niveau budgétaire, c'est-à-dire que face à une contrainte souvent sur exagérée, vous expliquez que vous manquez de moyens pour faire la même chose, non pas vis-à-vis des collectivités, vous en êtes une, mais vis-à-vis des associations que vous financez. Or, cette baisse, par effet boomerang, des dotations budgétaires au niveau de la Ville, on la critique dans la continuité de notre critique générale de la baisse des dépenses publiques, pas en tant que principe de base mais simplement parce que nous considérons qu'en situation de crise profonde dans laquelle se trouve la France, la pertinence de l'action publique, aujourd'hui, se sont des dépenses publiques à la fois ciblées, soutenues et des objectifs clairs. Ce n'est pas une gestion comptable et froide des choses. L'Etat le fait au plan budgétaire, vous le faites au niveau local, donc pour notre part on ne peut pas suivre cette motion et nous ne participerons pas à son vote puisqu'il y a continuité, ça on le soutien, mais discontinuité totale, c'est une motion qui consiste à soutenir votre action, ce n'est pas notre cas vous le savez.

Monsieur le Maire

Merci. Je ne sais pas quelle est la part de continuité ou discontinuité, de la part d'un député suppléant dont la titulaire vote chaque année les lois de finances qui baissent les dotations et mènent une politique d'austérité dont le vœu est justement de dénoncer la conduite et d'espérer qu'une autre politique advienne, mais manifestement vous ne le lisez pas à travers le vœu. Vous savez que nous sommes dans un Etat de droit, il y a une hiérarchie des normes, donc les collectivités dans ce domaine comme dans d'autres, appliquent la règle qui leur est faite et s'en sortent comme elles le peuvent. Je rajoute que vous connaissez la pression fiscale qui est sur Niort, il y a en effet un volet fiscal qui est aujourd'hui inopérant. Vous connaissez mieux que d'autres, puisque vous y avez contribué directement, l'état de nos finances publiques et surtout de son endettement qui a triplé dans les six dernières années. De ce fait, nous sommes en plus grande difficulté que par le passé à pouvoir emprunter puisque nous étions, il y a encore peu, à plus de 12 ans de capacité de désendettement, ce qui était reconnu comme le seuil d'alerte. Nous avons réussi en partie à le régler cette année, en espérant que ça puisse se prolonger et même se bonifier.

Rose-Marie NIETO voulait intervenir.

Rose-Marie NIETO

J'aimerais que vous m'expliquiez comment peut-on faire quand l'Etat baisse les dotations de plus de 30% sur 3 ans ? Comment peut-on continuer à avoir le même niveau de dépenses qu'auparavant ? Vous savez très bien que les collectivités locales n'ont pas le droit d'emprunter pour leurs dépenses de fonctionnement, donc comment fait-on ? On met la clé sous la porte ? On vote un budget qui est négatif ? Vous savez très bien que ce n'est pas possible.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Mesdames Messieurs du public, je conçois qu'il fasse un peu chaud, mais je n'accepterai pas qu'il y ait le moindre bruit dans le public. Ce n'est pas conforme à l'esprit de nos institutions, fussent-elles locales.

Merci de bien vouloir respecter cette règle républicaine.

Rose-Marie NIETO peut terminer ? Merci.

Rose-Marie NIETO

C'est facile de dire qu'on baisse et que ce n'est pas bien de baisser les subventions, mais comment fait-on ? Je veux bien que vous me donniez le secret. A partir du moment où les dotations baissent, on est bien obligé de diminuer notre train de vie, comme le font les ménages quand ils ont moins de ressources dans leur domicile.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie NIETO.

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Le discours que vous venez de tenir, c'est le discours de la nécessité. Finalement ce qu'on fait, on ne le choisit pas, on est obligé de le faire. C'est ce qu'on conteste depuis le départ, on ne dit pas qu'il n'y a pas de contrainte, on les assume. D'ailleurs ne laissez pas penser que ces contraintes n'ont pas due être gérées les années avant que vous arriviez. Contrairement à ce que vous laissez croire, vous pouvez sourire mais c'est une réalité, chaque année, les équipes précédentes, on eut à gérer des situations plus ou moins dures. Celle d'aujourd'hui est particulièrement délicate puisque les politiques budgétaires sont extrêmement tendues, mais elles ont eu à gérer des situations délicates et chaque fois des décisions ont été prises. Je vois que la réponse ne vous intéresse pas, en fait c'est un jeu, c'est juste un jeu qu'on fait là ? Ou alors il y a un vrai débat ?

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, il y a un minimum de respect...

Alain PIVETEAU

Le respect oui. C'est-à-dire que quand il y a un interlocuteur, on l'écoute. Je vous ai écouté avec attention, je...

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU s'il vous plaît...C'est bon ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Je m'arrête alors.

Monsieur le Maire

J'aimerais bien que quand je parle vous arrêtez de parler. Je préside cette assemblée.

(Opposants Linky dans le public)

Mesdames Messieurs, les institutions de notre pays ont, encore une fois, des règles, je vous invite à les respecter. Je vous invite aussi à baisser ces panneaux qui n'ont pas lieu d'être dans une institution démocratique et délibérative. Veuillez la respecter. Ces principes datent de la révolution française, je crois qu'ils nous rassemblent tous. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Merci. Nous allons passer au vote de ce vœu.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-125

Direction Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE RESSOURCES ET SECURITE

Direction des Ressources Humaines

Fermeture de poste

1 poste de rédacteur

Direction des Finances

Suppression de poste

1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fermeture de poste

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Service de la Police Municipale

Ouverture de poste

2 postes de gardien de police municipale

POLE VIE DE LA CITE

Direction Animation de la Cité

Service Evènements

Création de poste

1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction des Espaces publics

Suppression de poste

1 poste de technicien principal 1^{ère} classe

Direction Urbanisme et Action Foncière

Suppression de poste

1 poste de technicien principal 2^{ème} classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Comme à chaque Conseil municipal, la vie de la collectivité continue et il y a un certain nombre de modifications dans le tableau des effectifs qui mérite une mise à jour.

A la Direction des ressources humaines : la fermeture d'un poste de rédacteur suite à un examen et l'ouverture dans un précédent Conseil municipal d'un poste à un niveau supérieur.

A la Direction des Finances : la suppression d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, suite au transfert d'une personne à la Direction Gestion Urbaine Règlementaire (DGUR).

A la Direction de la Commande Publique et Logistiques : une fermeture de poste, c'est le même cas de figure que le premier, c'est-à-dire suite à un examen, l'ouverture d'un poste à un niveau supérieur lors d'un précédent Conseil municipal.

A la Police Municipale : l'ouverture de 2 postes de gardien de police suite, entre autres, à des départs d'ASVP. Les postes vont être transformés en postes de gardien de police.

A la Direction des Espaces Publics : une suppression de poste suite à un départ en retraite.

A la Direction Urbanisme et Action Foncière : une suppression de poste suite à une mission qui est achevée. La personne qui exerçait cette mission remplace une contractuelle en fin de contrat au développement durable.

Il vous est demandé d'accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean LAHOUSSE.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame METAYER.

Josiane METAYER

Comme vient de le dire Monsieur LAHOUSSE, à chaque conseil ou presque, nous assistons à des suppressions de postes et c'est la litanie. Nous sommes aujourd'hui, en moins de deux ans, à plus de 50 je crois, aux alentours de 54 / 55, et d'autres sont annoncées. Ce qui est de plus en plus inquiétant pour les personnels qui effectivement sont aujourd'hui, pour un certain nombre, en désarroi et pour une satisfaction pleine et entière des usagers qui attendent des services publics de qualité sur la Ville de Niort.

Monique JOHNSON

Merci Monsieur le Maire. Pour reprendre un tout petit peu ce que vient de dire notre collègue Madame METAYER, ça fait 3 suppressions sèches de postes. En plus, ce sont des missions exercées par des agents qui vont être réparties sur leurs collègues, donc si les situations ne sont pas tendues et je pense qu'elles le sont, elles vont le devenir bientôt puisque effectivement on a un service public à respecter. J'aimerais connaître aussi votre vision par rapport à toutes ces suppressions, puisqu'à mon avis ça va au détriment du bien être des agents.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour être dans les chiffres précis, depuis le 1^{er} avril 2014, il y a eu 62 suppressions de postes dont 20 postes transférés à la CAN. En fait, on a eu 42 suppressions de postes entre le 1^{er} avril 2014 et le 30 avril 2016.

Monsieur le Maire

Il s'agit de non renouvellement de postes.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui, il s'agit de non renouvellement évidemment, il ne peut pas y avoir de plan social à notre niveau. Pour en avoir vécu, je peux vous dire que ce n'est pas pareil qu'un plan social. Sur le plan mathématique c'est la même chose, mais pas sur le plan du vécu social. Ceci dit, moi je tire quand même mon chapeau aux effectifs de la collectivité qui ont su se réorganiser, pour faire face à cette situation qui nous est effectivement un peu imposée, et d'une certaine façon, qui nous a permis, en se réorganisant, de trouver, dans les endroits où c'était nécessaire, les investissements qui nous permettent de progresser. Je voudrais prendre l'exemple de la propreté urbaine où l'on a modifié l'organisation. On l'a fait remonter d'un cran pour qu'elle soit un peu plus visible, on a investi dans de nouveaux matériels et grâce à cela le service propreté urbaine a obtenu un label réservé aux villes de plus de 50 000 habitants qui ont réussies à parvenir à un résultat satisfaisant. Mon collègue Dominique SIX pourrait plus facilement en parler, pour 2015, le titre est « Le label éco propre ». Je ne trouve pas qu'actuellement les rues soient plus sales qu'auparavant et que les espaces soient moins bien traités qu'auparavant. On a beaucoup veillé à ce que les effectifs en régie soient ceux qui soient le moins affectés par ces suppressions de postes.

Monsieur le Maire

On pourrait ajouter la pérennisation des emplois périscolaires, des référents périscolaires, la cantine le mercredi dans les écoles, qui n'existait pas, et pas mal d'autres petites choses. Notamment l'augmentation du travail en régie et la mobilisation des agents sur un certain nombre de sujets, ce qui est rapporté au crédit du budget municipal d'ailleurs et c'est une mobilisation des agents tout à fait appréciable. Je crois qu'ils l'apprécient aussi.

Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Effectivement les services font un travail remarquable, je n'en doute pas une seconde et on peut les en remercier. Mais je tire la sonnette d'alarme. En faisant faire le même travail avec les mêmes exigences que nous souhaitons, que les Niortais souhaitent, que les employés souhaitent aussi, avec les effectifs qui sont en constante diminution, on va arriver dans un goulot d'étranglement et ce sera au détriment du bien être des agents, même si on peut reconnaître la qualité des services qui sont rendus.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

Les organisations syndicales et tout particulièrement la CGT, vous ont demandé à ce qu'en Conseil municipal, et notamment pour ce type de délibération, il soit fait état devant le Conseil, devant l'ensemble des élus, des décisions du Comité Technique, des avis rendus par les organisations syndicales, pour que nous sachions qu'elles ont été les prises de positions. Quand les votes sont unanimes, ça suppose que ça doit repasser en Comité Technique une deuxième fois. Je pense que cette demande qui vous est faite, Monsieur BALOGE, doit être entendue, c'est pour cela que nous aimerions connaître les décisions, les avis rendus par les organisations syndicales.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans ce domaine, il y a quelque chose qui est assez simple, c'est qu'à partir du moment où en Comité Technique Paritaire on discute de l'organisation des services et qu'il y a le mot suppression de postes, il y a un avis défavorable unanime systématique. C'est une position de principe sur lequel d'ailleurs il n'y a pas d'ambiguïté. On a été prévenu sur le sujet à un tel point d'ailleurs qu'un syndicat qui nous a dit « Faites un tableau de mise à jour des effectifs spécifique pour les suppressions de postes, comme ça celui là on pourra le voter de façon systématique en s'y opposant et faisons un autre tableau pour les autres postes », ce qu'on a refusé de faire, chacun prend ses responsabilités sur l'ensemble.

Il est vrai que quand une modification doit passer en délibération, si il y a eu un refus unanime des syndicats on est obligé de faire un deuxième Comité Technique. C'est la loi, ça ne me gêne pas du tout et on sait bien que s'il y a des suppressions de postes on passera deux fois en Comité Technique pour le présenter en délibération. Si vous voyez le mot suppression de poste sur une délibération de Comité Technique, vous pouvez être sûr qu'il y a eu un double refus unanime des syndicats.

Monsieur le Maire

Précision utile. Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

La demande précise de la CGT, c'est que ça puisse être verbalisé par vous-même, quand vous présentez la délibération en question. Je pense qu'en terme de démocratie, c'est tout à fait entendable et je pense que c'est une demande à laquelle vous pouvez tout à fait accéder.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je vous fais confiance pour me le rappeler au cas où je l'oublierais les fois prochaines. Je ne suis absolument pas opposé à faire ce genre de précision. Il faut savoir dans les Comités Techniques, il y a un certain nombre de décisions et quand il y a des votes défavorables des représentants du personnel, un document est établi où l'on récapitule toutes les décisions qui ont été prises en expliquant pourquoi nous les avons prises. On l'a fait pour l'année 2014, celle de 2015 va bientôt sortir et on le fera pour 2016.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)*Monsieur le Maire*

Mesdames, Messieurs s'il vous plaît, j'entends bien qu'il y a des opposants à Linky, néanmoins c'est une assemblée délibérative. Il y a des sociétés concessionnaires qui ont en charge l'installation de ces compteurs, je vous prie de vous retourner vers elles. C'est ERDF ou le SIEDS, mais ce n'est certainement pas la mairie de Niort. Si vous avez besoin d'interlocuteurs ; nous sommes prêts, mon Adjoint recevra bientôt d'ailleurs des responsables du collectif, à vous faciliter la rencontre, mais ce n'est pas ici qu'il faut manifester. Nous avons bien entendu, nous avons même relayé, vos inquiétudes auprès d'ERDF comme de la société de régie locale qui posera aussi ce type de compteur dans le cadre de deux lois.

Je vous invite, s'il vous plaît, à respecter cette assemblée délibérative. La République c'est aussi là, ici à Niort, dans cette assemblée et je vous invite à l'entendre. Merci.

Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Juste rappeler quand même que les Comités Techniques s'appellent désormais « Comités Techniques » et non plus « Comités Techniques Paritaires » et les élus ne peuvent y siéger, hormis l'Adjoint au personnel. Ni des élus de la majorité ni de l'opposition et que nous n'avons pas d'information sur les avis qui sont rendus par les organisations syndicales, d'où ce courrier qui vous a été envoyé par la CGT et l'intervention que je fais ce soir pour que vous puissiez y accéder favorablement.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, vous faites état de la loi donc on l'applique. D'autre part, quand j'étais dans l'opposition à votre place, régulièrement informé par les organismes syndicaux, à vous entendre, je mesure à quel point vous l'êtes aussi, donc je pense que le dialogue se fait aussi dans ce sens là et pourquoi pas. La liberté d'expression existe et je la respecte. On va peut-être passer au vote de cette délibération.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Si quelqu'un peut aller dire aux manifestants qu'il n'y a pas de représentant du SIEDS ou d'ERDF dans cette collectivité, ce serait bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-126

Direction Ressources Humaines

**Précisions sur le régime des indemnités horaires
pour travaux supplémentaires**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'exercice des heures supplémentaires et leur mode de rémunération sont régis par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 qui prend en compte des dispositions contenues dans les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail.

La présente délibération a pour objet de rappeler et préciser les règles relatives au régime des heures supplémentaires pour tenir compte notamment du recours aux emplois aidés.

1. Conformément au décret susvisé, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pourront être versées :
 - aux agents de catégorie C,
 - aux agents de catégorie B,
 - aux agents recrutés en contrat « emplois aidés »,
 - et pour les missions exercées dans le cadre des astreintes et évènements suivants :
 - fêtes et manifestations,
 - conseils de quartiers,
 - élections,
 - Niort expo,
 - risques majeurs et catastrophes naturelles (type crue).
2. Les heures supplémentaires doivent avoir un caractère exceptionnel.
3. Seules les heures réellement effectuées, à la demande expresse du Chef de Service peuvent donner lieu à récupération en priorité, et rémunération à titre exceptionnel.
4. Sont considérées comme des heures supplémentaires, les heures effectuées en dehors des bornes horaires du cycle de travail.
5. Le nombre des heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent de 25h. les heures de dimanche, jours fériés ou de nuit sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

Dans tous les cas, la durée totale de travail hebdomadaire (heures supplémentaires incluses) ne devra pas dépasser les 48h, ni les 44h sur une période de 12 semaines consécutives.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les règles relatives au régime des heures supplémentaires.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il y a deux délibérations qui sont du même ordre. On reprend des délibérations qui ont déjà été votées auparavant, qui précisent le régime des indemnités horaires sur les travaux supplémentaires en ajoutant, c'est la différence avec les délibérations précédentes, qu'elles concernent également les agents recrutés en contrats à emplois aidés, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Dans un premier temps, on précise ce qu'est le régime des indemnités horaires. C'est la première délibération sur laquelle on va vous demander de vous exprimer et la deuxième c'est sur la valeur de ces indemnités horaires qui sont maintenant attribuées aux contrats à emplois aidés.

Auparavant, il n'y avait pas de contrat à emplois aidés, il y avait des contrats emplois jeunes, ceux-ci n'existent plus, c'est la raison pour laquelle il a fallu modifier les délibérations.

(Chant des partisans dans le public)

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean LAHOUSSE. Je suis assez impressionné qu'on puisse chanter pour un compteur ce type de chant. Personnellement, ma famille était dans la résistance et je trouve que ces amalgames sont tout à fait insupportables.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Pas de questions.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-127

Direction Ressources Humaines

Indemnités horaires pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, notamment en ce qui concerne les agents sous contrat, il y a lieu de préciser les modalités de versement des indemnités horaires de travail normal de nuit, du dimanche et jours fériés.

1. Indemnité horaire pour travail normal de nuit

Conformément aux textes en vigueur, une indemnité horaire pour travail normal de nuit est versée lors de l'accomplissement d'un travail normal entre 21 heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

Sont concernés par ce dispositif, les agents titulaires, stagiaires, non-titulaires, y compris ceux recrutés sous la forme d'un emploi aidé, employés à temps complet, partiel ou temps non complet.

Le montant horaire de référence est de 0,17€ par heure. Ce montant subit une majoration spéciale pour les agents occupant certaines fonctions lorsqu'un travail intensif est fourni, soit 0,80€ par heure. La notion de travail intensif s'entend de celle qui consiste en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.

Ces taux pourront évoluer en fonction de la réglementation.

2. Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

Pour prétendre à cette indemnité l'agent doit avoir effectué un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Peuvent bénéficier de cette indemnité les agents titulaires, stagiaires, et agents non-titulaires, y compris ceux recrutés sous la forme d'un emploi aidé.

Le montant horaire de référence s'élève à 0,74€ par heure effective de travail.

Ce montant pourra évoluer en fonction de la réglementation.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conditions de versement des indemnités horaires pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-128

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire à la Direction des Vies participatives

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Direction des Vies Participatives a été missionnée pour gérer les aspects de coordination fonctionnelle du déploiement d'un portail citoyen au sein de la Ville de Niort.

Le développement d'un portail citoyen est un projet stratégique pour la collectivité, associant de nombreuses directions. Comme tout projet structurant, des impacts organisationnels peuvent en découler.

Un accompagnement fonctionnel en complément d'un accompagnement technique est une clé de réussite de la conduite du projet.

Cette mission de coordination fonctionnelle est confiée à la chef de service Vies participatives externe. Pour assurer cette mission, il est nécessaire de renforcer le service en créant un emploi temporaire de Coordonnateur vies participatives pour une durée d'un an.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée de 12 mois, un poste de Coordonnateur vies participatives rémunéré sur la grille des rédacteurs territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de rédacteur non titulaire pour une durée de 12 mois.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)*Lucien-Jean LAHOUSSE*

Il s'agit de la création d'un emploi temporaire à la Direction des Vies Participatives. Nous avons lancé un projet de portail citoyen pour la Ville de Niort, auquel sera très impliquée une personne qui travaille aux Vies Participatives. Pour que ce service puisse continuer à fonctionner correctement pendant un an, il est proposé de créer, pour une durée de 12 mois, un poste de Coordonnateur des vies participatives qui sera rémunéré sur la grille des rédacteurs territoriaux.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Puisqu'il s'agit de la Direction des Vies Participatives, et que nous ne nous reverrons pas d'ici la fin du mois, permettez-moi une petite digression. Non pas sur le compteur Linky mais sur une autre annonce que vous avez faite récemment dans la presse sur « les Voisinades ». On serait intéressé pour connaître l'économie du projet de ces Voisinades, puisque dans le même storytelling qui apparaissait dans le vœu tout à l'heure, gestion de bon père de famille, vous dites générer par là des économies substantielles contre les 1 800 €, si ma mémoire est bonne, d'adhésion aux principes de la fête des voisins. Or, il m'a semblé voir qu'il y avait quand même un visuel qui avait été créé pour l'occasion, qu'il y avait des gobelets qui étaient créés pour l'occasion. J'ose imaginer que tout ça n'est pas gratuit et que ça a aussi un coût. Il serait intéressant d'avoir les éléments comparatifs pour savoir si c'est en effet de la bonne gestion ou si c'est uniquement de la communication.

Monsieur le Maire

Merci. Tout ce qu'on lit n'est pas forcément exact, en effet. Il s'agit moins de faire des économies que de promouvoir le circuit local et l'argent qu'on dépense. On va acheter les gâteaux « des Petits amoureux », on fait des gobelets à l'effigie de Niort, enfin on travaille en circuit court, en circuit local. Je pense que ça va dans un sens qui nous est collectivement cher et on se détache d'une appropriation tout à fait individuelle et marchande qu'était le concept précédent. Comme beaucoup d'autres villes, on s'exonère. On a nos « Voisinades » libres, comme on peut aussi avoir nos logiciels libres, c'est le principe qui a été retenu pour passer aux « Voisinades » Niortaises, mais tout le monde est le bienvenu.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je voudrais ajouter que l'expression « Gestion bon père de famille » n'est plus en vigueur, pour éviter justement une discrimination entre hommes-femmes et qu'on parle de gestion raisonnable, ce qui me semble beaucoup plus adaptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'était en 1974 sous POMPIDOU.

Pascal DUFORESTEL

Merci à Monsieur LAHOUSSE pour ce rappel. C'est bien que ce soit de sa bouche et je le remercie.

Par contre, permettez-moi d'être moins convaincu par l'explication puisque, soit vous avez une conférence de presse pour rien et dans ce cas c'était de la communication pour rien, je pense que cette expression est encore valable, mais en l'occurrence quid de la municipalisation de l'ensemble des événements à l'année. Est-ce que vous allez nous inventer des « Musicades », des « Fêtes des grandes pérades » ou autres manifestations du genre ? Ou des Linkyades, éventuellement.

Monsieur le Maire

Ça a l'air déjà bien parti en ce qui concerne ce dernier point. Il y a les apéros du mardi, qui vont reprendre tout le mois de juin et jusqu'au 14 juillet. Il y a de nouvelles animations. Il y a ce qui est quasiment devenu un festival de Noël. En effet, Niort regorge d'animations nouvelles, les Voisinades en sont une, même si on connaissait avant un concept quelque peu rapproché. C'est en effet une Ville où il y a des choses nouvelles et on peut s'en réjouir, qu'on mette un « A » debout ou pas. Merci.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-129

Direction Ressources Humaines

Emplois occasionnels - Saisonniers - Service Culture

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville, le service Culture organise en régie directe des manifestations et événements.

L'été 2016 sera marqué par trois manifestations conçues en termes d'attractivité du territoire et l'augmentation du nombre d'événements culturels donnant rendez-vous aux Niortais. Les trois manifestations dont l'impact est recherché au-delà de la commune sont : les concerts des Jeudis de Niort, le festival de cirque, les parcours commentés. Nouveauté 2016, la mise en place d'un parcours de la Ville autour d'un personnage historique, ce parcours s'appuyant sur une exposition présentée au Pavillon Grappelli, nouveau lieu d'expositions. Les événements donnant rendez-vous aux Niortais sont les concerts de musique classique et jazz et les séances de cinéma en plein air.

L'organisation de ces manifestations et événements requiert une aide ponctuelle en ressources humaines pour diffuser l'information en amont, préparer l'accueil des intervenants et du public, seconder l'équipe des permanents pendant l'exploitation des événements et participer aux bilans.

Les besoins en personnel saisonniers peuvent être précisés comme suit pour l'été 2016 :

- 1 agent accueil logistique, affecté plus spécifiquement à la mise en place matérielle des concerts, des spectacles de cirque et des séances de cinéma plein air sur une période de 2 mois et demi ;
- 1 agent accueil logistique, affecté plus spécifiquement à l'accueil et l'information du public sur les manifestations et événements, en particulier lors des Parcours et au Pavillon Grappelli, sur une période de 2 mois et demi.

Soit un total de 5 mois en contrats saisonniers.

Ces emplois seront pourvus conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 2 emplois occasionnels d'adjoint administratif pour une durée totale de 2 mois et demi au service Culture selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est une délibération que l'on prend quasiment tous les ans à cette période puisqu'un certain nombre de manifestations culturelles ont lieu pendant les mois d'été, pour lesquelles il y a un besoin de personnel supplémentaire.

Un agent d'accueil logistique affecté plus spécifiquement à la mise en place du matériel des concerts, des spectacles de cirques etc. Un autre affecté plus spécifiquement à l'accueil et à l'information du public. Deux agents, pendant 2 mois et demi, soit l'équivalent de 5 mois en contrat saisonniers qui sont prévus au budget. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la création de ces deux emplois occasionnels.

Monique JOHNSON

Juste pour revenir sur les délibérations par rapport aux suppressions de postes. Là, on précarise quelques éléments par rapport à notre collectivité, en créant des missions courtes, alors qu'il me semble évident qu'une telle mission nécessite un certain suivi dans le temps. C'est juste pour mettre en exergue ces suppressions de postes et ici avec des postes précaires.

Monsieur le Maire

Je ne crois pas que ce soit le cas Madame JOHNSON, mais Madame CHASSAGNE va vous répondre.

Christelle CHASSAGNE

Ces postes existent depuis toujours. Ce sont des postes qui sont vraiment saisonniers parce que ça n'implique pas un suivi dans le temps. C'est vraiment de la petite gestion, de l'accueil, de l'installation d'un écran, un démontage etc. Il s'agit de venir renforcer les équipes sur un temps fort, ça ne se justifie pas toute l'année. Ce sont des postes dans nombreux services culturels et autres structures qui connaissent ces besoins saisonniers.

Monsieur le Maire

Voilà une précision utile, qui invalide tout autre commentaire.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-130

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Prestation d'hébergement des sites internet de la
Ville de Niort et de la Communauté d'agglomération
du Niortais - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis, le 1er janvier 2016, un nouveau service commun a été créé à la CAN regroupant les Services de communication externe des deux collectivités.

Dans ce cadre, la CAN et la Ville de Niort ont mis en place un groupement de commandes afin d'acquérir, des prestations d'hébergement de sites web des deux collectivités sur la période 2016 à 2021.

La Ville de Niort a été nommée coordinateur du groupement de commandes. La durée du marché est fixée à quatre ans à compter de sa date de notification.

Le montant maximum estimatif des contrats s'élève à 120 000 € TTC, et sera réparti pour 60% à la Ville de Niort et pour 40% à la CAN.

La prestation d'hébergement désignant l'ensemble des prestations permettant de mettre à disposition, sécuriser, exploiter et administrer les données et traitements associés aux sites internet de production et de pré-production.

Après consultation des entreprises, la commission des marchés réunie le 28 avril 2016 a émis un avis sur le choix de l'attributaire de l'accord cadre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché avec l'entreprise ALFA SATELY pour un montant estimatif de 66 086,46 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-131

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture de carburant en vrac - Adhésion à un groupement de commandes

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, un certain nombre de communes de la CAN et la Ville de Niort, ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat de carburant en vrac pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2020. La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire. Il commencera au 1^{er} janvier 2017 et prendra fin au 31 décembre 2020. Les quantités concernées pour l'ensemble des membres du groupement sont estimées à 1 336 298 litres par an tous carburants confondus.

Les tarifs seront ajustés à chaque commande. La partie fixe des prix fera l'objet d'une mise en concurrence des attributaires par le biais d'un marché subséquent une à deux fois par an.

Le dispositif permettra aux membres de passer leurs commandes à un prestataire unique. Les livraisons se feront directement aux adresses précisées par les membres du groupement dans le cahier des charges.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adhérer au groupement de commandes pour l'achat de carburant en vrac ;
- approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Un certain nombre de collectivités, dont la liste vous est communiquée avec les consommations qu'elles peuvent faire, ont décidé, dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, d'acheter en commun le carburant en vrac. C'est celui qu'on va mettre dans les citernes qui sont dans les centres techniques aussi bien de la Ville que de la CAN ou d'autres mairies. La Ville n'est pas le plus gros consommateur, mais comme elle a la plus longue expérience dans le domaine, les autres partenaires lui ont demandé de bien vouloir assurer la négociation de ce contrat et une fois ce groupement constitué, il sera exécutoire jusqu'au 31 décembre 2020. Il s'agit d'un contrat passé sous forme d'un accord-cadre multi attributaire, qui démarrera au 1^{er} janvier prochain. Il représente à peu près 1 336 298 litres par an, tous carburants confondus. Les tarifs sont ajustés à la commande, c'est-à-dire qu'il y aura une partie fixe qui est liée à la logistique, la livraison du carburant sur le site et une partie variable qui est le cours du carburant le jour de la commande, c'est-à-dire deux jours avant la livraison.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Rassurez-vous, nous sommes plutôt favorable au groupement d'achat bien entendu. Celui-ci, outre son exotisme, a le mérite de nous faire apparaître des niveaux de consommations en carburant assez étonnant. Notamment, les consommations de Magné, alors je ne sais pas si c'est lié à la terminologie de la commune.

Au-delà de ça, puisque exceptionnellement je n'étais pas en commission, il y avait une autre délibération qui tenait à un groupement d'achat pour l'AMO en matière de Télécom, qui n'est plus dans notre cahier définitif. Est-ce que vous pouvez simplement nous dire pourquoi ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui, la CAN a demandé que le projet soit reporté d'un mois.

Monsieur le Maire

Merci. Quant à Magné, vous ne manquerez pas de vous retourner vers son Maire.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-132

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture de peintures, produits assimilés et accessoires - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'accord cadre de « Fourniture de peintures, produits assimilés et accessoires » arrive à échéance le 24 mai 2016.

Il convient de mettre en œuvre un nouvel accord-cadre pour lequel une consultation par procédure adaptée a été menée.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, passé pour une période de 2 ans, à compter du 25 mai 2016 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, renouvelable une fois.

L'accord-cadre de « Fourniture de peintures, produits assimilés et accessoires » fixe un montant maximum pour 2 ans de 70 000 euros HT.

Dans le cadre de la procédure de consultation par procédure adaptée, la commission des marchés s'est réunie le 28 avril 2016 pour formuler un avis sur le choix de l'attributaire.

La notification du contrat d'accord-cadre emporte la conclusion du premier marché subséquent pour une durée de 2 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre de « Fourniture de peintures, produits assimilés et accessoires » avec la société UNIKALO CHARENTES (Agence de Niort).
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-133

Direction de la Communication**Refonte graphique d'un magazine et mise en page mensuelle - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort édite un magazine mensuel d'informations municipales « Vivre à Niort ». Sa maquette actuelle date de 2012.

Pour sa conception et sa mise-en page, il est fait appel à un prestataire mono-attributaire d'un accord-cadre arrivé à échéance et qu'il convenait de relancer. Il a donc été décidé de procéder à la refonte graphique du magazine municipal et de sa mise en page.

Cette dernière va permettre de trouver une nouvelle formule de magazine avec de nouveaux contenus éditoriaux afin de s'adapter à l'évolution des profils des lecteurs et que ces derniers s'approprient plus aisément le journal.

Une consultation par procédure adaptée a été engagée pour la mise en place d'un accord cadre d'une durée deux ans. L'accord cadre comporte un montant maximum en valeur fixé à 180 000 euros TTC pour la durée de l'accord cadre.

Le règlement de consultation prévoit dans son article 6.6 le versement d'une prime de 1 500,00 € TTC aux candidats dont l'offre a été jugée conforme afin de les dédommager pour leur participation à la phase de négociation qui comprenait la conception d'une maquette. Cette prime sera versée sur simple demande du candidat pour ceux qui ne seront pas retenus et viendra en déduction de la rémunération de l'attributaire.

La Commission des Marchés qui s'est réunie le 28 avril 2016 a émis un avis sur le choix de l'attributaire de l'accord-cadre. L'attribution de l'accord cadre vaut attribution du premier marché subséquent.

La dépense est inscrite au budget 2016 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le contrat d'accord-cadre avec le groupement GLYPHES / CAPSULE ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- autoriser le versement d'une prime de 1 500,00 € TTC aux agences RC2C et NDBD.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit de la refonte graphique du magazine mensuel d'informations municipales « Vivre à Niort ». Il a été fait appel à un prestataire mono attributaire d'un accord-cadre arrivé à échéance et qu'il convenait de relancer. On a profité de cette relance pour refondre le magazine et le réactualiser. Nous aboutirons à une nouvelle formule du magazine avec de nouveaux contenus éditoriaux, afin de s'adapter aux évolutions des profils des lecteurs et un meilleur format. Une consultation par procédure adaptée a été engagée pour la mise en place d'un accord-cadre d'une durée de deux ans. L'accord-cadre comporte un montant maximum, maximum puisqu'il serait normalement sensiblement inférieur en valeur, fixé à 180 000 € pour la durée de l'accord-cadre.

La commission des marchés s'est réunie le 28 avril 2016 et a émis un avis sur le choix de l'attributaire de l'accord-cadre. L'attribution de l'accord-cadre vaut attribution du premier marché subséquent. La dépense est inscrite au budget 2016 et il est demandé d'approuver le contrat d'accord-cadre avec le groupement GLYPHES / CAPSULE, qui était déjà notre prestataire, et a été sélectionné pour la succession, d'autoriser le Maire à le signer et d'autoriser le versement d'une prime de 1 500 € aux agences qui avaient répondues mais qui n'ont pas été retenues, RC2C et NDBD.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je voudrais revenir sur cette refonte, sur cet accord-cadre. Effectivement, c'était un accord-cadre qui arrivait à échéance mais qui aurait pu être poursuivi par un accord-cadre concernant simplement la composition et l'impression de ce support. Or, vous choisissez de refondre ce support qui a pourtant fait l'objet d'une refonte assez récemment. On le lit dans la délibération, c'est un magazine qui existe depuis longtemps, qui a été refondu en 2012 et qui a obtenu un prix pour cette refonte, le prix Cap'com, il y a 3 ans. Refondre un magazine 4 ans après un investissement comme celui qui a été fait en 2012, je trouve que c'est assez étonnant. Outre, qu'il avait reçu un prix, une distinction tout à fait notable, lorsque cette refonte a été votée en 2012, vous aviez un avis tout à fait particulier sur cette dépense.

Monsieur le Maire

Certainement, que vous ne manquerez pas d'avoir à votre retour, chacun sa place.

Elodie TRUONG

Vous pensez que j'ai fait effectivement la recherche qu'il fallait sur cette question. Vous disiez à propos de cette dépense, qui était un accord-cadre proposé exactement à 195 000 € TTC pour une durée de 3 ans, et non pas de 2 ans comme pour celui que vous nous proposez, « qu'on arrivait à des sommes qui sont quand même assez prodigieuses, pas loin de 200 000 € sans compter les emplois de rédaction chef

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

qu'il faut pourvoir sur le régime général, donc un coût pour l'expression du Vivre à Niort qui est très cher alors que d'autres collectivités trouvent des moyens beaucoup moins onéreux de communiquer avec leurs concitoyens ». Vous faisiez donc des parallèles avec des actions qui ne manqueraient pas d'être éventuellement impactées. Cette dépense vous nous la re-proposez, quelques années plus tard, et vous proposez une refonte de ce magazine, pourtant primé, avec une volonté de rupture dans la communication pour effectivement divulguer un autre type d'information et selon une autre ligne éditoriale.

Monsieur le Maire

Ça restera toujours des informations municipales, rassurez-vous.

Elodie TRUONG

Ça je n'en doute pas. C'est quand même un magazine municipal, mais je vous avouerai que c'est quand même une dépense très contestable, alors que nous avons un budget sur lequel vous nous imposé des baisses de subventions aux associations importantes, une somme comme celle-ci aurait effectivement pu servir à soutenir l'action associative locale.

Monsieur le Maire

Merci. Je pense qu'il faut évoluer, c'est le cas des journaux, c'est aussi le cas des positions. Vous étiez dans la majorité, vous étiez pour, vous êtes dans l'opposition vous êtes contre. C'est vrai que les journaux municipaux coûtent toujours trop cher. C'est vrai aussi, qu'il y avait une demande de le faire évoluer notamment dans son format pour qu'il corresponde à un format plus tabloïde, plus distribuable et notamment dans les commerces qui le souhaitent et pour une meilleure information. C'est la raison pour laquelle on évolue, c'est une des propositions les moins chères, et à peu près comparable au prix où on le payait par le passé. Il n'y a pas d'évolution substantielle de coût. Vous ne pouvez pas me reprocher d'un côté de réduire les frais en matière de communication et là de les augmenter un peu. Globalement, ils baissent.

Madame JOHNSON voulait s'exprimer et ensuite Madame TRUONG.

Monique JOHNSON

Je rejoins Madame TRUONG, cela dit, j'ai l'avantage de ne pas avoir ce recul que vous avez tous, étant dans l'ancienne majorité ou pas. Effectivement, je me suis posée la même question. Dans ce contexte, où on veut faire des économies, où ça semble être votre principal but, pourquoi refaire quelque chose qui a été remis au goût du jour en 2012. La question que je pose, vous avez partiellement répondu, vous évoquez l'évolution des profils des lecteurs, est ce que vous pouvez nous expliquer comment vous avez évalué cette évolution des profils des lecteurs ? Comment vous allez la prendre en compte et comment ça se fait que cette évolution des profils des lecteurs a été aussi grande en l'espace de 4 ans ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

On n'est absolument pas contre l'évolution, mais vous noterez que c'est une deuxième refonte. Or, ce magazine qui existe, si je ne me trompe pas depuis 1986 a été refondu 2 fois depuis sa création. Une fois en 1991 et une fois en 2012. Une nouvelle fois à 4 ans d'intervalle, c'est effectivement beaucoup.

Monsieur le Maire

Il ne faudra pas vous étonnez si on vous fait des propositions de délibérations sur la charte graphique, sur un certain nombre de choses, à la Ville comme à la CAN, parce que c'est une politique qui participera à l'attractivité, au marketing territorial que de revoir les choses. Là, c'est le journal. Demain, il y aura une refonte graphique plus importante sur d'autres documents. C'est la loi du genre. On a par exemple un logo qui date et un logo de la CAN qui est peu lisible, donc il y aura d'autres propositions. Ça fait partie des évolutions nécessaires, on passe notamment à un format tabloïde. Il y a de nouvelles rubriques, des informations plus brèves et peut-être plus nombreuses. Il y a également un retour sur ce qui s'est fait durant le mois écoulé. On est un peu plus en lien avec l'univers médiatique, qui en 4 ans, a considérablement évolué. Ce sont des évolutions nécessaires et plus rapides, je pense que vous avez toutes les informations.

Alain PIVETEAU

Là où on ne vous suit pas, c'est qu'on n'a pas pu mener le débat au bout puisque vous ne l'avez pas souhaité, comme sur d'autres sujets. Celui que vous refusez de prendre en compte et qui pourtant s'exprime spontanément ce soir. C'est bien dommage. Je le pense vraiment parce que je pense que lorsqu'on tient les débats, il y a moins de débordements ou de non respect à la règle. Le mieux c'est de tenir les débats notamment ceux qu'on a promis et annoncé en début de Conseil. Je ferme la parenthèse et je rentre dans le débat maintenant.

Monsieur le Maire

J'aimerais tout de même préciser une chose...

Alain PIVETEAU

Vous voulez comprendre ce que j'ai voulu dire c'est ça ?

Monsieur le Maire

Oui je veux comprendre mais je fais une assise si vous le permettez...

Alain PIVETEAU

Ça reste une règle d'échanges chez nous, vous parlez d'abord et je réagis ensuite. Allez-y.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je pense qu'il va falloir s'apaiser, si vous voulez dialoguer. Il faut accepter que l'autre parle. La rhétorique n'est pas solitaire. On n'est pas dans le soliloque, on est dans le dialogue, donc je vous réponds pour vous répondre parce qu'après vous me reprochez de ne pas vous répondre. Mais le soliloque peut être tellement long qu'on en oublie ce que vous avez dit au départ. Je me permets de vous répondre sur ce point ; quand il y a eu un sujet sur lequel j'étais directement impliqué par une décision politique de ma part, la vidéosurveillance par exemple, j'ai fait un débat public. Mais le Maire n'installe pas les compteurs électriques. C'est une réalité partout en France, à Niort comme ailleurs, qu'on le veuille ou non.

Il peut y avoir des personnes qui abusent de la bonne foi des autres, des inquiétudes qui peuvent être légitimes. La réalité c'est que ce débat là se passe ailleurs qu'au Conseil municipal et vous le savez très bien Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Hors micro je veux bien vous répondre là-dessus.

Monsieur le Maire

Vous le savez très bien, mais ne me répondez pas là-dessus parce que...

Alain PIVETEAU

Hors micro... C'est ça qu'est dingue, mettez vous à ma place une seconde...

Monsieur le Maire

Il n'y aura pas de débat sur ce sujet-là. Il y en a eu un sur un vœu que vous aviez passé, sur une question que vous aviez posée. Aujourd'hui il n'y a pas de discussion inscrite à l'ordre du jour sur ce sujet. Si vous voulez poursuivre sur la communication, ce sera avec intérêt, mais je me suis au moins permis de vous répondre à défaut d'entretenir un dialogue sur le sujet ou un débat.

Alain PIVETEAU

La communication c'est une bonne chose, le débat c'est une meilleure chose. Je ne rentrerai pas dans le débat puisque vous ne m'y autorisez pas, mais reconnaissez que vous vous permettez de donner un avis fondé sur les raisons qui font que vous n'inscrivez pas ce débat au Conseil municipal sans jamais, et c'était ce qui avait fondé ma colère non pas lors du précédent conseil, je n'ai pas pu y assister, mais celui d'avant, parce qu'on n'a pas la possibilité de vous dire pourquoi nous pensons, à l'inverse, que c'est un débat de société majeur. Il concerne, la diffusion et la démultiplication des objets connectés dans notre vie quotidienne et je pense que tous les pouvoirs locaux, nationaux, supranationaux, associatifs, publics ou privés, doivent prendre part à ce débat parce qu'on assiste à un changement de société.

. RETOUR SOMMAIRE

Se mettre derrière une règle, que je serais en plus en capacité de contester mais vous ne m'y autorisez pas, ce n'est pas suffisant. Je ferme la parenthèse, je ne rentre pas dans le débat puisque vous ne voulez pas l'avoir.

Concernant les dépenses de communication, de deux choses l'une, ou la situation budgétaire était et reste extrêmement tendue pour ne pas dire catastrophique, ce que vous assénez depuis le départ pour fonder et justifier les priorités politiques qui sont les vôtres, auquel cas, si je m'inscris dans ce schéma de contraintes que vous nous présentez à chaque séance, nous ne comprenons pas pourquoi la refonte d'un magazine de communication, important certes, mais pour la deuxième fois dans un temps très court, devienne une priorité, au même titre que la vidéosurveillance, alors que le soutien aux associations, maintenu, développé, amplifié et amélioré n'en est pas une. C'est ce que nous contestons, tout simplement. Rose-Marie NIETO demande des solutions alternatives, en voici une. C'est un vrai débat, vous considérez que c'est une priorité et elle l'est d'autant plus que vous nous expliquez que vous ne pouvez quasiment rien faire, sauf ça. Ce « ça » c'est une priorité qu'on peut contester.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur PIVETEAU. Vous êtes un rhétoricien superbe parce que, je vous le rappellerai comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a des débats qui se mènent à l'Assemblée Nationale. Vous êtes suppléant d'une Députée, c'est là-bas que ça se passe. Vous ne pouvez pas faire passer des messages comme on peut faire des messages pour les vœux, certainement avec beaucoup plus de pouvoir que nous n'en avons à travers un vœu du Conseil municipal. Vous vous focalisez sur un point qui concerne quelques milliers d'euros de différence. On a parlé tout à l'heure de plus de 4 500 000 €, vous pointez quelque chose qui n'a pas lieu d'être. Tout à l'heure on votera des dépenses nouvelles pour quelques appels à projets. Vous allez aussi les contester ? Il y a des évolutions de dépenses, et là ça touche aussi quelques milliers d'euros, il y a surtout beaucoup d'économies parce qu'on a pas le choix. Si vous voulez aller les porter à Paris ou auprès de ceux qui peuvent changer ou voter les lois de finances, allez les porter, mais n'ayez pas, s'il vous plaît, cette assurance qui vous permet de dire des choses ici très fortes et d'accepter à Paris des choses que vous dites refuser ici. Je n'accepte pas ce double discours. Il y a peut-être une presse pour vous donner quelques échos, mais la réalité c'est que j'aimerais aussi que les choses changent au niveau national et vous avez, pour le moment au moins, quelques moyens de le faire. Faites-le, on vous en saura gré et je serai le premier à vous applaudir.

Monsieur DUFORESTEL et on arrêtera peut-être là le débat.

Pascal DUFORESTEL

Je vais au moins tenter de revenir dans le débat, puisque là vous sortez complètement du débat. Je ne sais pas pourquoi vous partez sur un registre qui n'est pas du tout...

Monsieur le Maire

Concentrez-vous sur la délibération, s'il vous voulez bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Je pourrais vous dire la même chose, si j'en avais le droit, puisqu'en l'occurrence la délibération c'est l'augmentation de moyens, comme l'a démontré ma collègue, sur le Vivre à Niort. Ce n'est pas le débat de savoir si à l'Assemblée Nationale etc., ou si vous vous présentez aux législatives, la question elle est de savoir en quoi...

Monsieur le Maire

Eh bien justement, posez la Monsieur DUFORESTEL, allons y.

Pascal DUFORESTEL

Oui je la pose, parce que mon collègue l'a très bien dit, là ce n'est pas de la rhétorique pour de la rhétorique...

Monsieur le Maire

Quelle est la question ?

Pascal DUFORESTEL

Vous avez envie de débattre ou vous n'avez pas envie de débattre ?

Monsieur le Maire

J'ai envie de vous entendre oui.

Pascal DUFORESTEL

D'accord, alors vous arrêtez de me couper.

Monsieur le Maire

J'ai envie de vous entendre Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Donc vous arrêtez de me couper. Ok !

Monsieur le Maire

Ecoutez, s'il vous plaît, il y a un minimum de correction.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Ok. Alors je développe, je dis comme mon collègue, de la même manière, ou je le dis autrement, s'il y a une priorité dans vos politiques publiques, et ça, ça n'apparaissait pas dans le vœu storytelling dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est de la communication...

Monsieur le Maire

C'est ce que vous êtes en train de faire...

Pascal DUFORESTEL

Puisque, que ce soit l'exemple des « Voisines » tout à l'heure où vous avez dit vous-même qu'il y avait eu une erreur sur la ligne dans la conférence de presse ou autrement, je ne sais pas comment, mais qu'en l'occurrence la presse nous avait honteusement menti sur le fait que c'était uniquement économique...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, ne détournez pas les propos...Alors posez votre question.

Pascal DUFORESTEL

Vous êtes en train de couper une intervention...

Monsieur le Maire

Je suis Président de cette Assemblée municipale, je me permets de vous remettre...

Pascal DUFORESTEL

Vous êtes Président, ça n'empêche pas de maintenir un débat démocratique. Or, vous ne souhaitez pas un débat démocratique sur la question de la communication...

Monsieur le Maire

Beh voyons...

Pascal DUFORESTEL

Nous vous disons, à différents registres, qu'il y a une évolution manifeste des moyens en matière de communication qui apparaissent dans cette délibération comme dans d'autres...

Monsieur le Maire

Oui...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Ah, très bien.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER puis on terminera là.

Christophe POIRIER

Simplement, pour revenir sur cette délibération, à l'occasion de la refonte de la ligne éditoriale, je ne pourrai que vous inviter à diminuer, ou tenter de diminuer la propagande et la communication purement politique de votre majorité. Ça coûterait probablement moins cher au final, notamment avec l'organisation de deux nouvelles élections sur les cantons Niort 1 et Niort 3...

Monsieur le Maire

Là Monsieur POIRIER...

Christophe POIRIER

Vous auriez intérêt, me semble-t-il, à laisser un peu plus de place à des sujets de fond qui intéressent les Niortais, on le voit encore ce soir lors du Conseil municipal. À faire un peu moins de politique et un outil d'instrument politique de ce Vivre à Niort.

Monsieur le Maire

Vos propos sont inacceptables !

Quand on sait le jeu que vous avez joué dans cette affaire...Le peuple a jugé, en effet. Je préfère gagner dans les urnes ce que vous gagnez dans les prétoires et je crois que c'est en démocratie le jugement le plus simple. Je me suis toujours abstenu de ce genre de recours, mais que le peuple revote il n'y a rien de plus normal. Pour ma part je lui fais toute confiance. Y a-t-il des oppositions à cette délibération qui portait donc sur la refonte graphique ? Des abstentions ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-134

Direction de l'Education

**Subventions - Classe de découvertes avec nuitées -
Année 2016 - Solde**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets « classes de découvertes avec nuitées » pour l'année 2016.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 80 % de la subvention a été versé à chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde aux écoles dont le projet a été réalisé et qui ont fourni leur attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort pour l'école Jean Zay d'un montant de 484,68 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Les subventions pour les classes de découvertes avec nuitées. C'est une dépense de 484 €, j'espère que ce n'est pas trop.

Rose- Marie NIETO

Je vous propose d'accepter le versement du solde de la subvention de la Ville pour l'école Jean Zay, pour un montant de 484,68 €, concernant une classe de découvertes avec nuitées pour l'année 2016.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Des remarques ? Non ? Tout le monde est d'accord sur les nuitées, parfait.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-135

Direction de l'Education

**Prestation de service d'accueil de loisirs -
Convention d'objectifs et de financement 2015/2017
avec la M.S.A.- Avenant n°1**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a signé en 2015 avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) le renouvellement d'une convention triennale d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service Accueil de Loisirs (accueil périscolaire et accueil de jeunes).

Cette convention vise à faciliter l'accès des enfants des familles allocataires de la MSA aux accueils de loisirs sans hébergement, par le financement d'une Prestation de Service Accueil de Loisirs versée à la Ville.

La prestation versée par la MSA concerne l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement gérés directement par la Ville. Son montant horaire est aligné sur celui de la CAF. Elle ne s'applique pas aux temps périscolaires issus de l'application du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire (soit le temps compris entre 16h et 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire).

Afin d'actualiser la convention au regard des évolutions réglementaires, la MSA a souhaité apporter des précisions par avenant :

- au niveau du préambule, en remplaçant « pour chacun des enfants de moins de 20 ans ressortissants du régime agricole » par « pour chacun des enfants considérés à charge au regard des prestations familiales » ;
- au niveau du titre de l'article 2, en rajoutant « Décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014 ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs » avec la Mutualité Sociale Agricole, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Je vous propose le renouvellement de la convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour 3 ans. L'objet de cette convention est de faciliter l'accès des enfants des familles allocataires de la MSA, aux accueils de loisirs sans hébergement de la Ville de Niort.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? On peut débattre de tout, mais je ne suis pas sûr que les personnes qui frappent aux portes de cette façon-là, leur soient ouvertes. Encore une fois, on vit une époque où la démocratie est fragile. En France elle reste solide, il y a des institutions, elles se respectent. Il n'y a pas de démocratie sans le respect des institutions. Le Conseil municipal est une institution solide depuis la fin du 19^{ème} siècle. Elle se respecte aussi et le régime des assemblées délibératives se respecte également, c'est un principe acquis sous la révolution française. Alors même que les débats démocratiques s'organisaient, je crois qu'ils méritent eux aussi le respect. Je n'accepterai pas la moindre dérive à Niort et dans cette salle. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-136

Direction Animation de la Cité

Subvention - Maison de l'Europe de Niort et des Deux-Sèvres

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telle que la Maison de l'Europe de Niort et des Deux-Sèvres (MDENDS), et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort soutenait, auparavant, les activités de cette association dans le cadre d'une convention avec l'Escale Habitat Jeunes.

La Ville de Niort souhaite, pour l'année 2016, poursuivre son soutien pour la MDENDS dont la mission est de promouvoir la citoyenneté Européenne et l'échange interculturel ainsi que de contribuer à une meilleure compréhension des institutions européennes par les citoyens.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'association, une subvention de 33 500 € pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Maison de l'Europe de Niort et des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention de fonctionnement de 33 500 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

La Ville de Niort souhaite, pour l'année 2016, poursuivre son soutien à la Maison de l'Europe et des Deux-Sèvres. Son objectif est de promouvoir la citoyenneté Européenne et l'échange interculturel et de contribuer à une meilleure compréhension des institutions européennes. Nous vous proposons d'approuver la convention entre la Ville de Niort et cette Maison de l'Europe et de verser une subvention de fonctionnement de 33 500 €.

Fabrice DESCAMPS

Sauf erreur de ma part, on n'a pas voté la précédente délibération.

Monsieur le Maire

Oui, je m'en suis aperçu. Les caractéristiques de cette soirée étant particulières, ça explique cela. L'essentiel est de s'en apercevoir, on la votera après avoir voté celle-ci.
Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Dominique SIX.

Dominique SIX

Micro éteint. Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Très bien. Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Pour ma part je prendrai part, de manière enjouée, à ce vote. Je voterai positivement et je tiens à vous féliciter d'avoir fait corréliser cette subvention avec la journée du 9 mai. Ce n'est pas de la communication en l'occurrence, mais permettez-moi de vous en féliciter.

Monsieur le Maire

C'est tout de même une dépense, mais on va peut-être la voter.
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

On revient à la précédente sur la MSA, page 33. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-137

Direction Animation de la Cité

**Dispositif appel à projets en direction de la jeunesse
avec le CSC du Parc et le CSC De Part et d'Autre**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel du Parc dans le cadre de leur fête de quartier ;
- Centre Socioculturel De Part et d'Autre dans le cadre de leur fête de quartier.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC du Parc	1 000 €
CSC De Part et d'Autre	1 000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Je vous propose que la Ville de Niort apporte son soutien financier au CSC du Parc et à celui De Part et d'Autre, pour un montant de 1 000 € chacun, pour participer au financement de leur fête de quartiers.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Merci Monsieur le Maire. Sur ce sujet, évidemment c'est une question qui concerne les centres socio-culturels, qui est une question d'actualité brûlante en ce moment. On a une vraie question quant à la visibilité de votre politique en matière socioculturelle, Monsieur le Maire. On n'y voit pas très clair et c'est pourtant très important pour ce réseau, qui est un pilier du lien social sur la Ville, un pilier du « Vivre Ensemble », un pilier du pouvoir d'agir pour les habitants. On se pose plusieurs questions aux vues des différents articles qui sont parus dans la presse ces jours derniers. Il y a une question de suivi de ce dossier qui est claire. On a un réseau qui a fait part de sa volonté très claire d'évoluer, de se réorganiser pour soutenir ses projets associatifs, qui a été suivi par vos services et vos élus délégués, très régulièrement, je pense à Rose-Marie, qui est en face de moi, et Marie-Paule MILLASSEAU. Or, ces derniers temps, on en arrive à une situation de crise assez importante dans sa gouvernance parce que vous avez signifié une orientation, ici même, dans ce Conseil municipal lors de la dernière séance. Vous avez donné une orientation quant à leurs modes de gestion qui s'imposent, qui en tous cas est une forme de remise en cause de choix démocratiques, opérés dans chaque centre socioculturel. Cette crise impacte très très fortement le réseau. Elle crée une situation de fragilité, d'insécurité très très forte pour les salariés. Mais je parlerai aussi des bénévoles, c'est-à-dire que vous mettez les bénévoles aujourd'hui dans une vraie situation inextricable et dans laquelle vous avez une certaine responsabilité. Je voudrais savoir, comment vous envisagez une sortie de crise, comment vous envisagez de donner des éléments liés à votre politique en la matière, qui puisse non pas s'imposer aux centres, mais au moins être un point de référence pour qu'ils puissent eux-mêmes construire et reconstruire leurs projets associatifs. Merci.

Monique JOHNSON

Moi aussi je me questionne sur le devenir de ces CSC. D'abord, la diminution des subventions qui est un choix politique, à mon sens critiquable, puisque la fonction première de ces structures c'est de promouvoir le Vivre Ensemble, et Dieu sait qu'on en a besoin aujourd'hui. Au-delà de ça, admettons que vous n'ayez pas vraiment eu le choix, s'il fallait absolument baisser la subvention des CSC, ça s'est fait vraiment de façon très inégale, un petit peu la double peine puisque ce sont les CSC qui avaient des finances les plus saines, qui se sont retrouvés avec le moins de subventions. Une façon très inégale effectivement de gérer ça, ce qui a été très mal perçu, à ce que j'en entends, par ces CSC eux-mêmes.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Et puis la fonction employeur bien-sûr que ces CSC, pour la majorité, souhaitent reprendre, qui est aussi un moyen éventuellement de faire des économies. Je rejoins un petit peu le questionnement de Madame TRUONG pour savoir si vous pouvez nous expliquer où vous voulez aller avec tout ça.

Marie-Paule MILLASSEAU

Si on avait lissé la même diminution de subventions pour tous les CSC, c'était moins 8% pour tous les CSC.

Monsieur le Maire

Ce qui veut dire que les baisses de subventions, comme pour d'autres, font référence à la trésorerie, à la possibilité financière etc. C'est pour ça, par exemple, que le CSC du Clou Bouchet n'a que moins 1% donc il est relativement stable, c'est complètement différent. Le critère est aussi fonction des capacités. Aujourd'hui, il n'y a aucun CSC qui soit en difficulté financière immédiate, sans quoi ça aurait été autre chose. D'ailleurs, pour preuve, nous avons souhaité revoir la subvention de l'ESN, mais manifestement ce n'est pas quelque chose qui agrée une majorité de CSC. J'ai proposé, pour que l'ESN continue à assurer la fonction employeur et les moyens, de réajuster la subvention de façon positive. Hélas, les CSC sont très divisés sur la fonction employeur. Cinq CSC sur huit ont décidé, non pas de la récupérer parce qu'ils ne l'ont jamais eue, mais de l'avoir, ce qui à mon sens est une erreur, parce qu'un Ensemble Socioculturel doit avoir aussi un projet collectif, le partager, une erreur parce qu'il y a des risques juridiques qui s'attachent à la gestion de personnel et qu'il vaut mieux le partager avec des personnels qui sont experts. Une erreur parce que cela met en cause au moins deux emplois au sein de l'ESN et que je m'y oppose. Ce n'est pas nouveau que les CSC soient divisés sur cette question. Ce n'est pas nouveau qu'un Maire de Niort s'oppose à cette évolution. Les CSC n'ont jamais eu la fonction employeur et je pense que la Ville et les habitants y perdraient, donc j'estime que c'est de ma responsabilité, ainsi que celle de mes collègues, d'affirmer la nécessité de l'unité d'un Ensemble Socioculturel de la fonction employeur. Je l'affirme, j'ai régulièrement reçu les CSC ces derniers temps, je m'y suis impliqué, on a dialogué, on n'a pas toujours été d'accord, notamment sur la fonction employeur, mais je leur ai dit, comme je vous le dis ce soir, que la Ville tenait à ce que cette fonction employeur soit maintenue au sein de l'ESN. Il y a eu un vote, qui a certainement été précipité dans certains CSC. C'est regrettable puisque les discussions n'avaient pas encore eu lieu, que j'avais fait, qui plus est, des propositions sur un meilleur subventionnement, que prévu à l'ESN. On peut reconsidérer un certain nombre de votes, en tous cas c'est ce à quoi j'ai appelé les CSC qui veulent avoir cette fonction employeur, notamment sur la base d'éléments financiers, mais aussi d'éléments juridiques, puisque la fonction employeur ce n'est pas quelque chose de simple. Les personnels des CSC aussi ont besoin d'avoir un collègue pour faire de la formation, pour évoluer professionnellement, pour avoir des recrutements plus juste que si c'était un seul CSC qui décidait, ça me paraît important. La raison fiscale qui pousse certains CSC à aller vers moins de dix salariés impacte directement le personnel. Vous comprendrez que je sois résolu sur cette question là et que je la réaffirme publiquement, ce soir, suite à votre question. Je crois que ma réponse est claire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

Vous parlez de deux postes en jeu Monsieur le Maire. Est-ce que vous avez conscience que cette urgence, dont vous parlez, est la conséquence simple et claire de la baisse de subvention brutale à laquelle vous avez soumis les Centres Socioculturels et l'ESN ? Je pense que là il y a vraiment une question à se poser. Pourquoi, alors que vous parlez effectivement de cette évolution et des décisions récentes, ne pas avoir réagi plus tôt ? Et vous n'avez pas répondu à ma question, est-ce que vous envisagez une sortie de crise ? Une décision modificative qui leur permette au moins de temporiser ce moment de crise particulière, qui suppose qu'ils aient plus de temps pour travailler à leur organisation, travailler au projet associatif et tout simplement apaiser un petit peu ce temps particulier. Merci.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

Ce n'est pas une question, c'est pour abonder dans le sens de ma collègue. En effet, je crois qu'il ne faut pas inverser les responsabilités. Vous faites part d'un vote qui aurait été fait trop rapidement au sein des CSC. Ce qui a été trop rapide et trop brutal en l'occurrence, c'est la baisse extrêmement importante des subventions à l'ESN, de mémoire je crois, 45%. Sans accompagner cette structure dans sa réflexion et sur une réorganisation qui permettrait d'absorber peut-être une baisse, on peut peut-être être d'accord avec vous sur ce diagnostic là, mais pas une baisse de 45%. Ça générerait quoi finalement cette décision un peu trop rapide et à l'aveugle de cette baisse drastique des subventions ? Ça générerait de l'inquiétude forcément sur la capacité que pouvait avoir l'ESN à remplir cette fonction d'employeur central, ça générerait du dysfonctionnement. Nous nous sommes inquiétés et émus des baisses importantes et un petit peu à l'aveugle des subventions que ce soit l'ESN mais aussi dans le secteur associatif. Ça générerait plus de désordre que de réorganisation structurante.

Monsieur le Maire

Merci. D'abord, il y a du dialogue. On a des réunions régulières à l'Hôtel de Ville, en ma présence, avec Marie Paule MILLASSEAU et Rose-Marie NIETO. Il y a discussion, il n'y a pas de crise. On ne peut pas parler de crise puisqu'on discute. Ensuite, qu'on ne soit pas d'accord, ça fait aussi partie des discussions, on chemine. Sur les subventions, je m'inscris en faux puisque les subventions des CSC ont en réalité très peu baissé. C'est la subvention de l'ESN qui a effectivement été la plus lourdement baissée. Ce sur quoi, en effet, on a proposé un réajustement parce qu'on est dans le dialogue, qu'on discute et qu'on fait des propositions. Il n'y a pas de difficultés particulières, il y a juste une volonté ancienne des CSC de prendre cette fonction employeur et, à mon sens, ce n'est pas acceptable. Je le dis, je le redis, je ne doute pas que nous évoluerons, si les choses ne tiennent qu'à ça, je pense qu'on est tout près d'un accord, mais parfois j'ai quelques doutes. Rose-Marie NIETO et puis on terminera là si vous voulez bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

En fait, nous devons faire une baisse de 8% pour le réseau socioculturel, comme pour toutes les associations. Avec Marie Paule MILLASSEAU, on a fait un travail très important avec les services pour aller au plus juste. L'ESN avait un poste de cadre en moins, parti à la retraite l'an dernier, donc des charges financières en moins et des réserves importantes. On a préféré prendre un peu plus sur l'ESN. On a réparti la réduction de manière à ce que certains CSC, qui étaient en situation financière plus délicate, aient une diminution moindre et que l'ESN, qui avait des marges plus importantes, ait une réduction plus importante tout simplement. C'est un équilibre global sur tout le réseau.

Christophe POIRIER

Micro éteint. Permettez-moi de dire qu'une baisse qui passe de 8 à 45%, ce n'est pas une petite augmentation !

Monsieur le Maire

On va terminer là, parce qu'on n'en finit plus. C'est redondant donc on coupe, une dernière question mais...

Elodie TRUONG

Je suis désolée, mais je considère que vous ne pouvez pas faire l'autruche sur cette question de votre responsabilité liée aux baisses de subventions. Ça a été redit dans la presse, on a une baisse

Monsieur le Maire

Ça fait la troisième fois que vous le dites Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

On a une baisse cumulée sur l'ESN de 57% et vous vous étonnez que cela mette en jeu des postes ? Je trouve que c'est vraiment faire l'autruche et ne pas voir votre responsabilité dans ce dossier.

Monsieur le Maire

Madame TRUONG, ne soyez pas dans la répétition de ce que vous avez déjà dit. Je pense que les réponses ont été apportées, et la proposition que j'ai faite à l'ESN et aux CSC ne semble pas agréer les CSC. Elle était pourtant substantielle et corrigeait très sensiblement la baisse qui était, en effet, à mon sens trop forte sur l'ESN. La discussion je l'espère avance et avancera. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-138

**Parc des Expositions et
Foire Exposition****Niort Expo 2016 - Gratuité équipements et matériels
pour les animations**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de Niort Expo 2016 organisée à Noron du 29 avril au 2 mai 2016 inclus, la Ville de Niort, co-organisatrice de Niort Expo 2016, souhaite attribuer la gratuité de ses équipements et matériels à ses partenaires organisateurs des animations à cette occasion.

Les animations sont proposées par les associations partenaires suivantes :

- Mini-Racing 79 ;
- Chante-pezenne ;
- Amicale des Réunionnais ;
- Les enfants de Balaha ;
- Espace maquette de trains.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité des équipements et matériels de la Ville de Niort aux associations partenaires de Niort Expo 2016 organisée à Noron du 29 avril au 2 mai 2016 inclus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

La délibération qui vous est proposée ce soir intervient quelques jours après la grande manifestation de Niort Exposition, qui a été je crois un succès de par sa fréquentation mais aussi de par les différentes animations qui ont eu lieu en dehors des exposants etc. Je voudrais, encore une fois, saluer la participation de ces différentes associations locales qui sont venues sur le site de Noron et qui l'ont fait dans un souhait de créer de l'animation autour de cette manifestation. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de voter cette délibération, ce soir, quelques jours après, pour la gratuité des équipements et du matériel qui ont été fournis par les organisateurs des animations, à cette occasion. Je voulais simplement ajouter, ce n'est pas dans la délibération, que la Halle des Peupliers a également accueillie plusieurs associations sportives et que, bien sûr, ces associations sont aussi venues gracieusement dans le cadre de cette manifestation. Nous vous sollicitons pour accorder la gratuité des équipements et du matériel de la Ville à cette occasion.

Nathalie SEGUIN

Une intervention pour dire que je ne comprends pas trop la cohérence entre cette délibération qui nous est proposée et la suivante.

Alain BAUDIN

Ce n'est pas du tout la même chose.

Nathalie SEGUIN

D'un côté, on est sur de la gratuité et de l'autre où on nous dit que compte tenu du fait que les services sont extrêmement sollicités et que ça coûte cher, on va tarifier les interventions faites par la Ville, sauf un certain nombre effectivement de structures d'évènements qui sont listées dans la délibération page 52. Je ne vois pas trop la cohérence entre ces deux interventions, tout en sachant qu'il était question, sur la foire expo, que la Ville se retire financièrement de cet évènement, qu'elle accueille cet évènement dans la Ville et mette tout en œuvre pour que ça puisse se mener sous l'égide de ceux qui peuvent payer cet évènement commercial. Et on revoit passer une délibération, celle que vous nous proposez maintenant, Monsieur BAUDIN, où il est encore question de gratuité. Une question, combien ça coûte tout ça ? Alors peut-être que vous allez me dire une somme dérisoire, mais encore une fois on ne voit pas la ligne. En tous cas, je ne la comprends pas et je tenais à vous le signaler.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas de chance. Monsieur DUFORSTEL, vous, voyez vous la ligne ? Non, je présume en tous cas. Je vous écoute.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Vous avez dit, Monsieur BAUDIN, « Un succès, je crois », vous croyez ou vous êtes sûr ? Pour ça, il nous faudrait des éléments probants de bilan, puisque c'est le genre de choix dont on ne discute pas en amont et en aval, on nous dit que c'était un succès. Mais il y a un domaine, en tous cas, sur lequel ce n'est absolument pas un succès, je suis désolé Monsieur le Maire, c'est la communication. Vous l'avez reconnu en creux, d'ailleurs, dans la presse puisqu'il y avait 3 visuels, 3 affiches. Ça doit encore être des coûts cumulés, et surtout, au delà de la communication, ce sont 3 manifestations parallèles qui ne font pas une unité globale avec leur propre organisation. C'est un point sur lequel, je crois, et vous l'avez évoqué lors du bilan, il faudra revenir si vous souhaitez qu'il y ait une vraie manifestation qui supplée l'annulation de la foire exposition.

Monsieur le Maire

Vous savez tout de même que ce que vous appelez « Niort expo » n'est plus un évènement municipal. On y participe par le biais des associations et notamment par cette délibération.

Alain BAUDIN

D'abord, pour répondre à Madame SEGUIN, je pense qu'elle n'a pas dû voter la délibération, où il avait été souhaité, dans un souci de traitement équitable entre des manifestations qui étaient traitées par le service évènementiel de la Ville et le service du parc des expositions par rapport à des problèmes de matériels et de main d'œuvre, que la règle soit, que lorsqu'il y a intervention de personnel municipal, il y ait un devis qui soit établi et un paiement au tarif associatif. Il y a des structures associatives qui font des manifestations et qui, avec leurs bénévoles, font les installations, du coup ça continu d'être gratuit. Il en est de même pour le matériel qui est mis gracieusement à disposition des associations.

Ensuite, la deuxième délibération, que je voulais vous proposer dans la foulée, concerne un certain nombre de manifestations qui nous paraissent être d'intérêt général. Ces manifestations sont listées pour les exonérer de participation financière, au niveau de la main d'œuvre. Il y a également la même chose en ce qui concerne les quartiers, au niveau des manifestations proposées par les CSC, des fêtes de quartiers. Nous pensons que ces manifestations sont de nature à apporter un plus, et où nous ne voulons pas pénaliser les structures associatives par rapport à cela. Sinon, la règle est que toute main d'œuvre municipale soit facturée lorsqu'il y a des manifestations.

Pour revenir à la Foire, comme vous dites, c'est Niort Exposition, j'entends bien qu'il y a eu 3 organisations, puisqu'il y avait le Salon du Printemps, les exposants de voitures et camping-cars et les forains. En ce qui concerne ces 3 manifestations, la collectivité a souhaité s'impliquer et c'est dans ce cadre là que votre serviteur est intervenu par rapport à l'implication de la Vie Associative pour l'animation. On vous propose également la gratuité pour ces associations, comme pour les 5 autres rencontres annuelles qui vous seront proposées dans la délibération suivante. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions Alain BAUDIN. D'autres remarques ?

Monsieur PARTHENAY, Monsieur DUFORESTEL et Madame SEGUIN. Puis on en terminera là, si vous voulez bien. Merci.

Sébastien PARTHENAY

Juste, en complément des propos d'Alain, et pour faire face au dada de Monsieur DUFORESTEL de la communication. Il y a effectivement peut-être des axes d'amélioration possible sur les prochaines années, néanmoins il y avait une pastille commune à toutes les chambres consulaires qui a fédéré à la fois les associations et les chambres consulaires avec Niort Expo dans l'affichage et dans la communication. Tout le monde conjointement travaillé, participé et activement œuvré pour que Niort Expo se passe bien. Les résultats, du moins que moi j'ai en retour, sont plus que positifs. Maintenant, les chiffres on les aura dans les prochains jours ou les prochaines semaines, mais je pense que vous allez être plus que surpris du bilan de cet évènement.

Pascal DUFORESTEL

C'est bien, ce sont des promesses. Je ne sais pas s'il y a des pastilles, elles étaient peut-être homéopathiques. En l'occurrence, peut-être qu'on fait de la rhétorique, mais vous, vous faites de la langue de bois. On vous demande des moyens, on vous demande combien vous mettez en argent, on a aucun élément la dessus. C'est quoi le bilan ? Ce n'est pas compliqué, deux semaines après une manifestation, d'avoir des bilans, d'avoir des éléments financiers, d'avoir des éléments sur le coût de la communication engagée en la matière, Voilà, c'est aussi simple que ça.

Monsieur le Maire

C'est que je n'ai pas encore eu le plaisir de vous répondre Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Ah ! Le suspens !

Monsieur le Maire

Oui, j'attendais un peu la fin du débat pour intervenir, comme de droit.

Nathalie SEGUIN

Au regard de ce que vous dites Monsieur BAUDIN, ça veut dire que vous avez listé un certain nombre d'évènements à l'année, pour lesquels vous décidez qu'il y aura gratuité pour les associations de prêt de matériel, d'aide de la Ville etc. et à côté de ça, pour le reste elles devront payer. Si j'ai bien tout compris, c'est ça que vous êtes en train de nous dire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ne mélangez pas les délibérations, il s'agit de la suivante. Là on est sur Niort Expo.

Nathalie SEGUIN

J'essaie de comprendre la globalité. Excusez-moi, juste pour dire, et je m'arrêterai là, que ce serait bien qu'on ait une compréhension globale. Je me mets à la place des associations et je me dis que ce serait peut-être intéressant pour elles aussi de savoir ce sur quoi elles peuvent attendre de la gratuité parce qu'effectivement vous considérez que cet évènement là, ou ces évènements là sont pour vous d'intérêt général et pas les autres. Voilà, c'est ça ma demande parce que là pour l'instant, globalement je ne le vois pas mais si vous le voyez tant mieux. Le tout, c'est que les Niortais puissent comprendre.

Monsieur le Maire

Je vais peut-être vous répondre et on arrêtera là.

Sur la tarification, j'avais annoncé lors d'un précédent Conseil que j'avais confié une délégation supplémentaire, notamment à Dominique DESQUINS, pour faire un grand diagnostic et établir une politique tarifaire, parce que jusqu'à présent, vous avez raison, il n'y a pas de visibilité claire et nette sur la tarification des salles, des moyens etc. La juste facturation, le cours marginal tout ça, c'est un gros travail. Je ne suis pas sûr qu'on puisse vous le rendre dans deux mois, mais en tous cas on a commencé ce travail là, c'est une bonne chose. La délibération que vous voyez ce sont les premières touches, elles seront certainement réactualisées, réajustées, pour donner cette cohérence que j'appelle de mes vœux et que j'ai demandée. Pour la première fois, il y a un travail qui se fait sur ce sujet-là. Il n'est pas simple, mais il a commencé, donc évidemment, pour le coup je vous donne raison. Il faut mettre de la cohérence, le travail commence, mais il commence tout juste et il n'a pas été réalisé, ni par vous, ni par nous jusqu'à présent et on est en train de le commencer.

Sur Niort Expo, Niort Expo n'est plus en régie, je vous le rappelle. En 2014, j'inaugure comme nouveau Maire, la foire. Au bilan, on était sur la seule foire de 2014 sans compter la précédente de 2013 puis de 2012, à plusieurs centaines de milliers d'euros de déficit. On était à 507 000 €, rien que pour 2014. Je ne parle pas des précédentes, où tout n'était pas budgété, ça a été reporté sur le budget de 2014, ce qui fait qu'il y avait plus de 700 000 € à allonger. Quand on est nouveau Maire, et qu'on cherche des économies parce qu'on vous explique que le budget n'arrive pas à être équilibré tout seul, il faut les faire les économies. J'ai pris la décision de supprimer la Foire. Vous en faisiez la proposition les uns les autres, j'y ai pensé. On a proposé de reporter d'un an l'évènement et de travailler un nouvel évènement qui ne serait plus pris en compte par la Mairie. 507 000 € de déficit, un million de budget de la foire à l'époque, donc on l'a reportée. Il n'y a pas eu de Foire en 2015, on a travaillé sur un évènement, qui avait déjà été porté par des exposants qui réclamaient en effet la possibilité de faire quelque chose. Il y a eu le Salon du Printemps, première édition, belle réussite, à peu près 15 000 à 20 000 visiteurs en 2015. Et toute l'année 2015 on a travaillé, avec les différents représentants, notamment les Chambres consulaires, qui

. RETOUR SOMMAIRE

pour la première fois ce sont associées au travail avec les partenaires, l'agglomération y a participé également pour favoriser l'éclosion de ce nouvel évènement, qui aujourd'hui n'est plus un évènement Ville de Niort, mais un évènement largement pris en charge par les différents partenaires. Pour ce qui est de la Ville de Niort, entre les recettes et les dépenses, c'est un peu moins de 10 000 € qui ont été engagés en frais. 507 000 €/10 000 €, je crois que le job est fait comme diraient d'autres. Si l'évènement peut en effet s'améliorer, ce qui a toujours été le but du jeu, il faut commencer de façon pragmatique. Il a remporté un succès, il y a eu du beau temps à la différence du premier jour. Je crois que les exposants ont dit que le dimanche avait été un jour qui correspondait aux meilleures foires et l'affluence à été là, puisqu'il y a eu à peu près 20 000 personnes qui ont répondues à l'appel. On a évidemment difficilement le décompte pour la partie gratuite parce que ça, c'était aussi la nouveauté du Salon du Printemps. Sur la communication, il y avait besoin pour le Salon du Printemps de commencer la commercialisation un peu plus tôt donc ils ont développé un document. On les a rejoint à travers un document, une fois que l'accord avait été conclu. Je ne doute pas que l'an prochain il y aura un partenariat complètement parfait même sur la communication qui fera en effet que nous évoluerons, en tous cas moi je le souhaite. C'est dans ce sens que j'appellerai à travailler lors des réunions de retour sur expérience qu'on aura à faire très bientôt, mais voilà, il fallait faire cet évènement, ça a été fait. Chapeau aux différents organisateurs, salon de l'auto, salon du printemps, associations qui ont toutes répondues présentes. Ce n'était pas facile de développer ça si rapidement, mais ils l'ont fait donc je les en félicite et je suis heureux que la Ville n'ait pas à déboursé ce qu'elle avait à déboursé par le passé, parce que cette décision-là, il fallait la prendre. On la prise et il y a toujours un évènement, il n'est pas annulé, c'est Niort Expo, ce n'est plus la foire expo, on peut quand même s'en satisfaire. Merci.

Qui s'oppose à cette délibération sur la gratuité pour les équipements et matériels pour les animations ?
Personne. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-139

Direction Animation de la Cité**Exonération de tarification "main d'oeuvre" -
Année 2016**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les Associations locales organisent de nombreuses manifestations qui contribuent à l'animation de la Ville et parfois à sa notoriété.

Cependant, ces animations se multiplient, et nécessitent de plus en plus d'interventions des services municipaux ce qui engendre des coûts (masse salariale, matériel, véhicules, moyens de transport, mise à disposition d'équipements) qu'il devient de plus en plus difficile de mobiliser. Ces coûts sont estimés à 100 000 € en ce qui concerne le service événements et à 174 000 € en ce qui concerne le parcxpo, ces 2 services concentrant la grande majorité des services apportés par la Ville de Niort aux manifestations associatives.

En 2015, pour engager un cycle d'une plus grande responsabilisation des associations dans leurs demandes, et pour compenser une partie des charges de la collectivité, la décision de tarifier les prestations de main d'œuvre a été prise. Progressivement, les devis ont été établis, ajustés si nécessaire, et parfois non pris en compte à la faveur des difficultés rencontrées par les associations puisque cette tarification n'avait pas été budgétée.

Pour l'année 2016, il est proposé de reconduire la tarification de la main d'œuvre telle que définie en 2015 et conformément aux tarifs adoptés par le Conseil municipal du 18 décembre 2015 mais d'en exonérer les manifestations suivantes :

- la rentrée culturelle à l'automne en ce qui concerne les activités organisées par les 3 équipements culturels labellisés (Scène Nationale Moulin du Roc, Camji, CACP Pérochon) ;
- les rencontres internationales de la photographie organisées par le CACP Pérochon ;
- l'organisation du festival Nouvelles Scènes ;
- le festival Takavoir organisé par Hors Champs ;
- le semi-marathon de la coulée verte organisé par Courir en Deux Sèvres ;
- les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels (une fête de quartier maximum par an et par CSC).

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'exonération de la main d'œuvre pour l'année 2016 aux associations pour les manifestations suivantes :

- . la rentrée culturelle à l'automne en ce qui concerne les activités organisées par les 3 équipements culturels labellisés (Scène Nationale Moulin du Roc, Camji, CACP Pérochon) ;
- . les rencontres internationales de la photographie organisées par le CACP Pérochon ;
- . l'organisation du festival Nouvelles Scènes ;
- . le festival Takavoir organisé par Hors Champs ;
- . le semi-marathon de la coulée verte organisé par Courir en Deux Sèvres ;
- . les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels (une fête de quartier maximum par an et par CSC).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Au risque de me répéter, la règle qui a été votée dans cette enceinte, il y a quelques mois, était une participation financière concernant la main d'œuvre du personnel tant événementiel que du personnel du parc des expositions de Noron, pour tous les organisateurs avec un tarif associatif, lorsque ce sont des associations. Il n'empêche que nous souhaitons accompagner un certain nombre de manifestations, qui ont fait toute l'attractivité de notre Ville depuis quelques années : les rencontres internationales photographiques, le festival Nouvelles Scènes, le festival Taka'voir ou le semi-marathon de la Coulée Verte, en accordant la gratuité de la main d'œuvre. Cela concerne également une fête de quartier maximum par an, organisées par les Centres Socioculturels, là aussi pour limiter les charges, chaque CSC choisit sa manifestation.

Voilà dans quel état d'esprit est proposé cette délibération. Comme vient de le dire le Maire à l'instant, nous sommes dans une démarche d'accompagnement d'un certain nombre de manifestations et d'événements. Il y en a tout un tas et c'est très bien pour la vie de la cité, il n'empêche que la règle, c'est d'appliquer une tarification.

Christelle CHASSAGNE

Pour ajouter sur les propos d'Alain BAUDIN, je voudrais juste spécifier que dans l'accompagnement justement des événements Taka'voir et Nouvelles Scènes, qui sont des événements pour lesquels on a des subventions exceptionnelles, nous avons mis en place la valorisation de la main d'œuvre, pour bien faire ressortir le fait que nous accompagnons d'une autre manière et que c'est par la gratuité aussi de l'accompagnement. Quelque part, c'est aussi valorisé avec les conventions que nous passons avec les associations.

Pascal DUFORESTEL

Merci de ces précisions. Il y a un événement majeur dans notre cycle d'événements qui contribue à mettre en avant l'émergente créativité locale et nationale, c'est le festival A2'Bulles. Pourquoi est-ce que vous ne l'avez pas intégré dans la liste ? Est-ce qu'on peut remédier à cet oubli en intégrant le festival de BD A2'Bulles ? Je crois que vous aviez été particulièrement satisfait de leur prestation lors de Regards Noirs. Ils avaient fait un très beau travail et par nature la manifestation nécessite des moyens de mise en œuvre assez conséquente. Est-ce qu'on peut du coup les intégrer dans cette liste de manifestations ?

Christelle CHASSAGNE

Chaque année, nous les accompagnons effectivement avec la mise à disposition de Tivolis. Il est vrai que c'est une manifestation qui valorise le territoire, la Ville, l'attractivité. Cette année ils sont venus avec nous pour partager Regards Noirs sur une première action, en revanche ce n'est pas tout à fait à la même hauteur que les autres manifestations. Ce n'est pas pour autant que les choses sont fermées mais ce

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

n'était pas tout à fait le même type d'accompagnement, même si on a déjà la mise à disposition de matériel et de main d'œuvre et que chaque année nous trouvons des solutions pour accompagner A2'Bulles et aussi les faire grandir. C'est aussi en évolution.

Monsieur le Maire

Merci.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-140

Direction Animation de la Cité

Niort Plage 2016 - Convention de prestation de service entre la Ville de Niort et les associations sportives

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de Niort Plage, la Ville de Niort propose d'animer le site de Pré-Leroy, la Place de Brèche, la place du Donjon, les quartiers du Pontreau, du Clou Bouchet et de la Tour Chabot, par la mise en place d'ateliers sportifs en partenariat avec les associations sportives. Ces activités se dérouleront du 11 juillet au 21 août 2016.

Une convention de prestation de service est proposée pour chaque association sportive partenaire qui encadrera sur le site de Pré Leroy, des séances pédagogiques aux Centres de Loisirs et des animations au public, en fonction des réservations établies par le Service des Sports de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre des activités sportives de Niort Plage 2016, dont :

- . Volley Ball Pexinois
- . Ecole de Tennis de Niort
- . UA Niort Saint Florent
- . Niort Gym
- . Les Anneaux du Marais
- . Stade Niortais Athlétisme
- . Et d'autres Clubs niortais impliqués dans le dispositif.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention de prestation de service avec les associations sportives partenaires et à verser aux associations la participation financière de 25 € de l'heure pour l'encadrement de l'activité sportive effectué entre le 11 juillet et le 21 août 2016.

LE CONSEIL

ADOpte

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-141

Direction Animation de la Cité**Niort plage 2016 - Convention cadre de mise à disposition non exclusive des installations sportives installées à titre temporaire - site de Pré-Leroy, place de la Brèche, place du Donjon, Pontreau, Tour Chabot et Clou Bouchet**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des animations de Niort Plage 2016 qui se dérouleront du 11 juillet au 21 août 2016 la Ville de Niort propose la mise en place d'ateliers sportifs en partenariat avec les associations sportives sur les sites suivants :

- Pré-Leroy
- place de la Brèche
- place du Donjon
- quartier du Pontreau
- quartier de la Tour Chabot
- quartier du Clou Bouchet

Une convention cadre est proposée à chaque association sportive qui souhaitera bénéficier du dispositif Niort Plage 2016 en fonction des disponibilités du planning établi par le Service des Sports de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre de mise à disposition non exclusive des installations sportives à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre des activités sportives de l'été 2016, à savoir :
 - Volley Ball Pexinois Niortais ;
 - Ecole de Tennis de Niort ;
 - UA Saint Florent ;
 - Poing de Rencontre ;
 - Et autres Clubs souhaitant participer au dispositif ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention cadre avec les associations partenaires.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

J'ai un peu anticipé, tout à l'heure, en parlant des sites puisqu'en fait nous avons tous les acteurs qui se mobilisent, ça se fait bien sûr dans des infrastructures, mais le site de Pré-Leroy, la place de la Brèche, la place du Donjon, le quartier du Pontreau, Tour Chabot et Clou Bouchet vont être des lieux investis par toutes les équipes associatives pour les différentes animations qui vont se dérouler tout au long des mois de juillet et août.

Monsieur le Maire

Merci Alain BAUDIN. Y a-t-il de remarques ou des questions ? Oui Christine HYPEAU.

Christine HYPEAU

Micro éteint...Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Bien sur.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Alain BAUDIN

Juste un mot. Il s'agit là aussi, d'utilisation des sites à titre gracieux, il y aura donc une valorisation.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-142

Direction Animation de la Cité

Convention de mise à disposition du stand de tir de la Mineraie - Utilisation par les Services de la Gendarmerie pendant les créneaux d'utilisation de l'association Stade Niortais Tir

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le personnel du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres, dans le cadre de ses fonctions, est amené ponctuellement à utiliser le Stand de Tir de la Mineraie pendant les créneaux de mise à disposition de cet équipement à l'association « Stade Niortais Tir ».

La convention étant arrivée à échéance, il est donc proposé d'établir une nouvelle convention afin de permettre la mise à disposition du Stand de Tir de la Mineraie aux Services du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition du Stand de Tir de la Mineraie aux Services du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-143

Direction Animation de la Cité

BMX Club Niortais - Subvention - Convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du terrain de bicross et entretien de la piste

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le terrain de Bicross situé chemin du Moindreau à Niort est mis à la disposition du BMX Club Niortais depuis la création du terrain. La convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire est reconduite pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2017, associée à la condition d'entretenir la piste de bicross.

En effet, l'association, souhaite avoir une piste lui permettant de pratiquer dans les meilleures conditions et s'engage à assurer l'entretien annuel de la piste. Ce travail spécifique sur la piste nécessite un matériel particulier que la collectivité ne possède pas.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au BMX Club Niortais pour assurer l'entretien annuel de la piste.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le BMX Club Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, d'un montant de 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une subvention dans le cadre de la mise à disposition et d'exploitation publicitaire du terrain de bicross et d'entretien de la piste. On confie cet équipement à un club, qui s'appelle le Bicross Club Niortais et dans la mesure où il fait l'entretien, il y a une proposition de subvention de 10 000 € qui permet aussi d'assurer l'entretien annuel de la piste. Il est donc demandé de verser une somme de 10 000 € à cette association qui intègre l'entretien de la piste.

Sébastien PARTHENAY

Micro éteint. Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Donc pas de participation au vote de Sébastien PARTHENAY. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-144

Direction Animation de la Cité

**Subventions de fonctionnement - Associations
classifiées dans la diversité**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et vu les instructions de Niort Associations (pôle Diversité),

Au titre de l'année 2016 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Diversité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016
Relations internationales : Jumelages	
Association de Jumelage Allemagniot	385
Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Covè et Atakpamé (ANJCA)	950
Jumelage Niort Wellingborough	240
Sous total	1 575 €
Relations internationales : coopération, développement, humanitaire	
Association Culturelle Maghrébine	300
Amitiés Franco Marocaine de Niort et des Deux-Sèvres	500
Association France Palestine Solidarité, Groupe Local Départemental des Deux-Sèvres (AFPS 79)	385
Association Pouce-Pouce	270

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Espoir d'Afrique Cameroun	500
Groupe Local Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture de Niort (ACAT)	200
Les Amis du Village d'Amezray	240
UBUNTU "l'essence de l'humain" et "la générosité"	675
Unicef - Comité Départemental	435
Sous total	3 505 €
Associations non classées ailleurs	
Accueil et vie de quartier	
Comité de Quartier du Moulin à Vent	650
Armée - Défense	
Association Départementale des Fils des Morts pour la France - Les Fils des Tués des DS	150
Association des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes des Deux-Sèvres (ADIRP)	240
Jeux et Loisirs	
Bridge Club Niortais	480
L'Atelier Créatif	385
Maquette Club Niortais	200
Mémoire Vive	450
Scrabble Club Niortais	460
Scrabble pour tous	300
Club des chiffres et des lettres	100
Patrimoine et collections	
Ampélographe	150
Les Deuch'Sévriennes et leurs Amies	450
Les Roules Benèzes	150
Rail Atlantique Miniature (RAM 79)	290
Société Géologique Niortaise	340
Traditions culturelles régionales	
Amicale des Réunionnais des Deux-Sèvres	480
Kevrenn Bro Glaz	450
Sous total	5 725 €
Associations de personnes âgées	
Association Les Coudriers	550

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

La Guernotte des Coteaux de Ribray	450
Ouverture au Monde des Aînés	500
L'horizon	300
Sous total	1 800 €
Jeunesse - éducation populaire	
Association des Assistantes Maternelles "Les Petits Canailoux des Brizeaux"	580
Chapi Chapi - Association d'Assistants Maternelles	290
Les Pitchouns - Association d'Assistants Maternelles de Ste Pezenne	350
Ligue de l'enseignement	960
Sous total	2 180 €
Aide au tourisme	
Camping Club des Deux-Sèvres	195
Les Trotteurs Niortais	150
Union Touristique les Amis de la Nature	430
Sous total	775 €
Préservation du milieu naturel	
Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	1 200
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	1 000
Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres	500
Société des Aviculteurs des Deux-Sèvres	650
Société d'Horticulture, Arboriculture et Viticulture des Deux-Sèvres	1 250
Sous total	4 600 €
TOTAL GENERAL	20 160 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 35
Contre : 2
Abstention : 6
Non participé : 1
Excusé : 1

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Tous les ans, nous votons des aides et des subventions de fonctionnement à différentes associations. Là, ce sont les premières qui vous sont présentées. Ce sont des associations qui sont classifiées dans la diversité. C'est dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée, les propositions qui vous sont faites ont aussi été étudiées avec Niort Associations. Vous avez la liste à hauteur de 20 160 €, pour la globalité des associations. Vous pouvez en prendre connaissance, je reste à votre disposition si vous souhaitez avoir des précisions complémentaires sur ces propositions de subventions.

Monsieur le Maire

Merci Alain BAUDIN. Des précisions ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Pouvez-vous Monsieur BAUDIN nous rappeler le total général 2015, 2016 c'est 20 160 €. C'est combien pour 2015 s'il vous plait ?

Dominique DESQUINS

Micro éteint.

Monsieur le Maire

Dominique DESQUINS ne prend pas part au vote.

Elodie TRUONG

Juste pour vous dire que nous n'avons toujours pas, comme demandé précédemment, l'état des lieux concernant 2015 comme ça vient d'être rappelé. En cohérence avec notre vote au budget, nous nous abstenons sur ces votes de subventions aux associations puisque le budget alloué aux subventions, aux personnes de droits privés était en baisse importante et que nous n'avons pas suffisamment de visibilité sur ces baisses. Merci.

Monsieur le Maire

Il est de presque 6 000 000 €, enfin moins maintenant, 5 700 000 €, 5 600 000 €, ce qui n'est pas tout à fait rien.

Alain BAUDIN

Par rapport à la demande, il y a eu l'an dernier 22 254 € d'alloués. Cette année pour l'instant, le montant attribué est de 20 160 €. Il se peut qu'il y ait en cours d'année, quelques réajustements, mais ils seront vraiment à la marge.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Donc une baisse de 2 000 € soit 8%. Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ? Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-145

Direction Animation de la Cité

Subvention de fonctionnement - Associations sportives de loisirs

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2016 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations clubs de loisirs, affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de loisirs, sur la base de ces critères, et au regard de l'instruction de l'Office du Sport Niortais, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2015 / 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

Associations	Subventions 2016 en €
Association des Plongeurs de Niort et des Environs (APNEE)	1 450
Amicale des cyclos niortais	150
Espoir Futsal 79	300
Gardons le Rythme	600
Les Anneaux du marais	480
Les 12-14 Niort	500
Mille Bulles	500
Niort Endurance	500

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Récréo	450
SA Souché Niort - Section Marche "Un Pas de Plus"	800
SA Souché Niort - Section VTT	150
Union Boule en Bois Inkermann	200
TOTAL	6 080 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 6
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il nous est proposé d'apporter notre concours au fonctionnement des associations sportives dites de loisirs. D'ailleurs, il se peut, qu'à partir de l'an prochain, certaines associations apparaissant aujourd'hui sous le vocable loisirs deviennent des associations de compétition. Le montant qui vous est proposé est de 6 080 € et en 2015 il y avait, j'anticipe, 6 090 €. Vous voyez que pour les associations sportives de loisirs, nous n'avons pas effectué de baisses.

Monsieur le Maire

Merci Alain BAUDIN.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-146

Direction Animation de la Cité

Subventions de fonctionnement - Associations sportives de compétition

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2016 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics** (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la Ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles) ;
- **Ecologie et développement durable** (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, prévention des conduites déviantes) ;
- **Offre de loisirs** (alternative à la pratique compétitive) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau) ;
- **Prise en compte des éléments comptables du club.**

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2015 / 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2016 en €
Académie Niortaise de Billard	700
Aéromodel Club Niortais	300
Amicale Sportive Niortaise	7 900
AS Jorkyball Niort	690
AS Automobile Club des Deux-Sèvres	500
Association Sportive du Golf Club de Niort	2 600

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Association sportive des portugais	2 300
Ball Trap Club Niortais	2 200
BMX Club Niortais	2 680
Canoë-Kayak Niortais	3 600
Cercle des Nageurs de Niort	9 000
Cercle d'Escrime Du Guesclin	3 000
Chok Muay Thai	700
Club Alpin Français	800
Club de Foot Gaélique Niort	1 300
Club de Voile Niortais	1 750
Club loisirs Niortais Boxe	1 500
Club Rugby Athlétique Niortais (CRAN)	1 700
Echiquier Niortais	5 300
Ecole Niortaise de Taekwondo	3 600
Electric Club Niortais Pétanque	500
Football Club Pexinois	1 300
Judo Club Niortais	7 000
Keep Cool	900
Kendo-laïdo Club Niortais	1 400
Kung Fu Niort	3 550
Les Accros du Badminton Niortais	800
Les Archers Niortais	2 000
Niort Aviron Club	1 600
Niort Bowling Club	710
Niortglace	5 000
Niort Gym	1 500
Niort Hockey Club	4 850
Niort Pêche Compétition	2 800
Niort Squash Club	2 600

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Niort Ultimate Club	1 100
Niort Volley Ball	1 200
Olympique Léodgarien	5 700
Pédale St Florentaise	1 600
Roller Hockey Niortais	2 210
SA Souché Niort - Section Tennis	1 500
SA Souché Niort et Marais Karaté-Kendo-laïdo	1 500
Shotokan Karaté Do Niortais	1 050
Sojjok Kwan	3 150
Sporting Karate Club	1 000
Stade Niortais Tennis	1 200
Stade Niortais Tir	650
Stade Niortais Triathlon	850
Taekwondo Club Niortais	4 700
Twirling Bâton Niort	1 450
Twirling Club Niortais	2 800
Union Athlétique Niort Saint Florent	6 800
Union Sportive du Clou Bouchet	1 850
Union Sportive Pexinoise	1 400
Vélo Club Niortais	950
Vertiges	2 100
TOTAUX	135 240 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 35
 Contre : 2
 Abstention : 6
 Non participé : 1
 Excusé : 1

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit des associations sportives, mais cette fois-ci de compétition, pour lesquelles il y a un montant plus important, puisqu'il s'agit d'un montant de 135 240 €. Je tiens à préciser qu'il y a un certain nombre d'associations qui étaient attributaires en 2015 et qui aujourd'hui ne sont pas dans le listing car nous n'avons pas reçu les différents dossiers. Il n'empêche que nous avons gelé une participation de manière à pouvoir étudier, le cas échéant, le moment venu, des demandes de subventions de fonctionnement pour ces associations. En particulier, je peux vous le dire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il y avait le problème de l'ASPTT Niort qui était en pleine dissolution. Aujourd'hui, il n'est plus possible, ce n'est pas accepté par la maison mère, pour sections sportives d'évoluer sous le sigle ASPTT, ce qui fait qu'un certain nombre de sections sportives vont être réorganisées. En tous les cas, par rapport aux 8 000 € qui ont été alloués en 2015, un montant a été gelé pour prendre en considération cette évolution. Si nous avons voté aujourd'hui, les différentes sections sportives ASPTT, auraient dû verser le montant de la subvention locale à Paris. Je crois qu'il était sage d'attendre l'évolution de l'ASPTT et de voir comment ils allaient s'organiser.

Ensuite, il y a une subvention concernant le Baseball Club Niortais qui était de l'ordre de 780 € qui n'a pas été reconduite car nous n'avons pas aujourd'hui pu traiter le dossier.

L'Esprit Karaté Niortais, 980 € en 2015, qui n'a pas pu être traité, apparemment pour des problèmes de changement d'équipe dirigeante.

Niort Badminton Club qui avait 1 500 € en 2015, l'association semble en sommeil, mais on a rien mis pour l'instant, on a gardé sous le coude au même titre que Niort Gymnastique Rythmique (Niort GR) et là c'est peut-être possible qu'entre Niort GR et la section ASPTT, il puisse y avoir des rapprochements, il y avait 1 750 €

Il y a également le SA Souché Niort Section Football qui n'a pas été pris en considération car nous n'avons pas eu de dossier cette année. En plus, ils avaient un certain nombre de difficultés à régler leur dette, mais il y a un étalement qui est possible. Je devais les recevoir, malheureusement ils ne sont pas venus au rendez-vous. Je ne peux pas m'engager aujourd'hui, mais il y avait 1 500 € en 2015.

Le Ski Nautique Club Niortais à hauteur de 2 300 € en 2015 pour lequel nous n'avons pas eu de dossier, au même titre que l'Union Cycliste Niortaise à hauteur de 1 200 € en 2015.

Tout ça, pour vous dire que si on enlève ces différentes associations, on a une baisse inférieure à 8%. Le total versé l'an dernier était de 156 041 €. Cette année, en prenant en considération les différents clubs pour lesquels on a gelé... et ce qu'on vous propose aujourd'hui de verser c'est à dire 135 240 €, je suis sur une ligne budgétaire de 150 000 €. Les clubs qui se sont vus baisser le plus, ne dépassent pas 8%. Vous avez dans les versements, des accompagnements de fonctionnement des clubs, comme le Judo, qui a 22% de plus qu'en 2015 compte tenu des critères et du nombre de licenciés en augmentation.

Si vous le souhaitez, j'ai en ma possession les différents critères qui permettent de prendre en considération les aides d'accompagnement. C'est l'ancienne subvention à hauteur de 40%, ensuite viennent tout le développement sportif, formation, frais d'engagement, niveau de compétition, le nombre de salariés ou de brevet d'état, l'arbitrage, à hauteur de 38,5%, suivi ensuite des activités en dehors de

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

tous les publics pour 15%, les stratégies du club au niveau de la structuration qu'ils mettent en place à hauteur de 12,5%. J'ai oublié, il y a aussi 15% pour la prise en compte du niveau d'évolution notamment par rapport aux frais de déplacements et ensuite il y a le respect des locaux mis à disposition car, ça aussi, il faut savoir qu'au niveau sportif tous les locaux sont mis gracieusement à disposition mais sont valorisés. Cette valorisation nécessite aussi de prendre en considération le respect des différents locaux, à hauteur de 10% et l'offre de loisirs à hauteur de 5%. Tous ces critères permettent, en fonction de la demande faite par les différents clubs, de pondérer les aides et les accompagnements, et voilà le résultat.

Nathalie SEGUIN

D'abord, remercier Monsieur BAUDIN pour la présentation extrêmement claire de cette délibération. Ceci étant dit, la baisse est malgré tout là. Ce n'est pas une surprise et quand même toutes ces associations que vous avez citées, qui sont en difficultés ou qui n'ont pas reconduit des demandes de subvention, moi je l'interprète comme un malaise extrêmement profond dans le monde associatif aujourd'hui. Les inquiétudes par rapport à l'avenir, la difficulté à gérer une association quand on ne peut pas se projeter dans les années à venir et ça, ça veut dire que ce n'est pas bon signe. Pour toutes ces raisons nous voterons contre cette délibération.

Christine HYPEAU

Je ne prendrai pas part au vote.

Alain BAUDIN

Je voulais juste souligner que je ne partage pas vos dernières observations car je pense qu'en ce qui concerne un certain nombre de clubs, c'est plutôt de la négligence. Je pense qu'il y aura certainement des demandes qui vont arriver avec du retard car ce que l'on constate, malgré tout, c'est que la vie associative Niortaise est très riche et très dense. Il y a plus de 100 clubs qui sont accompagnés, c'est quand même une réalité. Sur certains clubs, je pense qu'il va y avoir des demandes, en tous les cas pour avoir reçu par exemple l'association du Baseball dernièrement. Le dossier n'a pas été traité parce qu'il y a eu un changement de Président..., je crois que c'est plus la vie associative qui est faite essentiellement par des bénévoles, des gens qui ne sont pas forcément toujours au fait de tous les délais concernant les dossiers administratifs et c'est aussi ça qu'il faut travailler avec eux. Il n'y a pas la volonté « de les mettre de côté », à priori on ne leur met pas le couteau sous la gorge.

Pascal DUFORESTEL

Je vais m'associer dans la globalité aux propos de Nathalie SEGUIN et y compris sur les remerciements à notre collègue Alain BAUDIN. Même si on ne partage pas la conclusion, on doit reconnaître que ce sont là des éléments chiffrés, précis et ça change un peu, Monsieur le Maire, avec la manière dont vous gérez les réponses par des tours de passe-passe. En l'occurrence merci beaucoup, mais comme vous nous invitez à aller plus avant, je vais vous demander un petit exercice pratique pour le cercle des nageurs de Niort. Qu'est ce que ça donne en évolution ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Le cercle des nageurs de Niort était à 9 600 € et aujourd'hui est à 9 000 €.

Nathalie SEGUIN

Monsieur BAUDIN, je vous laisse le propos de négligence. Je trouve quand même qu'il est fort pour le bénévolat parce qu'on sait quand même que c'est du temps donné, souvent sans contrepartie. Je trouve que le mot que vous employez là n'est pas juste et même sévère et sincèrement je le condamne.

Monsieur le Maire

C'est ridicule.

Nathalie SEGUIN

Je préfère parler de découragement parce qu'aujourd'hui le monde associatif n'a pas de perspectives parce que, d'années en années, les subventions baissent et quand en plus on donne de son temps gratuitement et qu'on ne sait pas ce que ça va donner au bout du bout, eh bien on peut baisser les bras et c'est comme ça qu'une société, petit à petit, s'éteint.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, allez voir comment ça se passe dans d'autres collectivités. Le monde associatif est largement préservé par rapport aux baisses de dotations de la collectivité. Quant à vos propos, quant à Alain BAUDIN, je m'inscris en faux. D'une part, parce qu'ils sont hors de proportion et d'autre part, vu le temps et l'empathie qu'Alain BAUDIN met auprès des clubs et des associations de tous secteurs, je crois qu'ils sont profondément injustes. Il y a des mots qui ont leur poids et leur définition, il y en a des justes et des injustes. Ceux-ci sont injustes et je les condamne, à mon tour, parce qu'il y a une limite à tout. On fait tous de la politique, on aime ça, mais elle a ses règles et ses limites. Je vous invite à les respecter. Je crois qu'il y avait Alain BAUDIN et Pascal DUFORESTEL.

Alain BAUDIN

Je m'implique dans cette municipalité pour servir ma Ville. Je suis à son service et je veux vous dire que quand on le fait bénévolement, on n'en vient pas forcément à chercher toujours des subsides. Il y a un paradoxe que vous êtes en train de mettre en avant, les gens se découragent, mais si on est bénévole on s'implique bénévolement. Ça aussi c'est important, c'est ça aussi le principe associatif.

Pascal DUFORESTEL

Excusez-moi, mais comme Monsieur BAUDIN est plus précis, je me permets de poser la question de manière générique. Puisque vous m'avez fait part de la baisse de 9 600 € à 9 000 € pour le cercle des nageurs de Niort. Aux vues des critères que vous évoquez, ça signifie que mécaniquement il y a moins

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

de pratiquants et moins de membres au sein du cercle des nageurs ou est ce qu'il y a un autre critère qui vient pondérer un PPRI..... quelque chose comme ça ?

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Alors Alain BAUDIN répond et on s'arrêtera là s'il vous plait.

Alain BAUDIN

En ce qui concerne le cercle des nageurs, c'est le même type de critère qui a été pris en considération, soit la subvention de l'année écoulée à hauteur de 40% et après les différents pourcentages. Ce qui fait que pour le cercle des nageurs, la prise en compte pour tous les publics a été calculée à hauteur de 606 €, l'intégration du club dans la Ville à hauteur de 99 €, le cadre de vie environnement 153,87 €, l'offre de loisirs pour 338,97 €, les structurations du club à hauteur de 233,60 €, le développement sportif et l'information à hauteur de 1 587,44 €, l'étude financière du club et le coût à hauteur de 122,62 €, voilà pour ça. Ensuite, le critère antérieur à hauteur de 4 800 €. Ça donne la subvention à hauteur de 9 000 €.

Monsieur le Maire

Merci Alain. C'était très clair et exhaustif. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-147

Direction Animation de la Cité

**Subventions aux associations sportives - ASN
Basket - Entente Niortaise des clubs de pétanque**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder des subventions aux associations sportives suivantes :

Au titre des projets sportifs :

- L'association ASN Basket pour l'engagement de son équipe handi-basket dans le championnat de National 2 : 3 000 €

Au titre du fonctionnement :

- L'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque pour l'utilisation du boulodrome de Noron : 8 500 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention aux associations suivantes :

ASN Basket	3 000 €
Entente Niortaise des Clubs de Pétanque	8 500 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 6
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit des aides à 2 clubs, un pour valoriser le « label » que nous avons au niveau du handisport. Il s'agit d'accompagner l'équipe de basket qui s'engage dans le championnat de France Nationale 2, notamment aux déplacements importants à hauteur de 3 000 €. Ensuite, il y a une convention pour l'utilisation du boulodrome sur le site de Noron qui fait aussi l'objet d'une facturation. D'un autre côté, dans cette utilisation nous souhaitons accompagner l'entente qui représente plusieurs clubs sur Niort à hauteur de 8 500 €, c'est la délibération qui vous est proposée ce soir.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Des remarques ? Des questions ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Les montants 2015 s'il vous plaît.

Alain BAUDIN

Micro éteint. Exactement la même somme.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-148

Direction Animation de la Cité

Subvention à l'Académie Niortaise de Billard

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dynamisme des associations sportives niortaises entraîne de leur part des besoins en équipements adaptés auxquels la Ville de Niort ne peut pas toujours répondre favorablement.

Ainsi, l'Académie Niortaise de Billard qui a pour objet la pratique du jeu de billard en tant que sport amateur, loue une salle privée.

A cet égard, la Ville de Niort souhaite apporter une aide financière à l'Académie niortaise de billard pour la pratique de leur activité dans un local adapté : 3 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Académie Niortaise de Billard ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-149

Direction Animation de la Cité

**Subvention - Manifestation - Niort Handball
Souchéen**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Niort Handball Souchéen associé au Handball Club de Chauray et en partenariat avec le comité départemental, organise une grande manifestation sportive de haut niveau à l'Acclameur les 4 et 5 juin 2016.

Des matchs de gala avec des équipes de Division 1 et de Pro D2, un All Star Game 79, des matchs de jeunes, des conférences et dédicaces sont prévus durant ces 2 jours.

Les féminines de Celles-sur-Belle seront également à l'affiche contre une équipe de haut niveau.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 8 500 € au Niort Handball Souchéen pour l'organisation de cette manifestation et de prendre en charge les frais de mise à disposition des équipements de l'Acclameur correspondant à 9 jours d'occupation, valorisés à 21 120 € TTC, sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de DSP.

Les crédits sont inscrits au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Niort Handball Souchéen ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Niort Handball Souchéen, la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit de grosses manifestations qui sont prévues avec une association Niortaise qui est le Niort Handball Souchéen, qui d'ailleurs pour cette affaire, s'est associée avec un autre club, le Handball Club de Chauray. Dans ce cadre-là, il y a la volonté de créer un évènement sportif dans cette discipline de handball les 4 et 5 juin prochain, en faisant venir des équipes de haut niveau et voire même une équipe internationale, celle du Congo sur le site de l'Acclameur. A cet effet, la salle configurée dans la version Handball avec, pour la première fois, l'utilisation de toutes les tribunes y compris les tribunes rétractables en lieu et place de la scène, soit plus de 3 000 places.

Il vous est proposé d'accorder une subvention pour l'évènement qui est sur deux jours, à hauteur de 8 500 €, et de valoriser les frais de l'Acclameur qui correspondent à la manifestation pour laquelle il faut effectivement, compte tenu des manutentions qu'il y a à prendre en considération, les travaux à effectuer avant et le démontage après. Ce coût à hauteur de 21 000 € se fait sur le quota de la Ville de Niort, prévu dans le cadre de la DSP. Les organisateurs espèrent attirer 4 000 spectateurs pour le week-end.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Pascal DUFORESTEL et Nathalie SEGUIN.

Pascal DUFORESTEL

C'est une très belle manifestation. Bravo pour cette organisation. Je reviens juste sur un point. Est-ce qu'il serait possible, lors d'un autre Conseil éventuellement, de nous faire le point sur l'utilisation des journées prévues dans le cadre de la DSP avec la SO SPACE, pour savoir quelle est la répartition des journées mises à disposition de la Ville dans le courant de l'année et à l'endroit de quelle manifestation ?
Merci.

Nathalie SEGUIN

C'est une manifestation nouvelle ? Ou par rapport à 2015 c'est une reconduite ? Et auquel cas, quand est-il des financements ?

Monsieur le Maire

C'est une dépense nouvelle, je crois.

Alain BAUDIN

C'est un nouvel évènement sportif. Ceux qui étaient au départ de la conception du site de l'Acclameur et de cette salle, avaient aussi la volonté d'en faire une version sportive. Dans ce cadre là, je crois que nous ne souhaitons pas négliger cet aspect des choses et nous pensons qu'effectivement, comme il y a eu des manifestations de Volley, de Basket, de Boxe une manifestation de Handball a toute sa place sur ce site et je pense que demain elle sera peut-être de nature à accueillir l'équipe de France féminine de handball.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

D'autant que nous avons aussi à proximité un club, celui de Celles sur Belle qui évolue et qui va évoluer au niveau national et qui sera peut-être intéressé. Pour avoir échangé, à cet effet, avec les gens du STAF et le Maire de Celles sur Belle, il est aussi très intéressé.

Alain PIVETEAU

L'occasion de rappeler qu'on a eu l'occasion de faire, et heureusement, un changement de modèle économique par rapport à ce que vient de dire Alain BAUDIN. Effectivement, il est très important d'avoir des événements sportifs, comme on l'a dit et répété, le marché n'étant pas constitué sur ce segment d'activité, l'évènementiel sportif. A chaque fois, pour avoir une manifestation sportive à la hauteur de l'équipement, il faut que la Ville finance, donc c'est coûteux pour la Ville, avantageux pour l'Acclameur et on le souhaite, utile socialement, ça montre bien qu'il était absolument nécessaire et on peut tous s'en féliciter, mais je crois que vu les pratiques aujourd'hui et les discours c'est le cas, qu'il était très important de donner une autre vocation plus économique et également culturelle à l'équipement. A savoir, la possibilité d'accueillir de l'évènementiel musical, culturel, en dehors de l'évènementiel sportif.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-150

Direction Animation de la Cité

Subvention - Manifestation sportive - Les 12-14

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association sportive les 12-14 organise la 10 ème édition officielle de « La 12-14 » le 12 juin 2016.

Ce semi-marathon sur circuit en individuel ou par équipe se déroule dans l'enceinte du stade René Gaillard et emprunte les bords de sèvre.

Près de 700 coureurs sont attendus sur cette course.

Il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention de 1 750 € pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association les 12-14, une subvention d'un montant de 1 750 € pour leur manifestation du 12 juin 2016.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une manifestation qui est à sa dixième année, avec le club des 12-14. Très heureux de voir que ce genre de manifestation perdure et rencontre un succès auprès d'un peu plus de 700 participants l'an dernier. Ce n'est pas dans la délibération, mais je vous le dis à titre d'information, nous allons aussi accueillir les championnats de France de territoriaux qui vont pouvoir bénéficier de cette manifestation et qui viennent se greffer à cette manifestation. C'est aussi une très bonne chose, Niort étant reconnue pour cette manifestation des territoriaux, il va y avoir des gens de toute la France. Et là c'est à hauteur de 1 750 € pour l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire

Merci. Alain. Des remarques ? Des questions ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

*Micro éteint...*Le montant 2015 s'il vous plaît ?

Alain BAUDIN

Le montant de 2015, je ne l'ai pas. Je le dis de mémoire, je crois que cette année c'est un petit peu plus me semble t-il, compte tenu du fait justement qu'on accueille aussi des territoriaux.

Monsieur le Maire

Vous allez pouvoir voter Madame SEGUIN, c'est formidable. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-151

Pôle Vie de la Cité

Subventions aux associations culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous ;

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Boutabouh	8 000 €
Caus'toujours	9 200 €
Compagnie du Mauvais genre	3 000 €
Théâtre de l'Esquif	11 400 €
Théâtre de la Chaloupe	19 300 €
La D'Âme de compagnie	7 000 €
Les Ateliers du Baluchon	4 550 €
Les Matapeste	25 500 €
Les Pieds dans l'Ô	1 300 €
Cirque en Scène	26 800 €
<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Croc'No-Les Traines Savates	11 300 €
Le Snob	11 500 €
La Mouline	2 000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Coréam	13 400 €
Le Festin d'Alexandre	4 600 €
Mensa Sonora	15 000 €
E.Go	16 000 €
Volubilis	8 500 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
OVNI	8 500 €
<i>Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques</i>	
Niort en Bulles	3 500 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 35
Contre : 2
Abstention : 6
Non participé : 1
Excusé : 1

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)*Christelle CHASSAGNE*

Depuis deux ans, la Ville de Niort a entamé une concertation avec les compagnies associatives professionnelles Niortaises, de manière à mettre en place un dispositif de politique culturelle jusque là inexistant. Dans cette démarche, la Ville entend soutenir le développement, sur le territoire, d'une offre de création artistique innovante, diversifiée, soucieuse du lien avec le public et rassemblant les spectateurs à Niort et sur la CAN. Les objectifs visés et exprimés par les compagnies ont permis d'établir des critères. Ces critères sont l'aide à la structuration, l'aide au projet de création, l'aide à la diffusion et l'aide au projet d'action culturelle, l'aide à l'organisation d'évènements.

Pour 2016, l'enveloppe des subventions aux associations a subi une baisse de 8% et représente aujourd'hui un montant de 345 200 €. Avec cette enveloppe et la mise en place des critères, il est à noter que de manière globale, il y a autant de compagnies dont le montant baisse que de compagnies dont le montant est stable ou augmente. De plus, le dispositif a permis l'arrivée de nouvelles compagnies émergentes, ce qui n'était pas le cas les années passées. Une quarantaine de compagnies ont participé à cette concertation pour un résultat collégial avec plus d'une vingtaine de rendez-vous. Il est à rappeler d'ailleurs qu'au-delà des subventions, certaines compagnies comme la Chaloupe ou Cirque en Scène bénéficient en plus de structures mises à disposition par la Ville, dont la valorisation n'est pas mise en lumière dans ces chiffres. Point important, tous les évènements des associations Niortaises en lien avec la Ville sont maintenus au même niveau. Le très Grand Conseil Mondial des Clowns, Niort en Bulles, En Vie urbaine, Taka'Voir.

Enfin, et comme notifié dans la délibération, sept compagnies ont bénéficié d'une relève de subvention. Cette aide leur permet ainsi de pouvoir s'adapter progressivement aux critères qu'ils ont définis et travaillés de manière collégiale pendant plus de vingt rendez-vous de concertation sur deux ans, je le rappelle.

Un prochain rendez-vous est également envisagé avec les compagnies et la Ville de Niort pour une concertation élargie à l'ensemble du secteur culturel, nous avons déjà pris rendez-vous. Ainsi sur la demande qui vous est présentée, plusieurs compagnies sont mises en avant. Je tiens à votre disposition l'ensemble des chiffres et il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions.

Monsieur le Maire

Merci Christelle CHASSAGNE. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Madame METAYER.

Josiane METAYER

Madame CHASSAGNE, à vous écouter, on pense qu'il n'y avait rien avant et que les compagnies professionnelles ne touchaient aucune subvention...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

J'ai eu cette impression aussi.

Josiane METAYER

...Mais je ne pense pas que c'était la réalité. Vous nous avez donné des chiffres, mais moi j'aimerais bien avoir des précisions avant de dire peut-être des choses qui seraient peut-être mal aimable, si les chiffres étaient faux. J'aimerais savoir, par exemple, parce que ce que vous nous dites en terme de baisse ne semble pas être conforme aux informations que j'ai, alors je me trompe peut-être. Je vais prendre une association comme Cirque en Scène qui aurait 26 800 €. Combien avait-elle l'année dernière ? Pour ma part, j'ai un chiffre, plus que 8% en plus. Une moyenne c'est gentil mais quand une association comme Cirque en Scène, d'après les chiffres que j'avais elle avait 31 000 €, c'est quand même énorme. Une association comme Volubilis elle avait 13 000 € elle est à 8 500 €, quand on calcule ce n'est pas du moins 8%, c'est du moins 30%. Ou je me trompe ou bien les chiffres que vous nous dites ne sont pas les bons. Mais peut-être que je me trompe, c'est pour ça que je demande à Madame CHASSAGNE si je suis dans le vrai ou non.

Nathalie SEGUIN

Si on fait le cumul de toutes les sommes, on n'a pas le total c'est dommage, par rapport à 2015 vous annoncez moins 8% c'est bien ça ?

Monsieur le Maire

Au total.

Nathalie SEGUIN

Alors le total de toutes ces sommes là, c'est les 345 000 € que vous annoncez ? J'aimerais savoir quel est le total 2016, quel est le total 2015 et la baisse que ça représente, s'il vous plaît, par rapport à ces associations qui sont citées dans cette délibération. Merci.

Christelle CHASSAGNE

Alors je le redis, nous avons en concertation avec les associations, retravailler sur une enveloppe qui représente 345 200 €. Cette enveloppe a eu moins 8%.

Ensuite, nous avons au cas par cas et avec les associations, établi des critères. En fonction de ces critères, ont été déterminées des subventions.

Je réponds à la première question. Effectivement sur Cirque en Scène il y a eu une baisse qui est expliquée, que je ne vais pas détailler ici. Il y a eu une baisse et pour les plus grosses baisses elles correspondent aussi au fonctionnement des associations, mais ce que je dois aussi souligner c'est que pour les compagnies qui avaient de très grosses baisses par rapport à ces critères que nous avons

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

établis, nous avons aussi effectué des relèves. Alors les compagnies qui baissaient avec des relèves, il s'agit notamment des Matapeste, de Mensa Sonora, de Volubilis, du Théâtre de la Chaloupe, de Coréam et de Croc'No. Par rapport à ces critères, comme encore une fois les subventions étaient trop basses, nous avons fait une relève pour leur permettre de s'adapter puisque ce sont eux-mêmes qui ont créé ces critères et de manière à rentrer plus facilement dans le dispositif. C'est un dispositif que nous n'avons pas inventé, c'est un dispositif qui existe dans d'autres collectivités au sein même de la Région, du Département. Ce sont des dispositifs qui ont vraiment été travaillés en concertation. Je ne vais pas vous faire le détail ici, mais je me tiens à votre disposition pour vous communiquer tous les chiffres. Sur Cirque en Scène, nous avons en 2015, 31 680 €, nous avons en 2016, 26 800 €, ce qui représente une baisse de 15%. Effectivement, il y a des associations pour qui il y a eu plus de baisses que d'autres mais encore une fois nous avons eu aussi l'ouverture et l'accompagnement de nouvelles associations, nous avons relevé au mieux ces subventions et nous continuerons à travailler, comme je le disais dans la délibération, il y a cet accompagnement qui est prévu et nous n'avons en tout, effectué que moins 8%.

Alain PIVETEAU

Madame CHASSAGNE, il faut raconter toute l'histoire, pas qu'une partie. On entend bien votre discours qui consiste à fonder en légitimité et en crédibilité les distributions aujourd'hui, les accords de subventions aux associations.

Premier point, les associations ont du intervenir dans les effets de votre nouvelle politique pour, vous venez de le reconnaître, finalement obtenir un peu plus lorsque c'était extrêmement bas. C'est ce qui vient d'être dit. Vous nous dites « C'est légitime », sous-entendant « C'est accepté par les associations », parce que ce sont elles qui ont créés les critères, donc qui ont accepté le système qui au final les pénalise, ce qu'elles disent aujourd'hui pour certaines d'entre elles. La réalité des choses c'est que les critères, oui ils ont été négociés, mais dans un contexte, dans une assiette budgétaire qui n'a pas été annoncée. C'est-à-dire que si vous appliquez des critères à un budget en hausse, ce que la plupart des associations ont cru ou au mieux à un budget en baisse, je parle de l'origine, quand on parlait d'une structure soit disant très coûteuse qui allait partir et d'une possibilité de reventiler ces moyens sur les associations culturelles présentes. C'est ça le discours qui était tenu, donc beaucoup d'associations se sont engagées dans la définition de critères qui, une fois appliqués pour elles, pensaient elles, allaient au pire entraîner une stagnation de leurs subventions. Au final, ces mêmes critères discutés par elles s'appliquent sur une assiette fortement en baisse qu'on a dénoncé ici. Au bout du compte, vous ne pouvez pas dire qu'elles sont coproducteur de leur propre baisse de subvention, ce n'est pas respecter leur engagement, ce qu'elles ont cru, à tort ou a raison et ce qu'elles proposent aujourd'hui. Pourquoi il est important de revenir sur ce principe de baisse généralisée ? C'est que ces acteurs culturels dont vous parlez sont au cœur même de la politique de patrimonialisation que vous visez, ce sont eux qui valorisent la Ville, ce sont eux qui enrichissent le patrimoine, ce sont eux qui enrichissent le revenu de certains Niortais dans des situations qui sont, pour ces associations employeurs, de plus en plus difficiles car

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

même une baisse de 8% qui se traduit, une fois les critères appliqués, par des baisses annuelles de 16, 20 ou de 30%, c'est la remise en cause pour certaines associations de pouvoir continuer à avoir des emplois salariés. On est dans des situations extrêmement difficiles que n'ont pas souhaitées les associations contrairement à ce que vous dites.

Nathalie SEGUIN

Rapidement, quand on fait le total de toutes ces sommes, on est à un petit peu plus de 210 000 €. Alors je ne comprends pas les 345 de tout à l'heure. Cette délibération fait état d'un montant total 2016 de 210 350 €. Je veux savoir s'il vous plaît, encore une fois, par rapport à 2015, la somme et la baisse que ça représente en pourcentage. Est-ce qu'il est possible Madame CHASSAGNE d'avoir ces renseignements ce soir, comme il a été fait tout à l'heure par votre collègue Alain BAUDIN ? Montant 2016, montant 2015, ça fait plusieurs fois qu'on vous le demande, alors si ce n'est pas noté dans la délibération, au moins d'avoir les éléments pour répondre à ces questions que de toutes façons, systématiquement, on va vous poser. Donc gagnons du temps, sincèrement, ça sert à quoi ce jeu ?

Monsieur le Maire

Il y a tellement de motifs d'agacement Madame SEGUIN. Réservez le pour des choses efficaces.

Nathalie SEGUIN

Micro éteint... Les associations culturelles c'est important.

Monsieur le Maire

Mais bien sur que c'est important, mais là aussi il y a des mots...

Nathalie SEGUIN

Micro éteint... ça justifie l'agacement.

Monsieur le Maire

J'espère que vous vous battez aussi pour les Nuits Romanes de la même façon et pour le Festival de Oiron. Parce que là ce n'est pas du 8%, c'est rien du tout. Ce sont 3 500 000 € qui font « Pschitt » et les compagnies sont beaucoup plus affectées par ce genre de choses.

Josiane METAYER

Je voudrais reprendre les propos d'Alain PIVETEAU parce que Madame CHASSAGNE, vous essayez de jouer avec les mots. Vous voulez nous faire prendre des vessies pour des lanternes, c'est vraiment de la magie ce que vous faites, c'est formidable, tant mieux...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)*Nathalie SEGUIN*

C'est de la malhonnêteté.

Josiane METAYER

Quand on assiste à un spectacle de magie, on sait bien qu'il y a des trucs, que ce n'est pas vrai, que de toute façon la dame qui est dans la boîte n'est pas coupée en deux. Madame CHASSAGNE essaye de nous faire passer la pilule en disant « On a fait des critères avec eux ». Mais c'est vrai, comme l'a dit Alain PIVETEAU, peut-être qu'ils ne croyaient pas qu'ils seraient mangés aussi profondément. La concertation, l'accompagnement, ce sont des mots très positifs tout ça, mais au bout du compte, mes chiffres étaient bien vrais, je n'osais pas trop les dire, je vois que Volubilis c'est moins 30%. Il y en a d'autres c'est moins 15%, d'autres moins 20%, on est quand même loin des 8%. Pour des associations qui avaient de très grosses sommes, qui leur servent à payer du personnel pour certaines et ça aussi c'est quelque chose qui fait que certaines associations ne vont pas pouvoir continuer à remplir leurs missions, ne vont pas pouvoir continuer à alimenter les animations que vous attendez, que nous attendons sur la Ville et c'est vraiment inquiétant, alors n'essayez pas de nous... une fois j'avais employé ce mot là et la presse l'avait repris, c'est un mot français, de nous « Berlurer ». C'est un mot qui existe, c'est un mot Français qui veut dire : Essayer de jouer de la prestidigitation et nous faire prendre encore une fois des vessies pour des lanternes ». Je trouve que Madame CHASSAGNE répond très bien, mais ce n'est pas vrai tout ce qu'elle nous dit. Je trouve que ces baisses pour ces associations sont vraiment très très graves, elles vont souffrir car elles sont vraiment l'ossature élémentaire du lien social que nous souhaitons et que vous souhaitez créer.

Christelle CHASSAGNE

Vous avez pu le constater, il n'y a pas une quarantaine d'associations qui sont citées. Je maintiens ce que j'ai dit, je vous reparle d'une baisse de 8% sur les subventions par rapport à l'année dernière. D'autres subventions passeront encore, il n'y a pas ici la totalité. Ça c'est le premier point.

Vous me parlez encore de Volubilis, mais on pourrait y passer un moment. Je reprends, Volubilis a une grosse baisse parce que l'année dernière, dans le montant de la subvention, était aussi comprise la manifestation de la rentrée culturelle, ce qui n'est pas le cas cette année puisqu'on est sur une biennale de danse, donc il y a une différence de montant et il y a une explication à chaque association. On ne doit pas voir les gens, on ne doit pas travailler avec les mêmes personnes. Moi j'ai sur une quarantaine d'associations, deux associations professionnelles qui se sont le plus manifestées, en l'occurrence Cirque en Scène et la Chaloupe puisqu'ils en ont fait état dans la presse, avec qui nous avons retravaillé. Pour le reste, effectivement les baisses sont là, ce n'est pas de mon fait. Je n'en suis pas plus heureuse que vous, mais nous devons les assumer et nous accompagnons au mieux nos associations, nous

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

travaillons avec elles et je suis une fervente défenseuse de la culture dans tous ses états et non je ne suis pas malhonnête. Je ne suis pas non plus une menteuse, je suis peut-être encore trop jeune en politique, pour ça je vous laisse la place.

Elmano MARTINS

Ce que j'ai compris, ce que j'ai retenu, c'est qu'il y avait eu une certaine concertation avec les différentes associations. Ceci dit, il serait sympathique d'avoir une autre colonne avec les subventions 2015 et les pourcentages en variation, parce que là on est tous en train de parler depuis 10 minutes sur la même chose et c'est un petit peu fatigant. A l'avenir, est-ce qu'on pourrait avoir, mais pas que pour ce genre d'associations, pour les autres aussi, une autre colonne et on dit clairement les choses avec les montants 2015, les montants 2016 et les pourcentages, négatifs et positifs. Merci.

Monsieur le Maire

Toutes les infos étaient montées, mais dans une délibération on ne peut pas apposer forcément toutes les choses, puisqu'on vote sur une année exécutoire. Néanmoins, pour toutes les questions il y a eu des réponses.

Nathalie SEGUIN

Merci Monsieur MARTINS. Merci sincèrement de venir appuyer nos demandes, je ne veux pas vous mettre dans la difficulté en disant ça mais merci quand même pour votre aide. Madame CHASSAGNE, vous ne répondez aucunement aux questions que j'ai posées. Entre cette délibération et la suivante, les montants de subventions sont complètement différents. C'est quoi la différence entre les deux délibérations ? Ça veut dire que pour certaines, il y a des salariés et pour d'autres il n'y en a pas ? Moi je veux savoir comment vous avez ventilé les 8%. Je veux savoir si vous avez plus touché les compagnies avec des salariés, là où il y a des emplois, que les autres. Et si vous répondez à cette question eh bien je vous dis bravo. Pour l'instant, c'est non, vous n'avez pas répondu à cette question et cette question elle est essentielle. Si vous avez l'honnêteté d'y répondre, je vous dirai merci.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, ne sombrez pas dans une extrémité.

Romain DUPEYROU

Si on est toujours sur la délibération page 91, je ne prends pas part au débat, mais je ne prends pas part au vote non plus.

Monsieur le Maire

Très bien. Merci. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-152

Pôle Vie de la Cité**Subventions de fonctionnement aux associations culturelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et sur proposition de Niort Associations (pôle culture),

Au titre de l'année 2016 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations culturelles les subventions annuelles de fonctionnement dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Pour les dossiers d'un montant inférieur à 1 500 €, le pôle culture de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville.

Au titre de l'année 2016 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au budget, il est proposé d'allouer aux associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes d'un montant total de **30 450 €** aux associations ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016
<i>Associations de mise en valeur du patrimoine</i>	
amis des musées de Niort	560,00 €
Chaleuil	800,00€
Folk'avoine	610,00 €
Les Amis des orgues	1 000,00 €
<i>Associations culturelles non classées ailleurs</i>	
Cercle généalogique des Deux Sèvres	570,00 €
En vie Urbaine	300,00 €
Guillaume Bude	500,00 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Niort en Bulles	800,00 €
Union Philathélique Niortaise	500,00 €
Asso. d'expression musicale lyrique et chorégraphique	
Accès rock	640,00 €
Amatini	100,00 €
Arc Musical	750,00 €
Azoukah	720,00 €
CEM	1 440,00 €
Chanson	600,00 €
Chantepezenne	600,00 €
Cheminots niortais	400,00 €
Chorale à cœur joie	700,00 €
Chorale André Léculeur	570,00 €
Golpe Pena Flamenca	680,00 €
Jacques cartier	450,00 €
JMF	4 500,00 €
La 7 ou 9	600,00 €
Tang'ochos	600,00 €
Tempo	450,00 €
Virevolte	600,00 €
Vocame	700,00 €
Voix Grégoriennes	100,00 €
Yaka Danser	650,00 €
Asso. d'arts plastiques et autres activités artistiques	
Arts et couleurs	380,00 €
Atelier de la cité	700,00 €
Autour de la Sculpture	380,00 €
Bulles et dessins	650,00 €
Catartsis	400,00 €
Esquisses et couleurs	750,00 €
Group'Art	300,00 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

La Dynamo	1 100,00 €
La Palette	650,00 €
<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Cabaret Saint Florent	2 400,00 €
Compagnie Les petits détails	600,00 €
Edad mestiza	650,00 €
TOTAL	30 450,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
 Contre : 8
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Au titre de l'année 2016, et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations culturelles les subventions annuelles de fonctionnement dont les montants figurent dans le tableau. Pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que la prise en compte de tous les publics, l'implication dans la Ville, le respect du cadre de vie et de l'environnement. Pour les dossiers d'un montant inférieur à 1 500 €, le pôle culture de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville. Sur la liste qui vous est présentée, encore une fois, on vous parle d'un montant de 30 450 € sur lequel il y a eu aussi une baisse de 8% d'appliquée. Je tiens toutefois à souligner que pour certain nombre d'associations, notamment les Jeunesses Musicales de France (JMF) et le CEM les montants sont restés les mêmes. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver cette décision.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Des remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Pour ma part, je me permets de préciser que le travail qui a été fait par Christelle et le service Culture de la Ville de Niort permet, fort heureusement, dans un contexte difficile, de faire rentrer de nouvelles compagnies. La culture c'est aussi la création, c'est aussi la nouveauté et ce sont aussi des compagnies qui rayonnent, ça fait partie des critères qui ont été mis en commun ainsi que la question de l'emploi. Des critères qui sont formulés notamment par la DRAC, ce n'est pas inventé, ce sont des critères d'évolutions et des propositions ministérielles. Elles sont donc appliquées à Niort de façon claire et transparente, même si elles peuvent apparaître quelque peu compliquées, je l'admets. Comme tout changement néanmoins il y a un peu de sang neuf qui entre aussi dans l'aide de la Ville dans la culture et notamment aux compagnies. Pour ma part, je m'en réjouis.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-153

Direction Animation de la Cité

**Subventions de fonctionnement - Associations
classifiées dans la Solidarité**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et vu les instructions de Niort Associations (pôle Solidarité)

Au titre de l'année 2016 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Solidarité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016
Associations de défense des droits	
Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI)	900
UR CIDFF	950
Sous Total	1 850 €
Associations non classées ailleurs	
Connaissance de soi	
Centrage, Verticalité, Expression Sensible (CEVES)	250
Sous Total	250 €
Associations œuvrant dans le domaine du handicap	
Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants - Groupe des Deux-Sèvres	1000
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Niort	650
FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)	350
Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés (FMH 79)	700
Association des Paralysés de France - Délégation des Deux-Sèvres (APF 79)	600
Association Sourds 79	800
Sous Total	4 100 €
Associations d'aides à la famille	
Confédération Syndicale des Familles	900
Les 5 E (Etre Exister Evoluer Entreprendre Ensemble)	600

RETOUR SOMMAIRE

Enfance et Familles d'Adoption des Deux-Sèvres (EFA)	250
Association Départementale des Veuves et Veufs des Deux-Sèvres	700
Jumeaux et Plus 79	200
GEM Le flot tranquille	700
Mouvement Français pour le Planning Familial des Deux-Sèvres	1200
Petite enfance et soutien à la parentalité	450
Vacances et Familles 79 - l'Accueil en Plus	650
Les collecteurs	600
Sous Total	6 250 €
Associations de santé	
Alcool Assistance	600
ASP L'Estuaire	900
Association des crématisistes des Deux-Sèvres	280
Nouvelle Vie Sans Alcool	550
France Alzheimer Deux-Sèvres Association Renée Bobineau	900
AIDES - Délégation Départementale des Deux-Sèvres	900
Union Départementale des Amicales de Donneurs de Sang Bénévoles des Deux-Sèvres	650
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux Section des Deux-Sèvres (UNAFAM 79)	600
Club Cœur et Santé	300
Solidarité Et Soutien Aux Malades (SESAM)	550
Association de Dons d'Organes et Tissus Humains (ADO TH 79)	750
Sous Total	6 980 €
Associations d'insertion sociale et de soutien aux personnes défavorisées	
Association le Cri 79	600
Association Nationale des visiteurs de prison - Niort	200
L'appui	450
Sous Total	1 250 €
Interventions économiques : Services communs	
Identification Conseil Analyse des Risques en Entreprises (ICARE)	300
Le Cabestan	500
Sous Total	800 €
TOTAL GENERAL	21 480 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

Les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité n'ont pratiquement pas subi de baisses. Je dirai même qu'elles n'en n'ont pas subi et cela correspond à notre volonté, à notre engagement et à notre politique sociale comme nous l'avons fait à l'égard du CCAS, comme nous l'avons fait à l'égard des grandes associations caritatives et humanitaires. Ces subventions de fonctionnement n'ont pas subi de baisse, nous avons suivi les préconisations de Niort Associations pratiquement pour toutes les associations.

Je ne vais pas vous lire la liste de façon exhaustive, si vous souhaitez avoir confirmation de mes propos vous pouvez me poser les questions sur les associations et je vous répondrai. Le total général de ce budget est de 21 480 € et en 2015 21 055€

Ce que je voulais vous dire d'autre, c'est que nous avons-nous aussi souhaité que de nouvelles associations puissent bénéficier d'une aide de notre part. Il s'agit par exemple, à la dernière page, de l'association « Le cabestan » qui est une nouvelle association issue de l'association « ARPETRE » que certains d'entre nous connaissent. C'est une association de prévention de mal-être et du suicide et surtout, elle fait un travail de formation pour des gens en situation de stress qui peuvent aller effectivement jusqu'au bout de ce stress. C'est la Compagnie Le Baluchon, en diversifiant ses activités, qui a proposé de faire participer à des séances théâtrales des personnes en difficulté telles que je viens de vous définir. Nous avons souhaité les accompagner à hauteur de leur demande en tous cas de ce qui nous a été proposé par Niort Associations. Je suis à votre disposition pour toutes questions.

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline.

Alain PIVETEAU

C'est plus le prolongement d'une discussion et d'un débat qu'on a déjà eu. Dévidence, vous souhaitez maintenir des moyens, alors pas forcément à la hauteur de la situation, mais au moins équivalent à ce qui était auparavant, voir un peu amélioré pour le Centre Communal d'Action Sociale, même si il n'est pas directement concerné. Ceci dit, la différence entre votre vision et la nôtre, c'est que ce dont on vient de parler c'était pour nous un continuum. C'est-à-dire qu'on ne croit pas à l'efficacité d'une politique sociale qui se concentrerait uniquement sur la question des solidarités. C'est en gros une politique sociale qui se limiterait à construire des filets de sécurité sociale, une fois que la situation s'est dégradée. Nous pensons, à tort ou à raison, mais accordez-nous de le penser sincèrement et d'en faire un élément de débat, versé aujourd'hui comme la fois passée au moment du budget, nous pensons que ce continuum mérite une cohérence de soutien budgétaire. Vous soutenez, à juste titre, et vous vous félicitez d'avoir des moyens équivalents à ce qu'ils étaient auparavant pour les actions de solidarité et c'est bien. Mais nous soutenons que pour que ce soit efficace, il faut que l'ensemble du continuum soit soutenu à

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

équivalent, l'action socioculturelle d'un côté, dont on voit aujourd'hui que non seulement le modèle reste flou mais de toute façon qu'il se construit dans un système de financement à la baisse qui complique les choses, mais également pour l'action sociale. Les dizaines et les milliers d'actions de nos associations locales qui ne passent à rien du jour au lendemain, mais elles sont mises sous contrainte, plus que les actions de solidarité. D'accord ?

Simplement, notre vision des choses, c'est la vision d'un continuum. C'est peut-être ce qu'on appelle une politique de gauche, je ne sais pas. Je n'ai pas envie de lui mettre des mots, mais simplement on ne peut pas dissocier les choses parce qu'on pense que ça ne sera pas efficace. Je termine juste ; je pense même que si on continue de cette façon là, la Ville de Niort, mais d'autres instances publiques qui ne gèrent plus que des comptes, votre ligne, vous ne pourrez plus vous en féliciter, elle sera insuffisante. Il faudra démultiplier les actions de solidarité parce que tout le reste, tous les liens sociaux se seront délités. C'est cette situation de crise face à laquelle nous sommes, que nous pensons devoir essayer de corriger et d'inverser plutôt qu'une simple courbe du chômage. D'inverser radicalement dans les années à venir, par des politiques publiques offensives, voilà une vraie différence de point de vue.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur le Député suppléant. Soyez plus vigilant sur la prochaine loi de finances Mais si c'est vrai ! Parce qu'il y a un moment où ce double discours est quand même très gênant et très limite à entendre...

Alain PIVETEAU

Micro éteint... Quel double discours ? Je combats plus...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît... mais oui, mais combattez le ailleurs qu'ici...

Alain PIVETEAU

Micro éteint... Vous êtes insultant...Vous refusez le débat...

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, calmez vous...

Alain PIVETEAU

On ne met pas des gens dans des boîtes. C'est un conseiller municipal qui vous parle...

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU calmez-vous. Merci. Vous êtes dans un Conseil municipal, vous vous calmez un peu.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

Nous voterons pour cette délibération telle qu'elle nous est présentée ce soir, mais je tenais aussi à dire que je souscris pleinement aux propos d'Alain PIVETEAU.

Jacqueline LEFEBVRE

Alain PIVETEAU, j'entends ce que vous dites, mais quand même. Aujourd'hui, on traite l'urgence et nous n'en sommes pas responsable. Nous sommes en train de traiter la précarité, les nouvelles précarités qui sont générées, non pas par la politique municipale, mais par la politique nationale internationale etc. Nous traitons l'urgence, et c'est pour cela les efforts dans le budget qui nous est alloué. Nous souhaitons ne pas charger le contribuable et continuer à donner un peu d'oxygène à l'économie. Ça je ne vais pas faire de démonstration, vous le savez par cœur, et mieux que nous. Nous avons besoin de traiter l'urgence et c'est ce que nous faisons.

Nous sommes en train de travailler à générer de nouvelles solidarités. Quand un Etat ne peut plus faire le travail, que fait-il ? Regardez ce qu'il fait au niveau de la santé, comme il se désengage déremboursement de soins etc., ce qui ajoute aussi de la précarité et la difficulté à accéder aux soins. Nous travaillons dans ce domaine là, pour essayer de faire en sorte qu'il y ait une possibilité d'accéder aux soins. Ce sont les mutuelles intercommunales, que nous allons vous proposer prochainement.

En ce qui concerne d'autres solidarités, c'est-à-dire ce qu'il fait que les gens sont dans l'incapacité de gérer leur quotidien, c'est-à-dire la politique de l'isolement etc. ce sont des solidarités qui font qu'une société va effectivement éviter d'exploser car on va recréer du lien social. On va effectivement apporter ce lien en injectant de l'argent ici et là dans des politiques associatives ou autres. Voilà, il va falloir que l'on innove. Il va falloir que les citoyens se prennent aussi en charge. C'est vrai que c'est une nouvelle époque, ce sont de nouvelles politiques à mettre en place. La précarité et la pauvreté, elle n'est ni de gauche ni de droite, mais nous nous devons les uns comme les autres de travailler ensemble pour éviter que notre société se délite.

Monsieur le Maire

Bravo Jacqueline LEFEBVRE.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-154

Direction Animation de la Cité**Subventions pour jumelages - Echanges scolaires
Collège Jean Zay et Lycée Saint André**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du dispositif cadre à destination des échanges scolaires linguistiques et culturels pour les villes jumelées et non jumelées, approuvé au Conseil municipal du 18 décembre 2015, il est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier aux établissements scolaires suivants :

- Collège Jean Zay pour l'échange avec la Ville de Francfort en Allemagne pour un montant de 968 € ;
- Lycée Saint André pour l'échange avec la Ville de Baumgartenberg en Autriche pour un montant de 396 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et le collège Jean Zay et le lycée Saint André ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux établissements concernés les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Fabrice DESCAMPS

Il s'agit de deux subventions pour des voyages en Allemagne, des échanges scolaires. Le collège Jean Zay pour un montant de 968 € et le lycée Saint-André pour un montant 396 € qui se répartissent comme suit : 22 € par élève. 968 divisé par 22 ça fait 44 élèves et 396 divisés par 22 ça fait donc 18 élèves.

Nathalie SEGUIN

J'aime bien quand Monsieur DESCAMPS parle Allemand, et je suis un peu déçue que vous n'ayez pas cité les villes Allemandes. Ce serait sympa de le faire pour nous s'il vous plaît Monsieur DESCAMPS.

Fabrice DESCAMPS

Ecoutez, pour une fois je vais faire plaisir à l'opposition, donc Frankfort an Main et Baumgartenberg. Voilà.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-155

Direction Animation de la Cité

Subvention à l'association "Pas de chat sans toit"

Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association « Pas de chat sans toit » dont l'objectif est de sauver les chats des fourrières et leur dispenser les soins nécessaires intervient en priorité au refuge municipal de Niort afin de favoriser l'adoption et promouvoir la stérilisation des chats.

Compte tenu de la qualité de leur intervention, pour notamment limiter les désagréments sanitaires, il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 250 € au titre de l'année 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à cette association la subvention afférente d'un montant de 250 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-156

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**ZAC Pôle Sports - Garantie d'emprunt de 4 000 000 €
sur 4 ans, pour un prêt souscrit par la SEM Deux-
Sèvres Aménagement auprès du Crédit Coopératif**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité en Conseil municipal du 12 octobre 2015, l'abandon du projet des Arches Métropole fin 2015 s'est traduit par un report des recettes de commercialisation de la ZAC Pôle Sports. Afin de palier au rythme ralenti de la commercialisation et soutenir la trésorerie de l'opération, le concessionnaire Deux-Sèvres Aménagement est dans l'obligation de recourir à un nouvel emprunt bancaire.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L.1523-1 du Code général des collectivités territoriales.

Une offre de prêt d'un montant de 4 000 000 € a été consentie à Deux-Sèvres Aménagement le 1er avril 2016 par le Crédit Coopératif. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 4 000 000 €
- Durée : 48 mois
- Mode d'amortissement du capital : constant ou progressif
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux fixe : 0,75 %
- Frais de dossier : 5 000 € HT

Il est donc aujourd'hui proposé à l'assemblée délibérante de confirmer la garantie que la Ville doit accorder à Deux-Sèvres Aménagement selon les termes de la loi Galland, soit à hauteur de 80% de l'annuité auprès de l'organisme bancaire.

Au cas où Deux-Sèvres Aménagement pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable Deux-Sèvres Aménagement défailtante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour toute la durée de remboursement dudit prêt conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;

- autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à prendre toutes dispositions pour la bonne réalisation du contrat de prêt susvisé.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Depuis l'approbation du CRAC en Conseil municipal, le 12 octobre 2015, l'abandon du projet des Arches Métropole fin 2015, s'est traduit par un report des recettes de commercialisation de la ZAC Pôle Sports. Afin de palier à cette question, et conformément aux articles de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement (DSA) et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération. Une offre de prêt, d'un montant de 4 000 000 €, a été consentie à DSA le 1^{er} avril 2016 par le Crédit Coopératif. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes, il s'agit d'un prêt sur 48 mois au taux fixe de 0,75%. Il est donc aujourd'hui proposé à l'assemblée de confirmer la garantie que la Ville doit accorder à DSA, selon les termes de la loi Galland, soit à hauteur de 80% de l'annuité auprès de l'organisme bancaire, et au Conseil municipal de bien vouloir accorder sa garantie à hauteur de 80% pour toute la durée du remboursement du dit prêt, conformément au Code général des collectivités territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie, et d'autoriser le Maire à intervenir et à prendre toutes dispositions pour la bonne réalisation du contrat de prêt. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Monsieur DUFORSTEL.

Pascal DUFORSTEL

Je voulais éviter de revenir sur la métaphore de notre collègue Josiane METAYER, mais s'il y a un domaine sur lequel vous nous berlurer, c'est bien Terre de Sports.

En l'occurrence, cette délibération amène à plusieurs remarques de notre part, et pour certaines elles sont récurrentes, ce qui pose quand même un problème dans une enceinte qui doit être démocratique, qui doit amener à un débat et à des réponses.

Si nous en sommes à garantir le risque, ce que nous ne remettons pas en cause sur le plan légal, ça pose déjà un problème quant à l'assise de cette Société d'Economie Mixte d'Aménagement départementale, et ça nous renvoie à un débat que nous n'avons jamais eu mais que nous appelons de nos vœux sur le paysage des EPL Niortais et départementaux et sur les éventuelles évolutions. Car outre que c'est en effet complètement légal, la question est quand même posée de l'assise et de la solidité d'une SEM d'Aménagement départementale qui en vient à solliciter cette garantie. Je ne sais si nous devons avoir peur, et s'il y a un risque, car je ne connais pas le reste des activités de cette SEM d'Aménagement dans la période. En tous cas, ça pose question et ça mériterait que nous ayons un débat serein sur le sujet.

Plus prosaïquement, ça pose la question, et là c'est à vous qu'elle est posée directement, ainsi qu'à Monsieur THEBAULT, de la gestion de cette ZAC et de son évolution. Quand on voit par exemple, que nous nous sommes réjouis, je crois les uns et les autres, de la décision de la Cour d'appel de Bordeaux, donnant autorisation et feu vert à Leroy Merlin. Même si il y a encore une possibilité de cassation, on le saura très vite, espérons que ça ne sera pas le cas et que ça ne va retarder, puisque suite aux premiers contrats qui ont été signés il y a à peu près 4 ans, il serait souhaitable pour le territoire, pour son économie, pour ses emplois, y compris la concurrence dans le secteur du bricolage, que ce magasin

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

ouvre. Mais problème d'anticipation quand on passe devant, puisqu'on a une période de travaux pour faire une 2x2 voies, légitime pour gérer les flux des magasins, qu'est-ce qu'on voit ? Un magasin qui est encore ouvert sur la parcelle, c'est dingue, c'est fou, un magasin en pleine activité sur la parcelle. Ce qui fait que si demain, il n'y a pas cassation, on ne peut pas commencer les travaux pour que Leroy Merlin s'installe et là ce n'est pas le Merlin magicien et ça va retarder d'autant plus l'avènement de cette enseigne et ce qu'elle peut générer.

Autre souci, vous avez été destinataire, et j'en ai copie ici, d'un certain nombre de courriers des entreprises situées le long de l'avenue de Limoges, quant aux travaux qui viennent d'avoir lieu. Il y a des choses aberrantes qui renvoient à la gestion par la SEM d'Aménagement. Quand on voit la manière dont la signalétique a été gérée pendant cette phase de travaux, on a le sentiment que c'est une cour, que c'est un CM2 ou je ne sais quelle classe d'enfants qui a mis en place la signalétique, en l'occurrence sûrement pas une SEM d'Aménagement digne de ce nom. Ça aussi, ça pose question quant à la manière dont c'est géré.

Si vous voulez une question, nous appelons de nos vœux, en la matière, l'organisation rapide d'une commission de dédommagement de ces travaux pour pas que ces différentes entreprises, qui ont pris le risque de s'installer pour certaines sur cette ZAC et qui correspond pour certaines pleinement à la thématique de la ZAC en question, ne soient pas impactées par ces travaux. Je crois qu'il aurait fallu être précautionneux en la matière. A défaut de l'avoir été en anticipation, soyons le désormais et accordez nous de mettre en place une commission d'indemnisation pour les sociétés impactées par ces travaux. Merci.

Monsieur le Maire

Il y a d'autres questions ? Monsieur THEBAULT va parler. Monsieur DUFORESTEL, vous êtes toujours très attendu sur le sujet et vous savez très bien parler d'un dossier que vous n'avez pas su régler ces dernières années, mais Marc THEBAULT va vous apporter les dernières nouvelles et on arrêtera là.

Marc THEBAULT

La concession avec DSA date de 2005. Elle dure jusqu'en 2020, sauf à la dénoncer, ce qui serait juridiquement et financièrement compliqué et qui ne ferait qu'ajouter des problèmes à ceux existants.

Cette zone a toujours connu un certain nombre de difficultés depuis sa création. Les contentieux à répétition depuis les expropriations, depuis les projets commerciaux d'installations et je me réjouis que vous vous réjouissiez que la cour régionale d'appel ait donnée un feu vert, mais pas totalement libéré à Leroy Merlin. Ça explique la nature de cette délibération. Aujourd'hui, Deux-Sèvres Aménagement a des compromis de ventes mais l'argent ne rentre pas du fait de la durée de ces contentieux. Vous avez évoqué, quatre ans, je crois, c'est tout à fait ça et on sait que la vente des terrains pour Leroy Merlin c'est plus de 3 000 000 €. Il y a un terrain à côté, une parcelle qui est dans un compromis de vente avec la société FIPAR c'est également plus de 1 000 000 €. Les deux projets sont concomitants, donc on voit bien qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant la garantie d'emprunt. On a des contreparties en terme de rentrées d'argent, qui ne peuvent que nous rassurer.

. RETOUR SOMMAIRE

Sur l'aspect de la présence aujourd'hui d'une entreprise encore en activité, il appartient à Deux-Sèvres Aménagement, qui a ce mandat, de gérer cela et je crois que vous n'avez pas pu participer à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) qui a examinée le projet de la société Planète Immobilier, parce que vous n'aviez pas encore la délibération officielle de la Région, vous vous étiez présenté mais vous n'avez pas pu y siéger. A cette occasion, la CDAC a autorisé Planète Immobilier à accueillir le déplacement futur de Tollens. Les négociations, d'après ce que je sais, entre Deux-Sèvres Aménagement et Tollens sont en cours, puisque le choix qui a été fait ce sont des négociations à l'amiable pour un maintien dans la même zone.

Sur les travaux qui n'ont fait qu'alourdir l'ensemble du dossier d'un point de vue financier, travaux qui sont à la charge exclusive de la collectivité municipale et pas du tout partagés avec d'autres collectivités, il y a bien entendu une part de désagrément qui peuvent être créés pour les entreprises. Je le concède tout à fait volontiers, et nous avons demandé à Deux-Sèvres Aménagement de regarder cela de plus près. Voilà ce que je pouvais dire en toute sérénité et il ne s'agit pas de berlurer sur ce dossier, les enjeux pour nous tous sont trop importants.

Monsieur le Maire

Merci Marc THEBAULT de ramener un peu de sérieux.

Qui s'oppose à la délibération ?

Ecoutez, on avait dit qu'on arrêterait après. Monsieur DUFORESTEL, si vous êtes capable de tenir une intervention relativement concise et non redondante il n'y a pas de souci, mais si on est dans un soliloque de quinze à vingt minutes, ça sera un peu plus compliqué. Alors rapidement et après on conclut.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire. Comme vous dites, c'est trop important pour ne pas être précis. Bien que n'ayant pas assisté à cette CDAC, je sais bien qu'il y a des négociations en cours avec un opérateur pour réinstaller Tollens. Vous admettez que cela va demander un certain nombre de mois puisque la partie des bâtiments concernés n'est pas encore construite pour Tollens, puisque vous l'avez cité. Ce qui veut dire que mécaniquement, si demain, ce que nous pouvons espérer, il y a autorisation de lancer les travaux, ils ne peuvent pas être lancés. Je maintiens, qu'il y a sur ce dossier, un manque d'anticipation et de manière plus globale, quitte à ce que ce soit en Commission générale, s'il y a là encore une crainte quant aux fuites, à la communication ou à la discrétion nécessaire, faisons une Commission générale sur le sujet. Abordons la question de Terre de Sports dans sa plénitude, travaillons ensemble pour savoir quand le transfert se fait à l'agglomération pour ce qui est de la compétence économique, travaillons ensemble pour savoir quel est l'équilibre entre des équipements publics et des opérateurs privés, puisqu'on sait que les deux sont générateurs d'émulation. Ça peut participer à la commercialisation de savoir quid d'une piscine, quid d'un stade, puisque maintenant vous êtes rassurés sur le maintien en ligue 2 des Chamois. Comme c'était un des paramètres que vous nous avez renvoyé la dernière fois sur le sujet, peut-être que nous pouvons de nouveau avoir une actualité sur la question d'un stade. Bref, posons-nous ensemble les questions qui se posent sur un aménagement aussi important que celui-ci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Quant au dernier point, permettez-moi de penser qu'il serait plus judicieux de confier la question de l'indemnisation à une commission neutre. Car, même si vous avez demandé à DSA et je suis heureux de l'apprendre ce soir, d'instruire ces demandes qui semblent légitimes, pour un certain nombre de courriers que j'ai vu, quant au lien mécanique qu'il y a entre les travaux et la baisse du chiffre d'affaires, s'il vous plait, il serait plus précautionneux de passer à une commission neutre qui puisse délibérer sur le niveau d'indemnités nécessaire. Merci.

Monsieur le Maire

Ça a déjà été dit. Il faut peut-être le rappeler, pour la troisième fois ou la quatrième, le transfert de Terre de Sports se fera au 1^{er} janvier prochain, nous y travaillons avec l'agglomération. Il ne faut pas perdre son calme, c'est une question de pédagogie et j'entends bien que pour être entendu il faut répéter plusieurs fois. Qui s'oppose ? Qui s'abstient. Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-157

**Direction Développement Urbain
et Habitat****Demande de financement auprès de l'Etat pour les
dépollutions, déconstructions et la remise en état
des sols du site Port-Boinot**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La convention Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte signée entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Niortais apporte un appui financier spécifique aux actions relatives aux domaines d'intervention suivants :

- réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
- diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports ;
- développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets ;
- production d'énergies renouvelables locales ;
- préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable ;
- promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Dans ce cadre, la Ville de Niort est en mesure de solliciter une aide financière au taux de 80% pour les déconstructions, dépollutions des bassins de décantation des peaux et remise en état des sols de la friche industrielle Boinot. Cette étape préalable est indispensable au projet de reconversion, d'aménagement et de reconquête urbaine de Port-Boinot pour la mise en valeur paysagère et la préservation de la biodiversité.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en €HT		Recettes en €	
Dépollution, déconstruction et Remise en état des sols	410 000 €	Etat / TEPCV (80%)	328 000 €
		Ville de Niort (20%)	82 000 €
Total	410 000 €	Total	410 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de déconstruction, dépollution et de remise en état des sols du site Port-Boinot ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat la subvention correspondante et de signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-158

**Direction Développement Urbain
et Habitat****OPAH RU - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

Après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 2 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 2 logements de propriétaires occupants.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions totales
Logement 1	3 149,30 €	899,80 €	4 049,10 €
Logement 2	3 392,55 €	969,30 €	4 361,85 €
TOTAL	6 541,85 €	1 869,10 €	8 410,95 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de **1 869,10 €**

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-159

Direction Urbanisme et Action Foncière **Dénominations de voies et espaces publics dans divers secteurs de la Ville**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort ou celles qui sont en projet impliquent la création de vois nouvelles ou le prolongement des rues existantes qu'il convient de dénommer.

La commission des noms de rues, réunie le 4 avril 2016, a fait les propositions suivantes :

SECTEUR I – secteur Avenue Saint-Jean d'Angély/rue des Tournelles

Un projet d'aménagement de 2006 prévoyait une opération groupée de 37 logements desservie par une voie interne qui constituait le prolongement de la rue des Tournelles (décision de dénomination du Conseil municipal du 24 mars 2006). Ce projet a été abandonné.

Un nouveau projet ayant fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 9 décembre 2014 programme la création de 8 lots à construire ; la voie interne de desserte en un seul sens de circulation depuis l'impasse Richard jusqu'à la rue des Tournelles se nommerait :

- **Rue Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER – Femme politique française, Résistante 1912 – 1996.**

SECTEUR II – Sainte-Pezenne – rue des Brissonnières

La réalisation d'un nouveau lotissement raccordé à la rue des Brissonnières nécessite la dénomination de sa voie de desserte interne qui distribue 12 lots. Cette voie s'intitulerait :

- **Impasse des Brissonnières.**

SECTEUR III – Saint-Liguaire

La venelle située entre l'impasse de l'Abbaye et la place Saboureau qui permet de relier directement les deux écoles du quartier se nommerait :

- **Venelle des écoliers.**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-160

**Direction Urbanisme et Action Foncière Cession d'une parcelle de terrain rue de la Gainerie
(KH n°396)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville possède une parcelle de terrain sis 5 rue de la Gainerie, située à l'arrière de plusieurs habitations mitoyennes, et qui est grevée par des servitudes de passage au profit de ces habitations et par deux canalisations parallèles d'assainissement (EP et EU).

Une riveraine de la parcelle communale KH n°395, a demandé à en acquérir une petite partie de 21 m² KH n°396 pour lui permettre à la fois d'accéder au fond de sa parcelle KH 113 en nature de jardin pour en assurer l'entretien, et d'autre part y stationner son véhicule et sa remorque lui permettant le transport des végétaux vers la déchetterie.

Il est rappelé que la servitude d'assainissement interdit toute construction, y compris celle d'une clôture en dur, cette servitude sera reprise dans l'acte de vente.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la vente de la parcelle KH n°396 de 21 m² au prix de 210 € (conforme à l'avis de France Domaine), grevée de servitude d'assainissement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur ;
- autoriser l'acquéreur à accéder à la parcelle KH n°396 en tous temps de la manière et par l'endroit le moins dommageable, en passant sur la parcelle de la Ville KH n°395.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-161

Direction Urbanisme et Action Foncière**Déclassement du Domaine public d'une parcelle de terrain rue de la Burgonce/impasse de la Burgonce**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 23 novembre 2015 le Conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une enquête publique réglementaire en vue du déclassement d'une parcelle de terrain d'environ 400 m², rue de la Burgonce, dans le but d'une cession ultérieure.

L'enquête a eu lieu du 8 février 2016 au 22 février 2016 inclus, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, assorti de recommandations relatives aux propriétés mitoyennes, à l'accès au transformateur ERDF et à la conservation de l'espace végétalisé rue de la Burgonce.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle de terrain sise à l'angle de la rue de la Burgonce et de l'impasse de la Burgonce, parcelle qui sera incorporée dans le domaine privé communal et vendue partiellement ultérieurement pour tenir compte des recommandations du commissaire enquêteur ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette décision.

LE CONSEIL**ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-162

Direction Patrimoine et Moyens

Crématorium - Installation d'un système de filtration des fumées au crématorium - Approbation du marché

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'être en conformité avec l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à « la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère » publié au Journal officiel du 16 février 2010, la Ville de Niort doit installer un système de traitement des fumées au crématorium.

Il convient dorénavant de traiter les effluents avant de les filtrer. Ces nouvelles exigences entraînent l'obligation d'installer une ligne de traitement et de filtration par four ou pour plusieurs fours avant le 15 février 2018.

La Ville de Niort a souhaité prendre les mesures nécessaires pour son crématorium avant cette échéance.

Pour ce faire, par décision L.2122-22 en date du 30 juillet 2014, l'entreprise APPI a été missionnée sur des missions à assistant à maîtrise d'ouvrage pour :

- l'établissement d'un programme permettant l'installation de ce système de filtration dans l'enceinte actuelle du crématorium ainsi que le remplacement du plus ancien four de crémation ;
- l'assistance au choix du titulaire ;
- l'assistance à la validation de l'APD ;
- l'assistance à la phase de réception des travaux.

Par ailleurs, lors de sa séance du 18 mai 2015, le Conseil municipal a validé le programme de l'opération et approuvé l'enveloppe financière affectée à cette opération. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 100 000,00 € HT, pour une opération appréciée à 1 500 000,00 € HT.

Au regard de la complexité technique de cette installation, il a été fait le choix d'avoir recours à une procédure « Conception/Réalisation ».

La commission des marchés, réunie le 21 avril 2016 a émis un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution du marché au groupement dont le mandataire est l'entreprise FACULTATIEVE TECHNOLOGIES, pour un montant de 1 420 800,00 € TTC ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-163

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Remplacement des menuiseries, stores et peinture - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) - Autorisation de souscrire les marchés

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au regard de l'état de vétusté de certaines menuiseries sur plusieurs biens municipaux, il est apparu opportun de réaliser une consultation d'entreprises pour le remplacement de celles-ci.

Aussi, pour ce faire, la consultation répartie en cinq lots, une tranche ferme et six tranches optionnelles, porte sur les biens suivants :

- groupe scolaire Jules Ferry maternelle (lot n°1 - tranche ferme et tranches optionnelles n°1, 2 et 3 + lot n°2, tranche optionnelle n°2 + lot n°4 tranche ferme et tranche optionnelle n°2 + lot n°5 tranche ferme et tranches optionnelles n°1,2 et 3) ;
- presbytère Saint Hilaire (lots n°1 et 5 tranche ferme) ;
- pavillon Stéphane Grappelli (lots n°1 et 5 tranches optionnelles n°4 et 5)
- restaurant scolaire Emile Zola (lots n°2 et 3 tranche ferme) ;
- maison des syndicats (lot n°2 tranche ferme) ;
- centre départemental de tennis (lot n°2 tranche ferme et n°3 tranche ferme et tranche optionnelle n°6) ;
- salle de sport de Sainte Pezenne (lot n°3 tranche ferme) ;
- garages rue Berthet (lot n°2 tranche ferme).

Les premiers travaux devraient se tenir pendant la période estivale 2016.

Le coût global des travaux toutes tranches confondues est estimé à 250 233,39 € HT soit 300 280,07 € TTC. Il est prévu l'allotissement suivant :

N° lot	Désignation lot	Montant € HT tranche ferme	Montant € HT TO1	Montant € HT TO2	Montant € HT TO3	Montant € HT TO4	Montant € HT TO5	Montant € HT TO6	Montant total € HT	Montant total € TTC
1	Menuiserie bois intérieures et extérieures	32 875,12	5 884,00	21 504,69	8 727,50	25 846,83	24 759,52		119 597,66	143 517,19
2	Menuiserie acier et aluminium	50 266,81	7 162,40						57 429,21	68 915,05
3	Menuiserie PVC	33 286,18						8 415,46	41 701,64	50 041,97
4	Stores	3 076,00		1 938,00					5 014,00	6 016,80
5	Peinture menuiserie bois	6 141,14	1 977,19	4 683,66	2 370,69	5 672,46	5 645,74		26 490,88	31 789,06
Total € HT		125 645,25	15 023,59	28 126,35	11 098,19	31 519,29	30 405,26	8 415,46	250 233,39	300 280,07

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'étendue des besoins tels que définis dans le dossier technique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-164

**Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et sanitaires**

**Plan particulier d'intervention - Barrage de la Touche
Poupard**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Monsieur le Préfet a engagé en 2014, la révision du plan particulier d'intervention du barrage de la Touche Poupard.

Ce plan de secours s'inscrit dans le dispositif ORSEC départemental. Il définit l'organisation des acteurs de la sécurité dans l'hypothèse d'un sinistre survenant sur l'ouvrage hydraulique qui impacterait les populations situées à l'aval, les activités et l'environnement.

Le barrage est situé à 47 km en amont de la commune et son gestionnaire est la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres.

Arrivé au terme de la phase de révision, à laquelle la Ville de Niort a été étroitement associée, Monsieur le Préfet demande au Conseil municipal de se prononcer sur le projet qui vous est présenté. Un avis est également demandé aux 18 autres communes concernées par le dispositif.

Le projet de plan particulier d'intervention est composé d'un document dans lequel sont présentées :

- les caractéristiques du barrage ;
- le dispositif de surveillance et d'alerte de l'ouvrage ;
- l'analyse des risques potentiels ;
- les mesures d'alerte et de sauvegarde des populations ;
- la procédure de déclenchement de l'alerte ;
- les fiches missions, notamment le rôle des maires.

Ce projet sera soumis à la consultation du public du 11 avril au 11 mai 2016.

Une fois approuvé par arrêté préfectoral, les dispositions du plan particulier d'intervention barrage seront d'application immédiate et seront intégrées au plan communal de sauvegarde de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de plan particulier d'intervention barrage de la Touche Poupard sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :
 - attirer l'attention de l'Etat sur le nécessaire recours à des renforts externes pour assurer les missions d'évacuation, de transport et d'hébergement des personnes évacuées ;

- demander aux services de l'Etat de préciser dans un dispositif dédié les mesures envisagées pour la période post crise, notamment la gestion des déchets, les mesures sanitaires ou l'accompagnement des sinistrés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-165

Direction de Projet Environnement et Handicap

Plan Climat Energie Territorial - Démarche Cit'ergie : un outil de pilotage de la politique énergie-climat

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'élaborer son Plan Climat Energie Territorial (adopté en juillet 2013), volet climat de son Agenda 21, la Ville de Niort s'est engagée dès novembre 2011 dans la démarche Cit'ergie®.

Il s'agit d'un système de management de l'énergie, déclinaison française du dispositif European Energy Award (eea), qui compte à ce jour plus de 1200 collectivités participantes. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

A l'aide de cet instrument, notre collectivité s'est engagée dans une politique énergie climat ambitieuse et a obtenu des résultats qui lui ont valu la reconnaissance **Cap Cit'ergie®** en novembre 2013. Ce label est remis en jeu tous les 4 ans.

La Ville de Niort peut donc y prétendre de nouveau en 2017. Elle doit pour cela non seulement consolider les résultats acquis mais, conformément à l'esprit de la démarche Cit'ergie®, tenter de les améliorer. L'évolution de son potentiel d'actions mis en œuvre a été constante depuis 2012 en passant de 34 % au démarrage, à 47 % à ce jour.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées :

- le développement territorial,
- le patrimoine,
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, la collectivité va :

- évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis,
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la Ville de Niort s'engage à :

- élaborer un plan d'actions, énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

Comme pour la première demande de labellisation, la Ville de Niort devra être accompagnée dans ce cycle de sa politique énergie climat par un conseiller Cit'ergie® agréé par l'ADEME.

Le budget pour l'accompagnement est inscrit au budget 2016 de la Direction de l'Environnement et du Handicap, qui assurera la conduite opérationnelle du processus Cit'ergie. L'ADEME apporte son soutien au travers du co-financement de l'assistance d'un conseiller Cit'ergie à hauteur de 30%.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie ;
- solliciter la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)*Michel PAILLEY*

La Ville de Niort a choisi de s'inscrire dans la démarche Cit'ergie portée par l'ADEME pour construire son Plan Climat Energie Territorial (PCET), adopté au Conseil municipal le 1^{er} juillet 2013 à l'unanimité. La durée de l'engagement de la Ville dans ce dispositif est arrivée à terme en décembre 2015. Pour information, la CAN a renouvelé son engagement dans la démarche en 2014.

L'objet de cette délibération est d'approuver la poursuite du dispositif pour 4 années supplémentaires et de solliciter le soutien financier de l'ADEME. La Ville de Niort peut consolider les résultats acquis, mais conformément à l'esprit de la démarche Cit'ergie, tenter de les améliorer, l'évolution de son potentiel d'action mis en œuvre a été constant depuis 2012, en passant de 34% au démarrage à 47% à ce jour et la Ville de Niort a de réelles perspectives de dépasser les 50%. Le coût de la démarche correspond au coût de la prestation du conseiller Cit'ergie, agréé par l'ADEME, pris en charge à 30% en subventions.

Monsieur le Maire

Merci Michel PAILLEY. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Oui, Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Est-ce qu'on a une idée sur ce qui nous a permis de passer de 34% à 47% à ce jour ? Est-ce qu'on a une idée de quels sont les éléments clés qui ont permis ce résultat ? Et aussi je me pose la question par rapport aux engagements, notamment la constitution d'un comité de pilotage. Qui serait dans ce comité de pilotage ? Est-ce qu'il serait possible éventuellement d'y participer ? Pareil au niveau du groupe projet, de qui s'agit t-il ? Comment voit-on cette transversalité dans son fonctionnement ?

Michel PAILLEY

Pour la première question, il y a eu des investissements qui ont été faits. Il y a eu des actions qui ont été faites pour diminuer notre émission notamment de gaz à effet de serre et nous avons d'autres possibilités, d'autres champs d'actions. Par exemple, on a un Plan de Déplacement d'Administration (PDA) qui est en cours, on a plusieurs actions, la mise à l'étude des orientations sur les îlots de chaleur, ce sont des pistes, et évidemment continuer la politique actuelle de diminution de la consommation d'énergie par des investissements en terme d'isolation par exemple.

La deuxième question sur le COPIL, ce sont des élus de la majorité et des techniciens de la Ville, qui font partie de ce COPIL.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction des Vies Participatives**Réhabilitation du chemin des Brouettes - Convention de partenariat avec le CSC de Souché**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le chemin des Brouettes se situe dans le quartier de Souché, le long de la rivière le Lambon, entre la rue du vieux Puits et la rue des Impasses. Il est inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et fait partie des itinéraires du chemin communal du 3ème millénaire. Depuis de nombreuses années, les murets qui bordent le chemin sont éboulés à plusieurs endroits, ce qui rend son parcours dangereux.

En 2002, la ville s'est portée acquéreur de l'emprise des murets et grillages qui longent le chemin pour préserver ce patrimoine unique qui fait de ce chemin une exception dans le paysage urbain niortais. Il est composé de venelles bordées de murets en pierres sèches.

Le projet de réhabilitation du chemin des Brouettes, qui prendra la forme d'un chantier participatif, a été initié par le Conseil de quartier de Souché, sensible depuis de nombreuses années à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et bâti du Vieux-Souché. Porté par le Centre Socioculturel de Souché, ce chantier participatif est basé sur l'implication des habitants et la transmission de savoir entre les générations de la technique traditionnelle de la maçonnerie en pierres sèches. Le Centre socioculturel de Souché va organiser plusieurs sessions de chantier de juin à septembre 2016 encadrées par des spécialistes.

Les services de la Ville de Niort : service Jardin et Espaces naturels, Bureau d'études de la direction des espaces publics, direction Patrimoine et moyens et service Vie participative se sont mobilisés pour accompagner et rendre possible ce projet.

Afin de lancer la première phase de ce chantier participatif qui débiterait en mai 2016, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Niort et le Centre Socioculturel de Souché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre le Centre Socioculturel de Souché et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel de Souché la somme de 7 000 € conformément à la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Anne-Lydie HOLTZ

Mesdames, Messieurs, le chemin des Brouettes se situe dans le quartier de Souché, le long de la rivière « Le Lambon ». Depuis de nombreuses années, les murets qui bordent le chemin sont éboulés à plusieurs endroits, ce qui rend son parcours dangereux. En 2002 la Ville s'est portée acquéreur de l'emprise des murets et grillages qui longent le chemin. Le projet de réhabilitation du chemin des Brouettes qui prendra la forme d'un chantier participatif a été initié par le Conseil de quartier de Souché. Porté par le Centre Socioculturel de Souché, ce chantier participatif est basé sur l'implication des habitants et la transmission de savoir entre les générations de la technique traditionnelle de la maçonnerie en pierres sèches. Afin de lancer la première phase de ce chantier participatif qui débutera en 2016, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Niort et le Centre Socioculturel de Souché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat entre le CSC de Souché et la Ville de Niort et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser au CSC de Souché la somme de 7 000 €, conformément à la convention.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Ah, une question. Oui.

Marie-Paule MILLASSEAU

Pour 2016, on va accompagner, le CSC de Souché à hauteur de 9 600 €, sans compter les autres appels à projets. On ne laisse donc pas les CSC sur le carreau comme vous le dites si bien et ce projet de chantier des Brouettes, les Souchéens n'y croyaient plus, depuis le temps qu'ils le réclamaient.

Monsieur le Maire

Oui, comme la rue du Moulin à Vent, la rue du Vivier aussi et pas mal d'autres sujets de quartiers en effet. Merci aux élus qui s'impliquent dans ces vies de quartiers et ces investissements qui sont enfin mis en place.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Délibération n° D-2016-167

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds de
Soutien à l'Investissement Public Local pour la mise
en oeuvre du Schéma Directeur Aménagement
Lumière**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances 2016, l'article 159 crée un fonds de soutien à l'investissement public local des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale, composé de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les intercommunalités ;
- 300 millions d'euros sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres (communes de moins de 50 000 habitants).

S'agissant de la première enveloppe pour la région Aquitaine, Poitou Charentes, Limousin une dotation de 44 370 803 € est prévue pour le financement de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics et du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles.

Dans un contexte de hausse des prix des énergies et de préoccupations environnementales, la Ville de Niort a réalisé un audit de ses installations d'éclairage public afin d'engager une stratégie de développement durable visant à développer une démarche qualitative de l'ambiance urbaine. Il s'agit de prendre en compte la biodiversité et la pollution lumineuse, et de réduire ses coûts de fonctionnement liés à l'éclairage des espaces publics tout en préservant le confort et la sécurité des usagers.

Ainsi, la Ville de Niort est en mesure de solliciter une aide financière au taux de 30% pour son projet de « Schéma Directeur Aménagement lumière » qui répond pleinement aux objectifs du fonds de soutien à l'investissement local puisqu'il permet par l'effort d'investissement à la fois de réduire l'impact sur l'environnement et de réaliser des économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique de la collectivité.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses éligibles en €HT		Financement en €	
Travaux éclairage public	3 230 735,20 €	FSIL (30.33%)	980 000,00 €
		Ville de Niort (69.67%)	2 250 735,20 €
Total	3 230 735,20 €		3 230 735,20 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération Schéma Directeur Aménagement Lumière ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat la subvention correspondante et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Pour commencer, une demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'investissement local, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Directeur Aménagement Lumière.

Dans le cadre de la loi de finances 2016, l'article 159 crée un fonds de soutien à l'investissement public local des communes pour un montant de 800 000 000 €. S'agissant de la première enveloppe pour la Région Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, une dotation de 44 370 803 € est prévue pour le financement de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics et du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil des populations nouvelles. En l'occurrence, ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la mise aux normes des équipements publics.

Dans un contexte de hausse de prix des énergies et de préoccupation environnementale, la Ville de Niort a réalisé un audit de ses installations d'éclairage public pour engager une stratégie de développement durable, visant à développer une démarche qualitative de l'ambiance urbaine. La Ville de Niort est en mesure de solliciter une aide financière au taux de 30% pour son projet de Schéma Directeur Aménagement Lumière, qui répond pleinement aux objectifs du fonds de soutien à l'investissement local. Le Plan de financement prévisionnel est le suivant et je vais vous demander votre attention, il y a une petite coquille dans les montants, dans les dépenses, on est à 3 230 735,20 € et dans les recettes du FSIL 980 000 €, mais pour la Ville de Niort à charge, 2 250 735,20 € et on retrouve le total de 3 230 735,20 € HT. Là on est sur des montants HT, en TTC ça fait un investissement de 3 900 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel du Schéma Directeur Aménagement Lumière (SDAL) et nous autoriser à solliciter auprès de l'Etat la subvention.

Monsieur le Maire

Merci Dominique SIX.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui, Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Juste par curiosité, je sais la soirée a été longue, mais je me pose juste la question par rapport à la relation entre la biodiversité et la pollution lumineuse. Comment est-ce que c'est pris en compte ?

C'est vraiment une question candide.

Dominique SIX

C'est tout simple, on peut faire des économies d'énergie en faisant de l'extinction totale et auquel cas effectivement ça pourra favoriser complètement la biodiversité et notamment certaines espèces animales qui ne seront pas influencées par la pollution visuelle. Dans une précédente équipe municipale, c'est le projet qui avait été vendu au Pexinois entre autre.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique DESQUINS

Simplement pour dire qu'effectivement la lumière a une influence importante, notamment sur certaines variétés d'insectes qui interagissent avec les oiseaux etc., suivant la chaîne alimentaire.

Monsieur le Maire

Les éoliennes, etc.

Ayez confiance dans le progrès Monsieur DUFORESTEL.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je précise tout de même que c'est une grande aventure ce SDAL qui sera en projet et qui sera voté. C'est un investissement lourd, c'est une délibération qui passe en fin de Conseil mais qui est certainement, en terme d'investissement mais aussi de rénovation du luminaire de la Ville un enjeu majeur des prochaines années, au-delà d'une obligation de Directive Européenne sur les ampoules au mercure.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016**

Délibération n° D-2016-168

Direction Espaces Publics**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort pour la réalisation d'aménagement du réseau des transports urbains sur le domaine public de la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'Agglomération du Niortais a la charge des travaux affectés aux aménagements des points d'arrêt. Ces aménagements sont réalisés sur des voiries ou espaces publics appartenant aux communes desservies par le réseau de transport.

Dans le cadre de la politique de mise en accessibilité de la commune de Niort, la Ville a décidé de réaliser des travaux rue Edmond Proust afin de créer des cheminements accessibles et sécurisés. Dans un souci de cohérence et d'économie de moyens, il est proposé que la mise en accessibilité de l'arrêt de transport collectif GIDE situé dans l'emprise des travaux soit réalisée par la commune.

Il est proposé que la part des travaux dédiés à ces aménagements soit financée par la Communauté d'Agglomération du Niortais selon les termes de la convention ci-jointe à signer avec la commune de Niort.

Les crédits seront inscrits en dépense et en recette.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort pour la réalisation d'aménagement du réseau des transports urbains ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)*Dominique SIX*

Il s'agit d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CAN et la Ville de Niort, dans le cadre d'aménagement de voirie rue Edmond Proust, où on va créer des cheminements accessibles et sécurisés. La CAN va en profiter pour faire la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus André GIDE. C'est la Ville de Niort qui assurera la maîtrise d'ouvrage et la CAN nous remboursera des montants avancés.

Monsieur le Maire

Merci Dominique SIX. Y a-t-il des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Il est l'heure de clôturer ce Conseil municipal, de saluer aussi la présence nouvelle, pour une séance qui était assez singulière, de Madame MOUNIC qui nous rejoint comme DGA et qui succède dans les mêmes fonctions à Madame GALLERENT, qui est partie pour rejoindre la Chambre des Métiers de Tours. Bienvenue, merci à vous.

Faisons en sorte que la politique ne soit pas l'objet de toutes les instrumentalisation, en tous cas que la politique n'instrumentalise pas tout. Les compteurs électriques dépendent des distributeurs et fournisseurs de courant, merci de le rappeler, c'est la pure responsabilité de chacun.

Bonne soirée et bon retour. Au revoir.